



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Économies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste
Rapport annuel

Juin 2022

2022

2



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Économies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Rapport annuel

Numéro 2 - juin 2022

La série Économies régionales vise à présenter des études et une documentation sur les aspects territoriaux de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels régionaux, les notes méthodologiques correspondantes et les mises à jour conjoncturelles; elle comprend également la publication annuelle *L'économie des régions italiennes. Tendances récentes et aspects structurels* et la publication semestrielle *La demande et l'offre de crédit au niveau territorial*.

Nous tenons à remercier chaleureusement les institutions, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont permis de collecter le matériel statistique et d'acquérir les informations nécessaires.

Rédacteurs

Luciana Aimone Gigio (coordinatrice), Silvia Anna Maria Camussi, Alessandro Cavallero, Francesca Colletti, Giovanna Giuliani, Anna Laura Mancini, Andrea Orame et Umberto Proia. Paolo Emilio Mistrulli a collaboré en tant que consultant. Francesca Colletti s'est chargée des questions éditoriales. Antonello d'Alessandro a participé à la rédaction d'un encadré du document.

© Banca d'Italia, 2022

Adresse

Via Nazionale, 91 - 00184 Rome - Italie

Site Internet

<http://www.bancaditalia.it>

Filiale d'Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21 - 11100 Aoste

Téléphone

+ 39 0165 307611

ISSN 2283-9615 (imprimé)

ISSN 2283-9933 (en ligne)

Tous droits réservés. La reproduction à des fins didactiques et non commerciales est autorisée, à condition de mentionner la source.

Mis à jour avec les données disponibles au 31 mai 2022, sauf indication contraire

Imprimé en juin 2022 par la Divisione Editoria e stampa de la Banca d'Italia

SOMMAIRE

1	Vue d'ensemble	5
2.	Les entreprises	8
	Les tendances sectorielles	8
	Encadré : <i>L'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie</i>	8
	Encadré : <i>Le marché immobilier</i>	12
	Encadré : <i>Le tourisme en Vallée d'Aoste avant la pandémie</i>	14
	Les échanges avec l'étranger	18
	Les conditions économiques et financières	19
	Les prêts aux entreprises	21
3.	Le marché du travail	24
	L'emploi	24
	Encadré : <i>Les flux entrants sur le marché du travail de la Vallée d'Aoste : attributions requises, provenance des travailleurs et difficultés de recrutement</i>	25
	Encadré : <i>L'effet du déblocage des licenciements et l'évolution des cessations</i>	27
	L'offre de travail et les amortisseurs sociaux	28
4.	Les ménages	30
	Le revenu et la consommation des ménages	30
	La richesse des ménages	33
	L'endettement des ménages	34
5.	Le marché du crédit	39
	La structure	39
	Les financements et la qualité du crédit	40
	Encadré : <i>Le niveau de risque des entreprises bénéficiaires de mesures de soutien à la liquidité</i>	42
	La collecte	43
6.	Les finances publiques décentralisées	45
	Les dépenses des collectivités territoriales	45
	Encadré : <i>Les services scolaires et de soins aux personnes âgées non autonomes</i>	47
	Encadré : <i>Les marchés des travaux publics des collectivités territoriales</i>	49

La santé	51
Les recettes des collectivités territoriales	52
Le solde budgétaire total	54
La dette	55
Annexe statistique	57

AVERTISSEMENTS

Signes conventionnels :

- le phénomène n'existe pas ;
 - ... le phénomène existe mais les données sont inconnues ;
 - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré ;
 - :: les données sont insignifiantes du point de vue statistique.
-

1 VUE D'ENSEMBLE

Le cadre macroéconomique et les perspectives à court terme. – En 2021, l'économie de la Vallée d'Aoste a renoué avec la croissance ; le produit intérieur brut, selon les estimations de Prometeia, aurait augmenté à un rythme sensiblement conforme à la moyenne nationale, sans toutefois récupérer totalement de la forte baisse enregistrée en 2020. La reprise ne s'est amorcée qu'à partir de l'été, à la suite de l'assouplissement des mesures de maîtrise de la pandémie, qui ont affecté l'activité économique de la région pendant une période plus longue que la moyenne nationale (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2021). Les restrictions, qui se sont poursuivies jusqu'au mois de mai de l'année dernière, ont surtout affecté les secteurs du tourisme et du commerce, dont dépend en grande partie l'économie locale, et dont les niveaux d'activité, malgré la reprise, restent encore plus bas qu'avant la pandémie.

Les perspectives de reprise se sont détériorées depuis la fin de l'année dernière en raison de la forte hausse des prix des matières premières, notamment énergétiques, qui, conjuguée aux tensions géopolitiques internationales accrues, ont augmenté le niveau d'incertitude et affecté négativement les attentes des entreprises et des ménages. Les tensions liées à la guerre en Ukraine ont principalement des effets indirects sur l'économie régionale, en raison de l'exposition limitée aux pays touchés par le conflit en matière d'échanges commerciaux et de flux touristiques. Les retombées de la crise énergétique, bien que potentiellement très importantes compte tenu du poids de secteurs très énergivores, sont atténuées par la production locale d'énergie à partir de sources renouvelables, en mesure de satisfaire largement les besoins des entreprises et des ménages valdôtains.

Les entreprises. – L'activité industrielle s'est renforcée, notamment au cours du second semestre 2021, soutenue à la fois par la demande intérieure et étrangère. Les exportations ont augmenté à un rythme soutenu, atteignant des valeurs légèrement supérieures à celles d'avant la pandémie. L'accumulation de capital est restée faible et inférieure aux prévisions formulées au début de l'année ; une partie des dépenses non effectuées pourrait être récupérée en 2022. Le report des plans d'investissement et la forte incertitude ont contribué à alimenter l'expansion des dépôts détenus par les entreprises auprès des banques.

Dans le bâtiment, le redressement qui s'était amorcé depuis le second semestre 2020 s'est poursuivi. L'activité a continué d'augmenter tant dans la composante résidentielle, soutenue par les restructurations, que dans le secteur des travaux publics, qui ont bénéficié de la croissance ultérieure des dépenses d'investissement des administrations locales.

Le secteur du tourisme, après un début d'année où les taux d'arrivée et de fréquentation étaient presque nuls, a montré des signes de reprise : à partir de l'été, la composante italienne est revenue aux valeurs de 2019 ; avec le début de la saison touristique hivernale, qui comprend les premiers mois de 2022, le tourisme étranger a également connu une reprise significative. Cependant, pour l'ensemble de 2021, le nombre de nuitées était encore bien inférieur aux valeurs d'avant la pandémie.

L'évolution des prêts aux entreprises, dans l'ensemble en croissance, a été hétérogène entre les secteurs et au cours de l'année. Les financements accordés aux secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services ont continué d'augmenter à un rythme élevé au premier semestre, avant de ralentir au cours des mois suivants ; les prêts au secteur de l'énergie, prépondérant dans la région, après s'être contractés pour la quasi-totalité de l'année 2021, ont connu un brusque renversement de tendance au cours de la dernière partie de l'année. Au cours des premiers mois de 2022, le financement des entreprises s'est encore accéléré, sous l'impulsion des secteurs de l'industrie manufacturière et de l'énergie.

La qualité des prêts ne s'est que légèrement détériorée ; les interventions publiques y ont contribué, de même que la reprise économique qui s'est précisée au cours de l'année. Parmi les entreprises qui ont utilisé les instruments d'aide au crédit, l'incidence des plus risquées a été plus élevée parmi les emprunteurs qui, à la fin de 2021, avaient encore recours aux moratoires ; leur poids sur le total des prêts reste cependant très faible. Le montant des prêts détériorés dans les bilans des banques, qui continuent d'être caractérisés par des taux de couverture élevés et par une incidence significative des garanties, a baissé par rapport aux crédits globaux, bénéficiant d'un recours soutenu des banques à des opérations de cession et radiation.

Le marché du travail et les ménages. – Les conditions du marché du travail, qui s'étaient considérablement détériorées à la suite de l'urgence sanitaire, se sont progressivement améliorées à partir du deuxième trimestre 2021. Toutefois, en moyenne annuelle, le nombre d'actifs occupés est resté inférieur au niveau de 2019. Pour les travailleurs indépendants, plus durement touchés par les effets de la crise, l'emploi a continué à fléchir, alors qu'il s'est légèrement redressé pour les travailleurs salariés, notamment dans la composante à terme.

Les revenus des ménages sont repartis à la hausse, bénéficiant également de mesures de soutien public. Cela a favorisé un retour à la croissance de la consommation, qui avait fortement diminué au cours de l'année 2020. Cependant, le retour au niveau pré-pandémique n'a été que partiel. La reprise de la consommation s'est répercutée sur les dépôts bancaires détenus par les ménages qui, tout en continuant à se développer, ont largement ralenti.

Au cours de la dernière partie de l'année, la hausse des prix des biens et des services a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, affectant plus durement les ménages dont la consommation globale est plus faible. La détérioration du climat de confiance des ménages pourrait avoir un impact négatif sur la propension à consommer pour l'année en cours.

Avec l'amélioration du cadre économique, les prêts aux ménages ont également augmenté à nouveau à un rythme élevé. L'expansion a été principalement soutenue par les emprunts pour l'achat de logements ; la contribution du crédit à la consommation, bien qu'en croissance, est restée faible. Malgré l'accélération des prêts, l'incidence de la dette des ménages sur le revenu n'a que légèrement augmenté, grâce à l'amélioration des conditions de revenu. L'indicateur a continué de se maintenir à des niveaux très bas et nettement inférieurs à la moyenne nationale. La qualité du crédit, bien qu'elle se soit détériorée, est restée à des niveaux supérieurs à ceux enregistrés lors d'épisodes de crise antérieurs ; les interventions publiques en faveur des ménages y ont contribué.

Les finances publiques décentralisées. – Les dépenses courantes primaires des collectivités territoriales valdôtaines ont continué d’augmenter, stimulées par les achats de biens et de services et, dans une moindre mesure, par les dépenses de personnel ; l’évolution reflète surtout l’augmentation des dépenses de santé pour la lutte contre la pandémie. Les transferts aux ménages et aux entreprises, qui ont considérablement augmenté en 2020, se sont encore renforcés ; par habitant, ils sont nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Les dépenses en capital ont également augmenté, reflétant principalement la croissance des investissements fixes. Les ressources mises à disposition dans le cadre du *Plan national pour la relance et la résilience* (PNRR) pourraient donner un nouvel élan aux dépenses en capital au cours des prochaines années. Dans le domaine de la santé, la région a reçu des fonds destinés à la mise en place de structures d’assistance territoriale et au renforcement technologique et numérique.

L’évolution des recettes a continué d’être influencée par les fonds publics supplémentaires alloués à la région pour faire face aux répercussions de l’urgence sanitaire. Les soutiens destinés à compenser la baisse des recettes du secteur touristique se sont avérés particulièrement importants.

Début 2021, toutes les collectivités territoriales de la Vallée d’Aoste ont enregistré un excédent budgétaire. À partir de 2020, l’excédent peut être utilisé non seulement pour procéder à des investissements, mais aussi pour couvrir les dépenses courantes liées à l’urgence pandémique.

La dette des administrations locales valdôtaines a encore baissé, atteignant fin 2021 des valeurs par habitant conformes à la moyenne nationale.

2. LES ENTREPRISES

Les tendances sectorielles

L'industrie au sens strict. - Sur l'ensemble de l'année 2021, l'activité industrielle de la région a montré des signes de reprise, après le déclin de l'année précédente. Selon les indicateurs qualitatifs de Confindustria Vallée d'Aoste, la dynamique de la production s'est intensifiée au cours du second semestre 2021, sous l'impulsion de la demande intérieure et extérieure (cf. le paragraphe : *Les échanges avec l'étranger*). Des indications similaires peuvent être déduites de l'Enquête de la Banca d'Italia sur un échantillon d'entreprises industrielles (Invind) comptant au moins 20 salariés, qui montre pour l'ensemble des entreprises interrogées une légère reprise des revenus à prix constants. L'augmentation à prix courants serait plus élevée, notamment en raison de la forte croissance des prix dans certains secteurs spécialisés de la région. Malgré la reprise, les volumes d'activité restent encore inférieurs aux niveaux pré-pandémiques pour une part significative des entreprises. L'enquête réalisée par la Chambre Valdôtaine¹ en mars de cette année, qui s'adresse également aux petites entreprises, indique que même si 36 % des entreprises industrielles interrogées affirment avoir enregistré en 2021 des valeurs de chiffre d'affaires supérieures à celles de 2019, pour 31 % d'entre elles les ventes seraient encore inférieures aux valeurs pré-pandémiques.

L'activité d'investissement, fortement réduite en 2020, est restée à de faibles niveaux en 2021, malgré des prévisions initiales de croissance significative. Dans la dernière partie de l'année les dépenses se seraient à nouveau intensifiées ; une augmentation des investissements est attendue pour 2022, plus forte dans les secteurs de la production et distribution d'électricité et d'eau. La récupération d'une partie de l'activité prévue, mais qui n'a pas été réalisée au cours de l'année 2021, joue également son rôle.

Dans la première partie de l'année en cours, la dynamique de la production s'est affaiblie, affectée par les difficultés persistantes dans l'approvisionnement en intrants productifs et par les nouvelles fortes hausses des prix de l'énergie (cf. l'encadré : *L'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie*) ; ces tensions ont été exacerbées par le déclenchement du conflit en Ukraine, augmentant considérablement l'incertitude quant au développement de l'activité. Selon l'enquête Invind, la majorité des entreprises interrogées prévoient une baisse du chiffre d'affaires à prix constants pour l'année en cours.

L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DE L'ÉNERGIE

En 2021, grâce à l'endigement de la pandémie et aux fortes mesures de relance budgétaire et monétaire mises en œuvre dans les pays avancés, la reprise de la demande mondiale a été particulièrement forte, notamment pour les biens de consommation ; cependant, cette reprise s'est traduite par des difficultés importantes

¹ La Chambre Valdôtaine a mené une enquête en mars à laquelle ont répondu 2.872 entreprises, soit un peu moins d'un quart des entreprises privées actives dans la région dans les différents secteurs d'activité. Pour les unités de 20 salariés ou plus, le taux d'échantillonnage (égal au taux de réponse) était légèrement supérieur à 60 % dans les secteurs des services et de la construction ; pour l'industrie au sens strict, il était de 40 % (50 % pour les entreprises employant au moins 50 salariés).

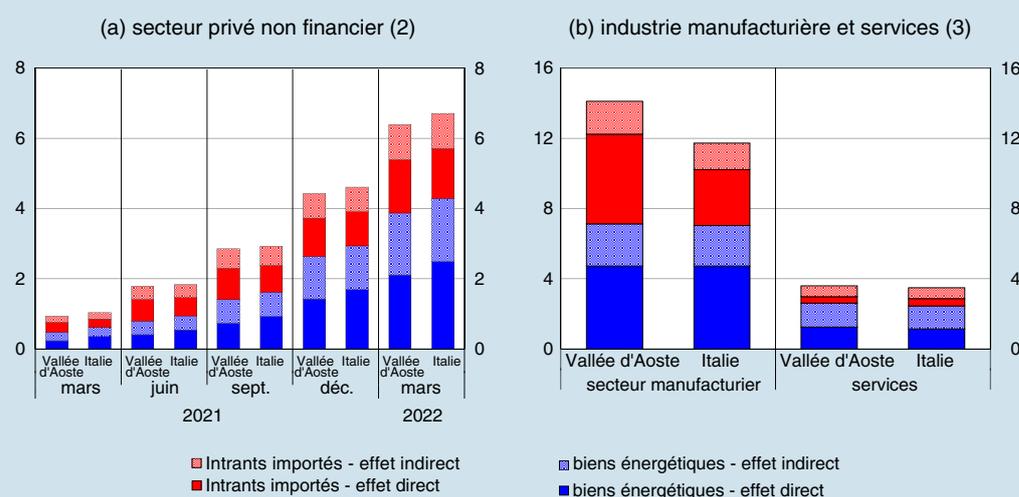
dans l'approvisionnement en intrants de production et en produits semi-finis, ce qui a souvent entraîné des délais de livraison plus longs et une augmentation substantielle des coûts de transport. À partir du second semestre, les tensions géopolitiques ont également entraîné une hausse sensible des coûts de certaines matières premières et de l'énergie. En décembre 2021, les prix des biens énergétiques (qui comprennent l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et le charbon, produits tant en Italie qu'à l'étranger) et ceux des autres intrants intermédiaires importés (qui intègrent les coûts du transport international) avaient augmenté en moyenne nationale de 85,1 % et 13,1 % respectivement, par rapport à l'année précédente ; en mars 2022, ces augmentations étaient passées à 147,8 % et 19,9 % par rapport à décembre 2020.

En utilisant les données de l'Istat sur la dynamique des prix à la production des biens énergétiques et des biens intermédiaires importés ainsi que les informations sur les relations d'approvisionnement intersectorielles contenues dans les tableaux d'entrées-sorties, il est possible d'estimer les effets directs et indirects de ces augmentations sur les coûts de production des entreprises du secteur privé non financier (cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Approvisionnements en intrants de production*).

En Vallée d'Aoste, selon ces estimations, l'effet direct aurait entraîné une augmentation des coûts de 3,6 % au premier trimestre de l'année en cours par rapport à décembre 2020. Si l'on considère également les relations de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'économie (effets indirects), l'impact global aurait été plus important (6,4%, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale, qui s'élève à 6,7%; figure, panel a), en raison de la structure sectorielle différente.

Figure

Effets directs et indirects de la hausse des prix des intrants productifs (1)
(variation en pourcentage par rapport à décembre 2020)



Source : traitements des données Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Approvisionnement en intrants de production*.

(1) Les histogrammes montrent l'impact de la hausse des prix de l'énergie et des biens importés sur les coûts de production des entreprises. Les prix du mois de mars 2022 sont provisoires. - (2) Hors secteurs de l'extraction et de l'énergie. - (3) Variations en pourcentage en mars 2022.

Les retombées ont été nettement plus importantes pour l'industrie manufacturière en raison de l'utilisation plus intensive de biens énergétiques et de biens importés dans les processus de production. En Vallée d'Aoste, la hausse des coûts dans ce secteur a également été plus élevée que la moyenne du pays (respectivement 14,1 et 11,7 %), en raison du poids plus élevé des activités métallurgiques et de fabrication de produits métalliques, particulièrement sensibles à l'effet direct de la croissance du prix des intrants productifs (figure, panel b ; tab. a2.1). Toutefois, l'impact global sur l'économie a été atténué par la moindre incidence du secteur manufacturier dans la région.

L'impact sur les services privés non financiers, qui sont particulièrement importants en Vallée d'Aoste, a été plus limité dans l'ensemble, s'élevant à 3,6 % (moyenne nationale à 3,5 %), reflétant principalement la croissance des coûts énergétiques. L'augmentation a été la plus forte dans le secteur des transports (qui tient compte des funiculaires, remontées mécaniques et télésièges) et dans celui de l'hébergement et de la restauration. Pour la construction, l'effet de coût estimé a été de 4,7 %, principalement en raison des conséquences indirectes de la hausse des prix des intrants importés et de l'énergie.

L'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'économie régionale reflète une structure de production plus déséquilibrée dans les secteurs à forte intensité énergétique par rapport à la structure nationale ; la part de valeur ajoutée globale de ces secteurs était de 13,8 % en 2019, contre une moyenne nationale de 8,5, selon les données de l'Istat². L'exposition la plus élevée est attribuable non seulement au secteur métallurgique (qui consomme beaucoup d'électricité et de gaz), mais aussi au secteur des transports terrestres (en particulier les secteurs des funiculaires, des remontées mécaniques et des télésièges, qui consomment beaucoup de gaz) et au secteur de l'énergie. Si ce dernier est grand consommateur d'intrants énergétiques, il assure toutefois à la région une autosuffisance quasi totale en matière d'approvisionnement en énergie provenant de sources renouvelables.

Selon les données de Terna, la Vallée d'Aoste a produit en moyenne environ 1,3 % de l'électricité nationale au cours de la période triennale 2018-2020, avec une contribution qui passe à près de 7 % si l'on considère uniquement le secteur hydroélectrique. Alors que la consommation, y compris l'usage domestique, représente environ 0,3 % du total italien, l'électricité produite dans la région dépasse les besoins locaux et près des trois quarts sont injectés dans le réseau. La production locale à partir de sources renouvelables est également en mesure de couvrir 83³ % de la consommation finale brute d'énergie, soit la valeur la plus élevée parmi les régions italiennes.

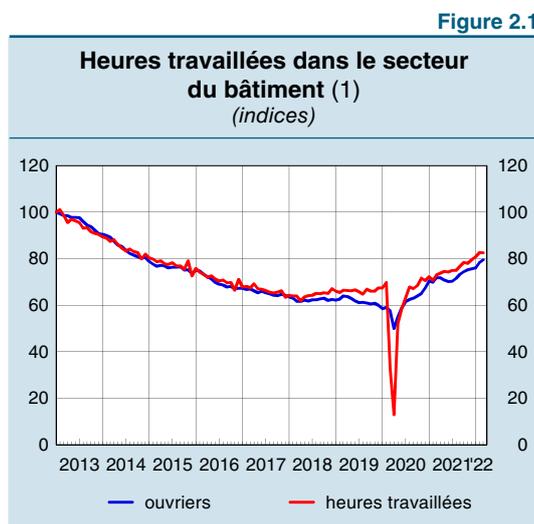
Selon l'enquête susmentionnée de la Chambre Valdôtaine, 84 % des entreprises interrogées, appartenant à tous les secteurs de production et à toutes les classes de taille, indiquent utiliser principalement de l'énergie produite dans la région. Parmi les grandes entreprises manufacturières, le recours aux fournisseurs locaux est moins

² Pour plus d'informations sur les « Comptes de flux physiques d'énergie (PEFA) », voir <https://www.istat.it/it/archivio/265616>.

³ La production d'électricité a été calculée en appliquant les critères définis dans la directive 2009/28/CE aux fins du suivi des objectifs de l'UE (<https://www.terna.it/it/sistema-elettrico/statistiche/publicazioni-statistiche>).

répandu, mais pourrait s'intensifier cette année, à la suite d'accords spécifiques entre les associations d'entreprises, les entreprises et les producteurs d'électricité locaux, signés afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix des intrants énergétiques.

Les constructions. - En 2021, le redressement des niveaux d'activité dans le secteur de la construction, amorcé depuis le second semestre 2020, s'est poursuivi. Selon les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée a augmenté de plus de 20 % (-3,7 % en 2020), conformément à la tendance nationale. Le nombre d'heures travaillées par les salariés inscrits au Fonds régional du bâtiment a atteint sa valeur la plus élevée depuis 2015 (26,5 % de plus qu'en 2020 ; fig. 2.1) ; la tendance favorable s'est poursuivie au cours des premiers mois de 2022.



Source : traitement des données de la Cassa edile della Valle d'Aosta.
(1) Indices janvier 2013=100. Données mensuelles désaisonnalisées.

L'augmentation de la production pour l'ensemble de 2021 a été largement signalée par les entreprises d'au moins 10 salariés de l'échantillon de la Banca d'Italia. Le climat de confiance des entreprises, qui peut être déduit des prévisions de chiffre d'affaires et d'emploi enregistrées par l'enquête de l'Ance Piemonte e Valle d'Aosta, a également été positif au cours du second semestre, malgré les fortes tensions sur l'évolution des prix des matières premières et de la criticité de la recherche de main-d'œuvre, spécialisée ou non (cf. également l'encadré *Les flux entrants sur le marché du travail de la Vallée d'Aoste : attributions requises, provenance des travailleurs et difficultés du recrutement* du chapitre 3). La hausse des coûts de production a comprimé les marges bénéficiaires, comme l'ont indiqué les entreprises de l'échantillon de la Banca d'Italia, en partie à cause de la difficulté de répercuter les augmentations des coûts de production sur les prix de vente.

Dans le secteur résidentiel, l'activité en 2021 a été soutenue par les rénovations, grâce notamment aux incitations fiscales, qui se sont accompagnées d'une expansion significative des achats et ventes de logements (cf. l'encadré : *Le marché immobilier*). En particulier, en ce qui concerne le soi-disant « superbonus », selon les données de l'Enea-Ministère de la Transition écologique à la fin de décembre dernier, les interventions avec au moins une assertion enregistrée se sont élevées à 46,5 millions d'euros (9,8 % du chiffre d'affaires total du secteur dans la région⁴); la part des travaux déjà réalisés était de 68 % (69 en Italie). Le recours à cet avantage fiscal, qui s'est intensifié au cours du second semestre de l'année dernière, a encore augmenté au cours du premier trimestre de 2022 (d'environ 50 % par rapport à décembre).

⁴ Chiffre d'affaires à prix courants des entreprises de construction d'après l'Istat, *Performances économiques des entreprises*, en référence à 2019.

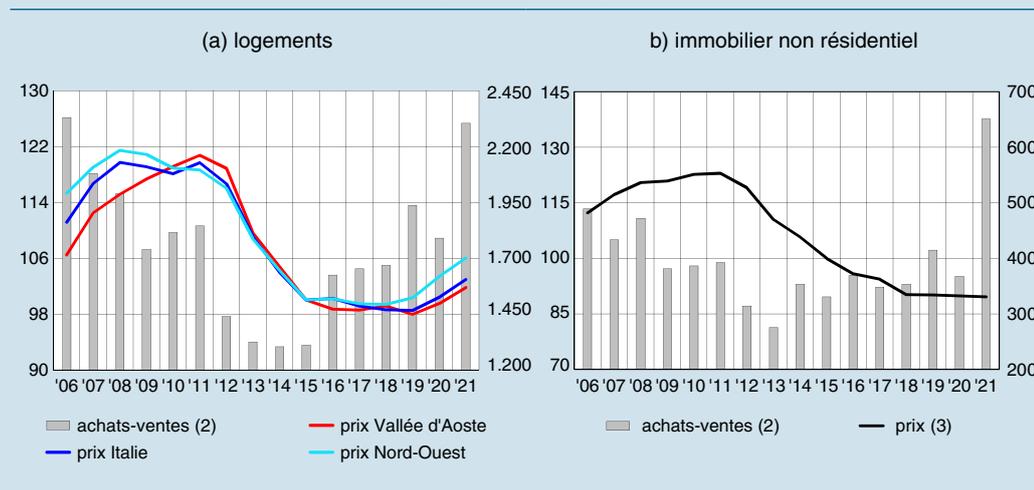
LE MARCHÉ IMMOBILIER

En 2021, les achats et ventes de logements ont renoué avec la croissance (d'environ 30 % par rapport à l'année précédente ; tab. a2.2), atteignant les niveaux les plus élevés des 15 dernières années (figure, panel a). Nos traitements des données des annonces publiées sur la plateforme numérique Immobiliare.it montrent que la demande de logements était également élevée au cours des premiers mois de 2022. Selon nos estimations basées sur les données de l'OMI et de l'Istat, les prix des logements ont continué à augmenter en 2021 (2,3 %), ce qui est largement semblable aux moyennes de l'Italie et du Nord-Ouest (figure, panel a).

Les ventes de biens immobiliers non résidentiels ont également enregistré une forte croissance (77 % par rapport à 2020 ; figure, panel b) ; les prix sont restés globalement stables.

Figure

Prix et achats-ventes de biens immobiliers (1)
(indices et unités)



Source : traitements des données OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 les rubriques *Prix des logements* et *Prix de l'immobilier non résidentiel*.
(1) Les prix de l'immobilier sont exprimés en valeur courante. Indices 2015=100. - (2) En 2017 l'OMI a publié une nouvelle série sur les ventes de biens immobiliers résidentiels et non résidentiels depuis 2011 ; dans les graphiques, les données antérieures à cette année ont été reconstituées sur la base des tendances des séries précédentes. Échelle de droite. - (3) Les prix se réfèrent au total des biens commerciaux, tertiaires et de production.

Dans le secteur des travaux publics, l'activité a bénéficié de la poursuite de la croissance des dépenses d'investissement des administrations locales.

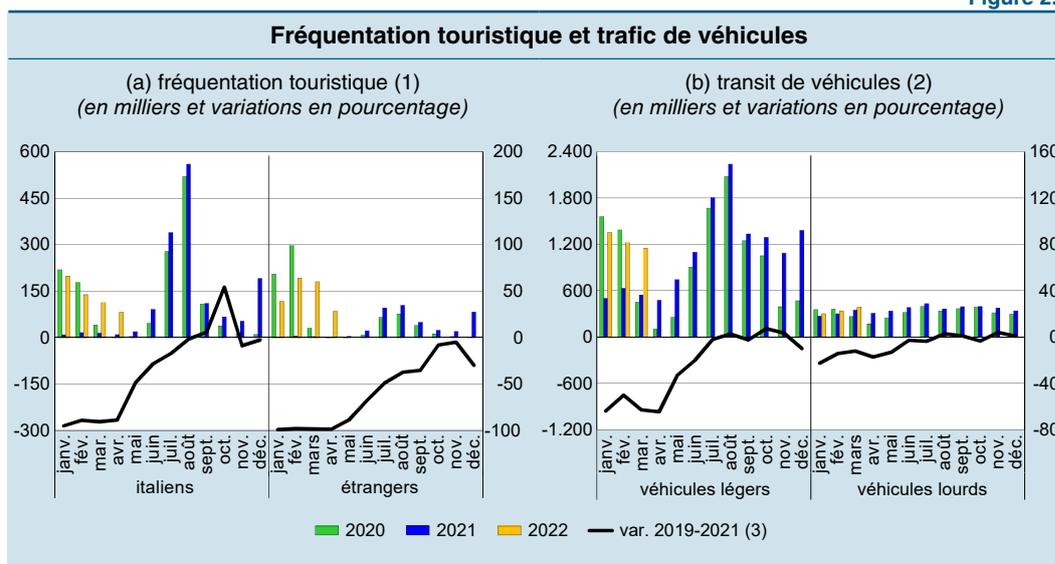
Pour les entreprises de l'échantillon de la Banca d'Italia, l'activité s'affaiblirait en 2022. Les perspectives sont conditionnées par la persistance de goulets d'étranglement au niveau de l'offre et par la nouvelle augmentation des coûts de production à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine. Dans le domaine des marchés publics, la réalisation au cours des cinq prochaines années des projets prévus par le PNRR (cf. paragraphe *Les dépenses des collectivités locales et régionales* du chapitre 6) continuerait à soutenir l'activité des entreprises de construction, mais l'incertitude concernant les délais d'autorisations et le calendrier des chantiers est élevée (cf. également l'encadré

Les marchés de travaux publics des collectivités locales du chapitre 6), ainsi que les tensions persistantes sur les marchés des matières premières et des produits semi-finis.

Les services privés non financiers. - Après le ralentissement constaté au début de l'année, l'extension de la couverture vaccinale et l'augmentation de la mobilité des personnes ont favorisé une reprise de la consommation de services par les ménages, y compris la composante étrangère. Toutefois, selon les résultats de l'enquête de la Banca d'Italia, la reprise n'a été que partielle pour les entreprises de plus de 20 salariés, en particulier celles qui sont le plus étroitement liées au secteur du tourisme, les indications d'une baisse du chiffre d'affaires prévalant encore par rapport aux valeurs enregistrées l'année précédente. L'enquête menée par la Chambre Valdôtaine, visant également les entreprises de moindre dimension, confirme la persistance d'une situation de difficulté généralisée : un peu moins de 60 % des entreprises de services interrogées indiquent des valeurs de vente encore inférieures à celles de 2019 ; ce pourcentage s'élève à près de 80 % pour les opérateurs touristiques, dont un peu moins de la moitié affichent un chiffre d'affaires réduit de plus de moitié par rapport aux valeurs antérieures à la pandémie.

Les niveaux d'activité du secteur du tourisme, qui revêt une importance particulière pour l'économie régionale (cf. l'encadré : *Le tourisme en Vallée d'Aoste avant la pandémie*), se sont encore contractés, bien que dans une moindre mesure qu'en 2020. En 2021, les arrivées de voyageurs et les nuitées ont encore diminué (-3,4 et -13,8 % respectivement ; tab. a2.3), souffrant de la baisse des touristes étrangers, seulement partiellement compensée par le retour des touristes italiens. Après le flux quasi nul du premier trimestre - dû à l'annulation de la saison touristique d'hiver, pour laquelle la composante étrangère est prépondérante - l'activité touristique s'est améliorée au début de la saison d'été. À partir du mois d'août, les arrivées de touristes nationaux ont été conformes à celles enregistrées en 2019 (fig. 2.2.a). Toutefois, par rapport à cette année-là, le nombre total de nuitées en 2021 s'avérait encore inférieur de près de 50 % (-72,7 pour la composante étrangère et -30,0 pour la composante nationale).

Figure 2.2



Source : pour le panel (a), traitement des données de la Région Vallée d'Aoste ; pour le panel (b), Società italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società autostrade valdostane (SAV) et Raccordo autostrade Valle d'Aosta (RAV).

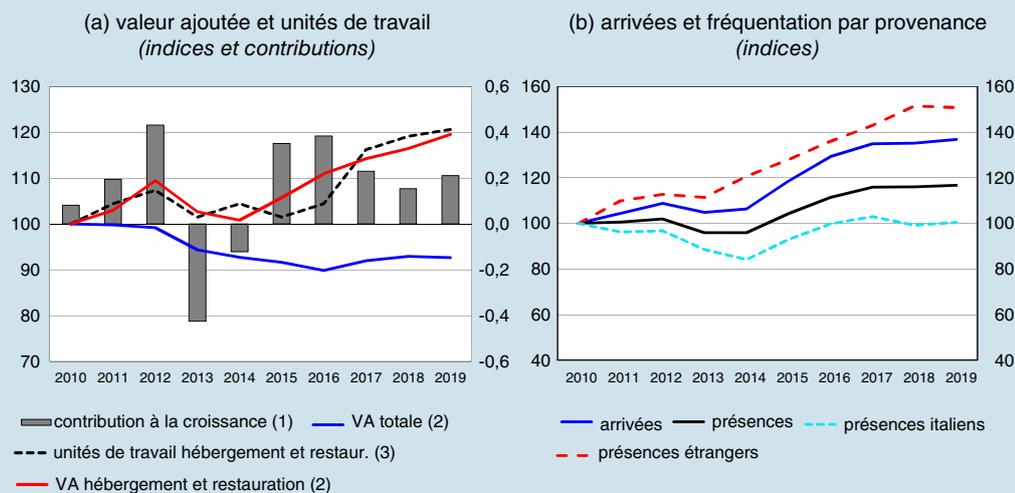
(1) Fréquentation touristique dans les établissements d'hébergement de la région au cours de chaque mois. - (2) Trafic autoroutier et transit par les tunnels au cours de chaque mois. - (3) Variations mensuelles en pourcentage en 2021 par rapport aux mois correspondants de 2019. Échelle de droite.

LE TOURISME EN VALLÉE D'AOSTE AVANT LA PANDÉMIE

La pandémie a profondément affecté le secteur du tourisme, interrompant une phase de développement caractérisée par une augmentation de sa contribution à la création de valeur ajoutée régionale (figure A, panel a), un renforcement des flux en provenance de l'étranger et une augmentation de la qualité de l'offre.

Figure A

Valeur ajoutée, unités de travail et flux touristiques



Source : pour le panel (a), traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* ; pour le panel (b), traitements des données Région Vallée d'Aoste.

(1) La contribution à la croissance est calculée comme la variation en pourcentage de la valeur ajoutée des services d'hébergement et de restauration pondérée par l'incidence de la valeur ajoutée du secteur sur le total régional. Échelle de droite. - (2) Indices, 2010=100. Valeur ajoutée aux prix de base, valeurs chaînées en base 2015. - (3) Indices 2010=100. Unités de travail dans les services d'hébergement et de restauration.

En 2019, la valeur ajoutée de l'hébergement et restauration représentait à elle seule 8,4 % du total régional (contre 6,5 en 2010), soit plus du double de la moyenne italienne¹. La contribution du secteur au soutien de l'emploi est également importante (cf. l'encadré : *Les flux entrants sur le marché du travail de la Vallée d'Aoste : attributions requises, provenance des travailleurs et difficultés du recrutement* du chapitre 3). La vocation touristique de la région est également confirmée par le rapport entre le nombre de touristes et le nombre de résidents, qui, l'année précédant la pandémie, était au moins quatre fois supérieur au chiffre national (tab. a2.4).

Entre 2010 et 2019, la région a enregistré un renforcement significatif des flux touristiques: les arrivées et la fréquentation ont augmenté (36,8 et 16,7% respectivement), à des taux largement conformes à la moyenne nationale. La croissance dans la région est principalement due à la composante étrangère (50,7% de plus en matière de fréquentation), tandis que la composante nationale est restée sensiblement stable (figure A, panel b). Une recomposition par pays d'origine a également été observée.

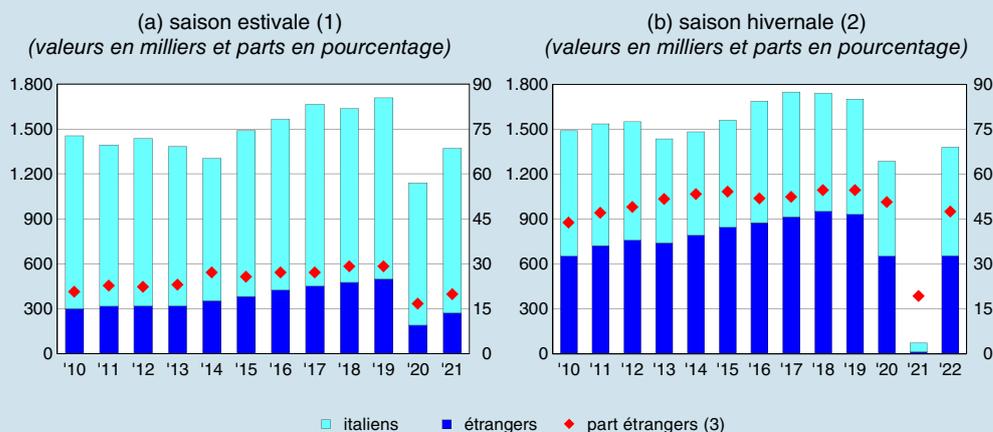
¹ Pour des approfondissements sur la vocation touristique des différentes régions et pour des comparaisons territoriales, cf. C. Demma (2021), *Le secteur du tourisme et la pandémie de Covid-19*, Banca d'Italia, « Nota Covid-19 », 28 septembre 2021.

La plus forte augmentation concerne les touristes en provenance de Suisse et de Suède, dont l'incidence sur le total de la fréquentation étrangère a progressivement augmenté, pour atteindre respectivement 7,7 et 9,0 % en 2019 (tab. a2.5). Les flux en provenance d'Amérique et d'Asie ont également augmenté, atteignant globalement 8,8 % en 2019 (contre 6,1 % en 2010). Le Royaume-Uni et la France, tout en restant les principaux pays de provenance (22,3 et 13,4 % de la fréquentation en 2019), ont réduit leurs poids sur le total. De même, le flux de touristes en provenance de Russie, qui a connu une croissance importante jusqu'en 2013 (plus de 8 % de la fréquentation), a progressivement diminué pour atteindre environ 3 % du tourisme étranger ces dernières années.

L'augmentation des flux en provenance de l'étranger a été la plus intense pendant la saison estivale (entre juin et septembre), où, toutefois, la part du tourisme intérieur reste plus élevée (un peu plus de 70 % de la fréquentation, bien qu'en baisse de près de 9 points de pourcentage par rapport à 2010 ; figure B, panel a). En revanche, le tourisme international est devenu prépondérant pendant la période hivernale : entre décembre 2018 et avril 2019, soit la dernière saison hivernale avant la pandémie, les étrangers représentaient un peu plus de 54 % de la fréquentation, soit une hausse de plus de 7 points de pourcentage par rapport à la valeur correspondante en 2010 (figure B, panel b).

Figure B

Présence de touristes pendant la saison d'été et d'hiver (1)



Source : traitements des données Région Vallée d'Aoste.

(1) La saison d'été comprend les mois de juin à septembre. - (2) La saison hivernale couvre les mois de décembre de l'année précédente à avril de l'année de référence. - (3) Part des étrangers sur le total de la fréquentation saisonnière. Échelle de droite.

L'hôtel a été l'hébergement préféré des touristes étrangers (un peu plus de 70 % des nuitées en 2019), auquel s'ajoutent 6,5 % séjournant dans des résidences touristiques hôtelières (tab. a2.6). La partie restante des étrangers a préféré les campings et les refuges alpins, tandis que ceux qui se sont tournés vers les gestionnaires privés se sont avérés moins nombreux. Pour les touristes italiens, bien que l'hôtel reste la solution dominante (environ 55 % des nuitées), le choix des résidences touristiques hôtelières et des campings est plus élevé (les deux types d'hébergement constituent une part d'environ 11 %), ainsi que la location de maisons et d'appartements de vacances (environ 16 % de la fréquentation italienne).

En plus des changements observés du côté de la demande, le côté de l'offre a également changé. Les établissements non hôteliers ont continué à augmenter tant en nombre qu'en disponibilité de lits, tandis que les établissements hôteliers, tout en diminuant en nombre, ont augmenté leur capacité d'accueil. La part relative des deux types d'offre, en matière de lits, est restée sensiblement inchangée au cours de la période, celle des structures non hôtelières s'élevant à un peu plus de 55 % du total (dont les campings et les villages touristiques constituent la composante principale). En revanche, une recomposition en faveur d'une offre de meilleure qualité a été constatée dans les établissements hôteliers. Le déclin des hôtels jusqu'à trois étoiles, qui restent encore le type prédominant, s'est accompagné d'une augmentation de ceux de catégories supérieures, qui représentaient environ 28 % du total des lits d'hôtel en 2019, soit neuf points de pourcentage de plus qu'en 2010 (tab. a2.7). La disponibilité de logements dans les résidences touristiques hôtelières est également importante dans la région. Le processus de recomposition vers des structures hôtelières plus grandes a été plus intense en Vallée d'Aoste que la tendance nationale, réduisant ainsi l'écart relatif de la taille moyenne des hôtels d'au moins 4 étoiles et des résidences touristiques.

En ce qui concerne les structures d'hébergement, les hôtels et les résidences touristiques, qui étaient autrefois le choix préféré des touristes étrangers, ont perdu de leur importance au profit des campings, des villages touristiques et des refuges de montagne. La réduction du nombre de voyageurs étrangers s'est accompagnée, selon nos traitements des données de l'*Enquête sur le tourisme international* de la Banca d'Italia, d'une diminution des dépenses relatives, bien que dans une mesure légèrement moindre que la contraction de la fréquentation touristique, bénéficiant d'une augmentation de la dépense moyenne par nuitée en 2021.

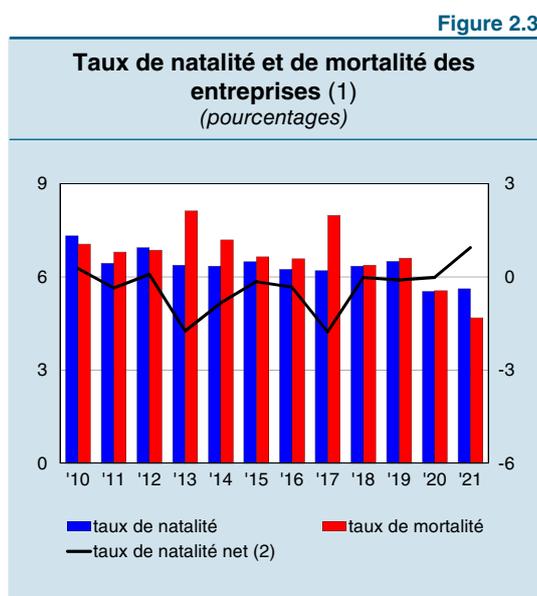
Au cours des quatre premiers mois de 2022, pendant la saison touristique d'hiver, la tendance positive du tourisme italien s'est poursuivie, tandis que le tourisme étranger, bien qu'en nette augmentation par rapport à 2021, est encore inférieur d'environ 30 % aux valeurs d'avant la pandémie.

Afin d'atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur le secteur du tourisme, des contributions extraordinaires en faveur des entreprises et opérateurs du secteur ont été prévues en 2021 au niveau régional. En particulier, des ressources ont été destinées à la compensation des frais de gestion des biens immobiliers utiles aux activités touristiques, à hauteur de 2.000 à 10.000 euros par entreprise : plus de 1.400 opérateurs en ont bénéficié, ce qui correspond à environ 80 % des entreprises opérant dans le secteur des hôtels, des restaurants et des agences de voyages. Des mesures spécifiques ont été ajoutées en faveur des écoles de ski, des guides de montagne et des exploitants de bed & breakfast. Une contribution à fonds perdu de 30 % a également été accordée pour couvrir partiellement les coûts des investissements en biens d'équipement ou des travaux d'adaptation des espaces fonctionnels pour les activités commerciales; des ressources supplémentaires ont également été allouées pour l'entretien et l'amélioration des installations à câbles. D'autres apports en capital destinés au secteur touristique sont prévus dans le cadre du PNRR et visent de nouveaux investissements pour la modernisation des structures existantes, y compris les refuges alpins, en portant une attention particulière aux interventions « green », à la suppression des barrières architecturales et à l'augmentation du niveau de numérisation du secteur.

La reprise économique a eu un impact positif sur les transports. Le trafic sur les autoroutes et dans les tunnels a augmenté d'environ 13 % (tab. a2.8). La reprise pour les poids lourds, et encore davantage pour les véhicules légers, s'est progressivement renforcée, retrouvant au second semestre les volumes de transit d'avant la pandémie (fig. 2.2.b). Au cours des trois premiers mois de 2022, le transit de véhicules légers et lourds a continué à augmenter par rapport aux faibles niveaux de la première partie de l'année précédente ; il reste toutefois inférieur aux valeurs de la même période en 2019.

En 2022, après une première phase où les attentes des opérateurs s'étaient améliorées, favorisées par la reprise des flux touristiques également en provenance de l'étranger, la situation économique s'est à nouveau affaiblie. Cette évolution est principalement due au déclenchement du conflit en Ukraine, ainsi qu'à la hausse des prix de l'énergie, qui ont eu un impact particulièrement fort sur les secteurs des transports, du commerce et de la restauration. Pour l'ensemble de l'année en cours, plus de la moitié des entreprises retenues de l'échantillon de la Banca d'Italia prévoient une baisse ultérieure de leur chiffre d'affaires.

La démographie. - En 2021, le taux de création net des entreprises est redevenu largement positif pour la première fois au cours de la dernière décennie (0,9 % ; fig. 2.3). Cette évolution s'explique par une nouvelle baisse du taux de fermeture (conforme à la tendance enregistrée en Italie), qui s'est établi à des niveaux historiquement bas, en partie grâce à la reprise de l'activité et aux mesures publiques de soutien aux entreprises. La baisse du taux de fermeture a été plus prononcée pour les entreprises individuelles, tandis que parmi les sociétés, il est resté essentiellement inchangé par rapport à 2020. D'un point de vue sectoriel, les services privés non financiers, en particulier le commerce de détail et les activités de transport et d'entreposage, ont enregistré la plus forte baisse. En 2021, le tissu entrepreneurial valdôtain a été caractérisé par un dynamisme moindre par rapport à l'Italie : le taux de création brut est resté essentiellement inchangé par rapport à 2020, alors qu'il a augmenté de 0,8 % au niveau national.

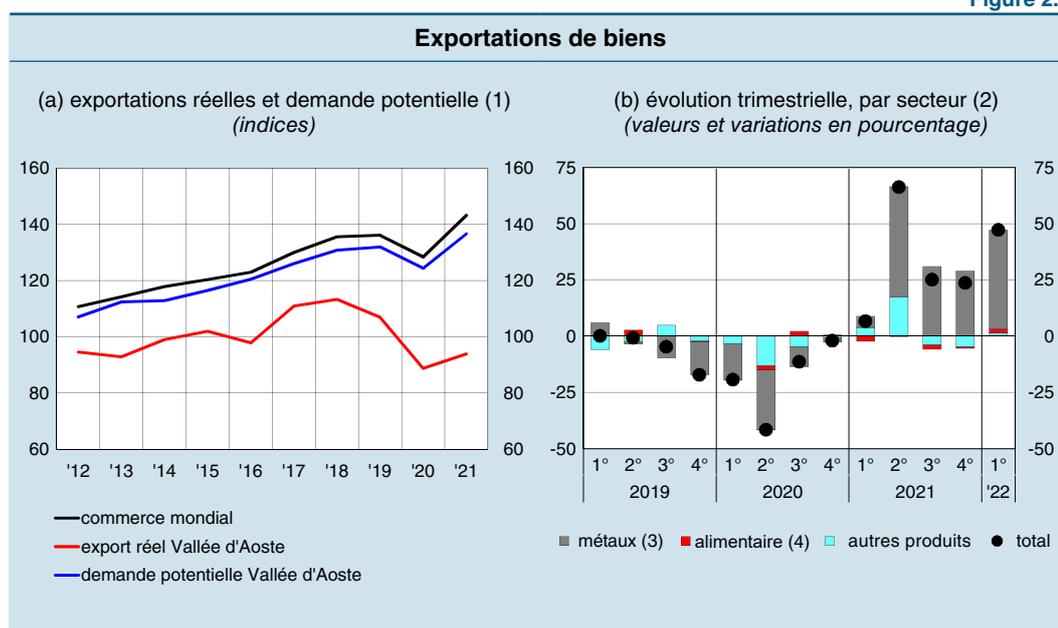


Les mesures publiques de soutien aux entreprises mises en place lors de la crise pandémique ont tout de même permis de contenir le phénomène des sorties de marché liées aux faillites : en 2021, le nombre de ces procédures à l'encontre des entreprises valdôtaines n'a été que légèrement supérieur à celui de l'année précédente, alors que les sorties de marché avaient été nettement réduites par rapport à 2019.

Les échanges avec l'étranger

En 2021, les ventes à l'étranger des entreprises valdôtaines ont augmenté de 28,0 % en valeur courante (moyenne nationale à 18,2 %), atteignant des niveaux légèrement supérieurs à ceux d'avant la pandémie ; l'augmentation significative des prix de vente unitaires moyens de certains secteurs industriels (notamment la métallurgie) aurait également eu un impact. À prix constants, l'expansion des exportations (5,7 %) a été inférieure à celle de la demande potentielle des marchés de destination des produits valdôtains (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2017) et du commerce mondial (fig. 2.4.a).

Figure 2.4



Source : pour le panel (a), traitements des données du FMI ; pour le panel (b), traitements des données Istat.
(1) Indices 2010 = 100. Données annuelles. Pour la définition de la demande potentielle, cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Economies régionales, 2, 2017. - (2) Les histogrammes représentent la contribution des différents secteurs à la variation, sur la période correspondante, des exportations totales (représentée dans le graphique par un point). - (3) Selon la classification Ateco 2007, elle comprend les codes 24 (« Produits de la métallurgie ») et 25 (« Produits métalliques, hors machines et des équipements »). - (4) Selon la classification Ateco 2007, elle comprend les codes 10 (« Industries alimentaires »), 11 (« Industrie des boissons ») et 12 (« Industrie du tabac »).

La forte reprise du secteur sidérurgique (qui représente près des deux tiers des exportations annuelles totales), dont les exportations ont augmenté d'environ 50 %, après la forte baisse enregistrée en 2020, a contribué au renforcement des ventes à l'étranger (fig. 2.4.b et tab. a2.9) Les ventes de produits sidérurgiques ont augmenté principalement vers la Suisse (+ 74,5 %, comprenant environ un quart des exportations du secteur) et l'Allemagne (54,8 %, ce qui représente près d'un cinquième des ventes étrangères de produits sidérurgiques de la région). L'augmentation vers la Chine a été plus faible (1,9 %), qui a maintenu sa part sensiblement stable par rapport à l'année précédente (8,9 %). La croissance des exportations a également été marquée dans le secteur des machines, quatrième secteur régional en importance (6,1 % des exportations), dont les ventes sont principalement destinées à la France et à la Pologne (respectivement 22,4 % et 18,2 % du total). En revanche, les exportations ont diminué dans le secteur alimentaire (principalement les boissons) et sont restées stables dans le secteur des moyens de transport (lequel est influencé par la vente de véhicules par des concessionnaires régionaux à des ressortissants français).

En ce qui concerne les marchés de destination, la reprise a été plus forte dans les marchés extérieurs à l'UE, où l'augmentation a été stimulée non seulement par la Suisse, mais aussi par les exportations vers l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale et méridionale ; la variation des ventes vers le Royaume-Uni et les pays asiatiques a été plus faible (tab. a2.10). Au sein de la zone UE, la croissance des exportations vers l'Allemagne a été importante, tandis que les exportations vers la France, autre marché important pour les produits régionaux, ont été moins intenses.

Au cours du premier trimestre de 2022, les exportations ont continué à croître à un rythme important (47,2 % à prix courants, par rapport à la même période de l'année précédente), sur l'ensemble des principaux secteurs de spécialisation de la région et notamment grâce au secteur métallurgique. Cette évolution a été en partie favorisée par la forte hausse des prix qui a caractérisé les premiers mois de l'année en cours. La variation des exportations, exprimée en prix constants, est encore importante (10,6 %). Le conflit en Ukraine et les sanctions adoptées contre la Russie et le Belarus devraient continuer à avoir un impact direct limité sur les exportations régionales. En 2021, les ventes de la Vallée d'Aoste à ces pays représentaient 0,8 % du total, soit une part plus de deux fois inférieure à celle de l'Italie ; au premier trimestre de 2022, cette part a encore été réduite.

Les conditions économiques et financières

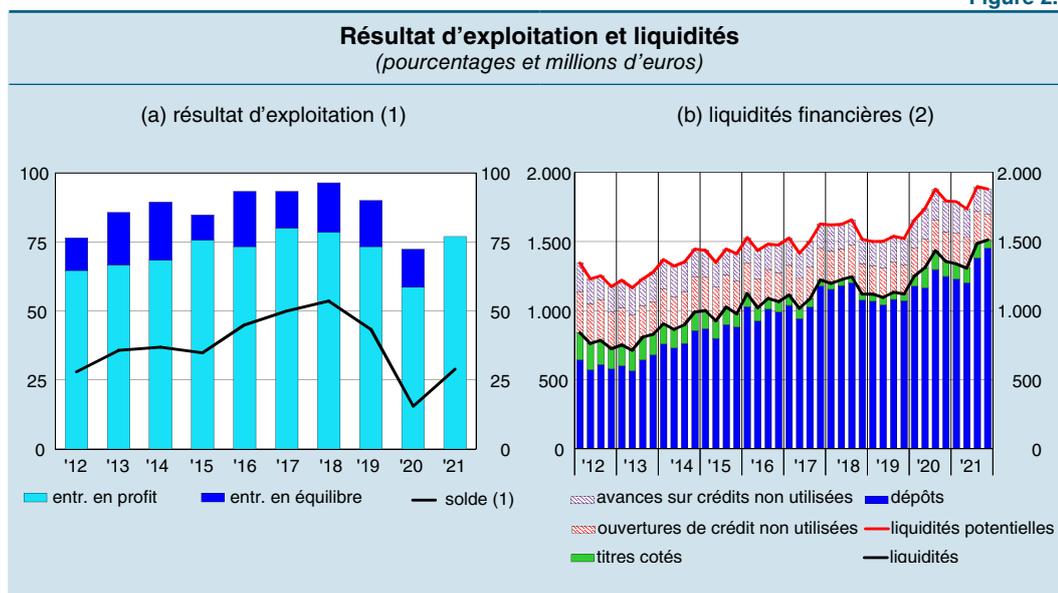
En 2021, l'amélioration de l'environnement économique qui a accompagné la récupération progressive de l'urgence sanitaire s'est répercutée positivement sur la rentabilité : selon l'enquête de la Banca d'Italia auprès des entreprises industrielles et de services, le solde entre la part d'entreprises valdôtaines d'au moins 20 salariés qui ont clôturé l'année en profit et celles qui ont déclaré une perte a augmenté de 13,3 % par rapport à l'année précédente (fig. 2.5.a). Les données de la Chambre Valdôtaine confirment la nette amélioration pour les grandes entreprises, tandis que pour les entreprises de moins de 20 salariés le redressement de la rentabilité a été plus limité, notamment dans le secteur des services. Pour 2022, la situation de rentabilité économique devrait se dégrader en raison de la hausse des coûts due aux tensions persistantes dans les chaînes d'approvisionnement et de la hausse des prix de l'énergie, exacerbée par le conflit en Ukraine.

En 2021 dans son ensemble, la liquidité des entreprises a encore augmenté, atteignant un niveau élevé en comparaison historique (fig. 2.5.b).

Les bilans des entreprises pour l'année de la crise pandémique. - L'analyse d'environ 900 sociétés dont les bilans figurent dans les archives de Cerved montre qu'en 2020 (dernière année disponible), la rentabilité opérationnelle a chuté d'environ 2 points de pourcentage (tab. 2.11) ; même en ajustant l'actif du bilan pour tenir compte des effets des réévaluations monétaires prévues par le DL n° 104/2020⁵, la baisse persiste (-1,8 point de pourcentage). La rentabilité a diminué dans tous les secteurs, mais dans une plus large mesure dans les services (fig. 2.6.a). La forte baisse de la valeur ajoutée – liée également à la suspension, pendant une partie de l'année, de nombreuses activités, en particulier celles qui sont le plus liées au tourisme – n'y a

⁵ L'art. 110 du DL n° 104/2020 (décret « agosto »), converti ensuite en loi n° 126/2020, a prévu pour l'exercice 2020 la possibilité de réévaluer les biens d'entreprise (les actifs corporels et incorporels) et les participations en cours au 31 décembre 2019, également à des fins civiles.

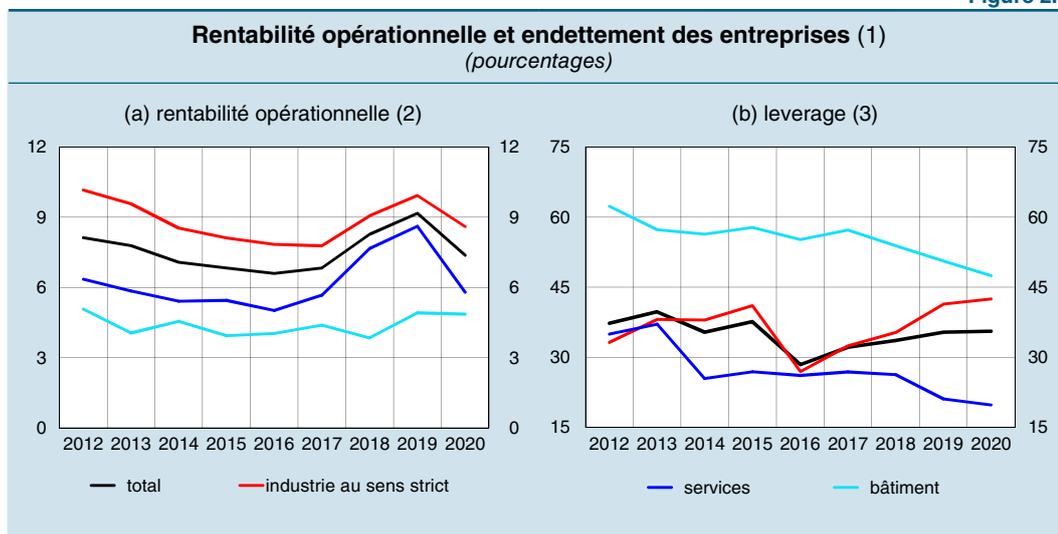
Figure 2.5



Source : pour le panel (a), Banca d'Italia, *Enquête sur les entreprises industrielles et de services (Invind)* (cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Enquête sur les entreprises industrielles et des services (Invind)* ; pour le panel (b), rapports de surveillance et Centrale des risques.

(1) Équilibre entre la part des réponses « profit élevé » et « profit modeste » (pondérées par un facteur respectif de 1 et 0,5), et la part des réponses « perte élevée » et « perte modeste » (pondérées par un facteur respectif de 1 et 0,5). – (2) Les liquidités sont constituées de dépôts dont l'échéance est inférieure à un an et de titres cotés détenus auprès des banques ; les liquidités potentielles comprennent également les montants non utilisés des crédits révocables et des lignes de crédit auto-liquidables.

Figure 2.6



Source : traitements des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Analyse des données Cerved*.

(1) Les valeurs pour 2020 sont corrigées des effets des réévaluations monétaires prévues par le DL n° 104/2020 (décret « agosto »). – (2) Le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et l'actif du bilan. – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

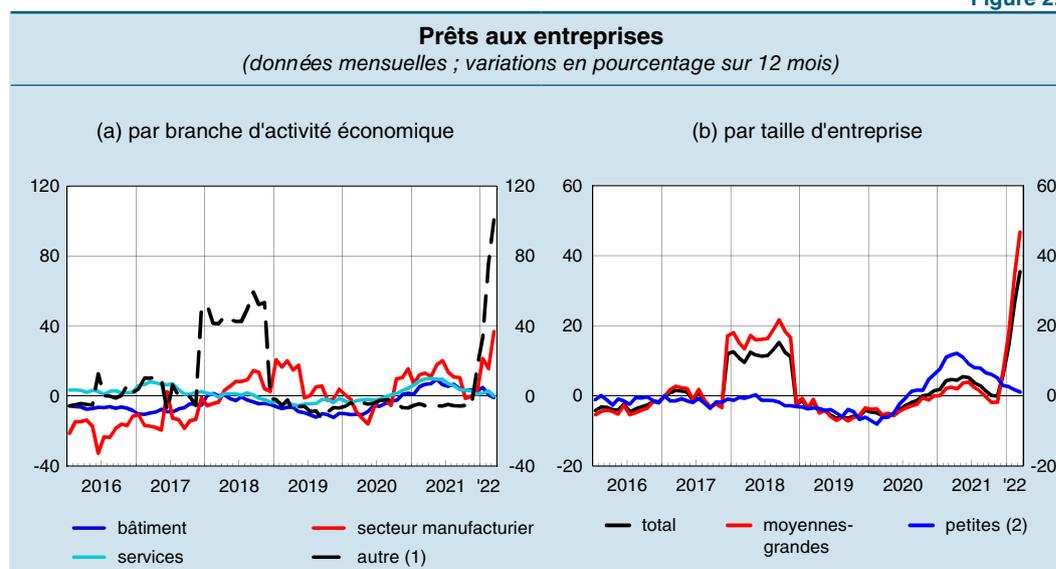
eu que partiellement contrebalancée par la limitation des coûts de production, en particulier celui du travail dû au large recours à la Cassa integrazione guadagni (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, n. 2, 2020).

Du point de vue de la structure financière, les effets des réévaluations prévues par le décret « agosto » se sont répercutés sur le degré d'endettement des entreprises : en corrigeant ces effets, l'effet de levier s'est établi à 35,6 % en 2020 (fig. 2.6.b ; 33,7 en l'absence des corrections), un chiffre essentiellement conforme à celui de l'année précédente. Le degré d'endettement du secteur industriel aurait légèrement augmenté, conformément aux indications d'une augmentation des prêts bancaires apparues en 2020.

Les prêts aux entreprises

Les prêts bancaires. - L'évolution des prêts aux entreprises, qui ont globalement progressé, a été hétérogène selon les secteurs et au cours de l'année 2021. Les financements octroyés aux secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services ont continué à augmenter à un rythme élevé au cours du premier semestre, pour ensuite ralentir dans les mois suivants ; les prêts au secteur de l'énergie, qui jouent un rôle important dans la région, après s'être contractés pendant la quasi-totalité de 2021, ont connu un brusque retournement de tendance dans la dernière partie de l'année, portant la croissance globale des prêts à 5,8 %, en nette accélération par rapport à 2020 (1,5 % ; fig. 2.7 et tab. a2.12). En présence de conditions d'offre sensiblement détendues, ce sont surtout des facteurs de demande qui ont contribué à cette dynamique.

Figure 2.7



Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Prêts bancaires*.
(1) Comprend le secteur primaire et de l'extraction, la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau et les activités économiques non classées ou non classables. - (2) Sociétés en commandite simple et sociétés de personnes, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles comptant moins de 20 salariés.

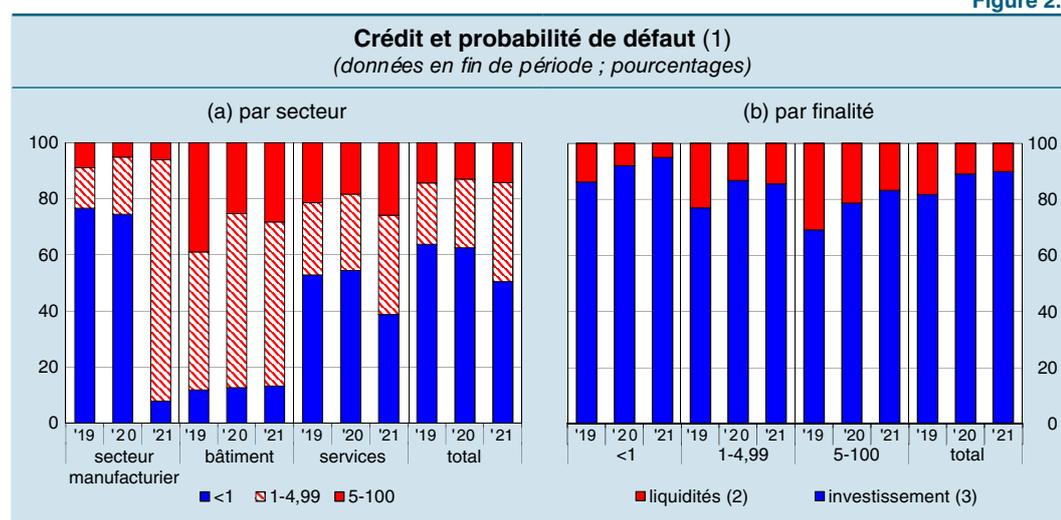
L'expansion s'est poursuivie au cours des trois premiers mois de cette année, sous l'impulsion des secteurs de l'énergie et de l'industrie manufacturière.

Les taux d'intérêt moyens pratiqués par les banques sur les prêts liés aux besoins de liquidités (essentiellement à court terme) sont restés globalement stables à 4,5 pour cent au quatrième trimestre 2021 ; tab. a5.10). En revanche, le taux annuel effectif global des nouvelles opérations liées aux besoins d'investissement des entreprises

(principalement à moyen et long terme) a augmenté de 0,6 point pour atteindre 2,6 % au cours de l'année.

En utilisant les informations de l'enquête analytique sur le crédit bancaire (AnaCredit) pour les entreprises subventionnées par au moins une banque fournissant des modèles internes d'évaluation du risque de crédit⁶, il ressort que depuis fin 2019, la part du crédit attribuable aux entreprises dont la probabilité de défaut (PD) est supérieure ou égale à 5 % est restée essentiellement stable, tandis que celle des entreprises dont la PD est comprise entre 1 et 4,99 % a augmenté. Le secteur manufacturier a contribué de manière significative à ce renforcement (fig. 2.8.a). Les mesures de soutien au crédit lancées par le gouvernement ont également permis aux entreprises de modifier la structure de leur dette : sur le total des financements recensés dans AnaCredit, la part de crédit lié aux besoins d'investissement, généralement à moyen et long terme, a fortement augmenté entre 2019 et 2020, pour s'établir à 90,0 % en 2021. L'augmentation a été la plus forte pour les entreprises dont la PD était particulièrement élevée et qui portaient d'une part plus faible du crédit à des fins d'investissement (fig. 2.8.b).

Figure 2.8



Source : AnaCredit. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Crédit bancaire aux entreprises par classe de probabilité de défaut*.

(1) Comprend les entreprises, autres que les entreprises individuelles, dont la PD a été déclarée par au moins une banque disposant de modèles internes d'évaluation du risque de crédit. Pour les entreprises subventionnées par plusieurs banques dotées de modèles internes, on a considéré la moyenne des PD rapportées par les différentes banques, pondérée par le montant du prêt. Répartition du montant prélevé par classes de PD. - (2) Découverts en compte courant, affacturage, financements renouvelables et financements à des fins d'importation ou d'exportation. - (3) Leasing, prêts à terme et financements non renouvelables (tels que les emprunts). Les transactions à des fins d'importation ou d'exportation sont exclues.

Les moratoires et les prêts garantis Covid-19 – Pour limiter les effets économiques de la crise sanitaire, le gouvernement a introduit, à partir du mois de mars 2020, plusieurs mesures pour soutenir la liquidité des entreprises (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste, Économies Régionales*, 2, 2021).

Selon nos traitements des données AnaCredit (cf. les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Utilisation des moratoires et des garanties*

⁶ L'information est disponible, dans la moyenne de la période 2019-2021, pour environ 62 % des entreprises valdôtaines recensées dans AnaCredit, qui représentent 87 % de l'exposition totale au secteur productif de la région.

publiques par les entreprises), 4,0 % des prêts en cours aux entreprises de la région bénéficiaient à la fin de 2021 (date d'expiration des mesures publiques) d'un moratoire. Cette part était de 25,2 % un an plus tôt et avait atteint son maximum en juin 2020 (27,7 %). En décembre 2021, l'incidence des prêts assortis d'un moratoire était plus élevée pour les entreprises de services et les petites entreprises (tab. a2.13).

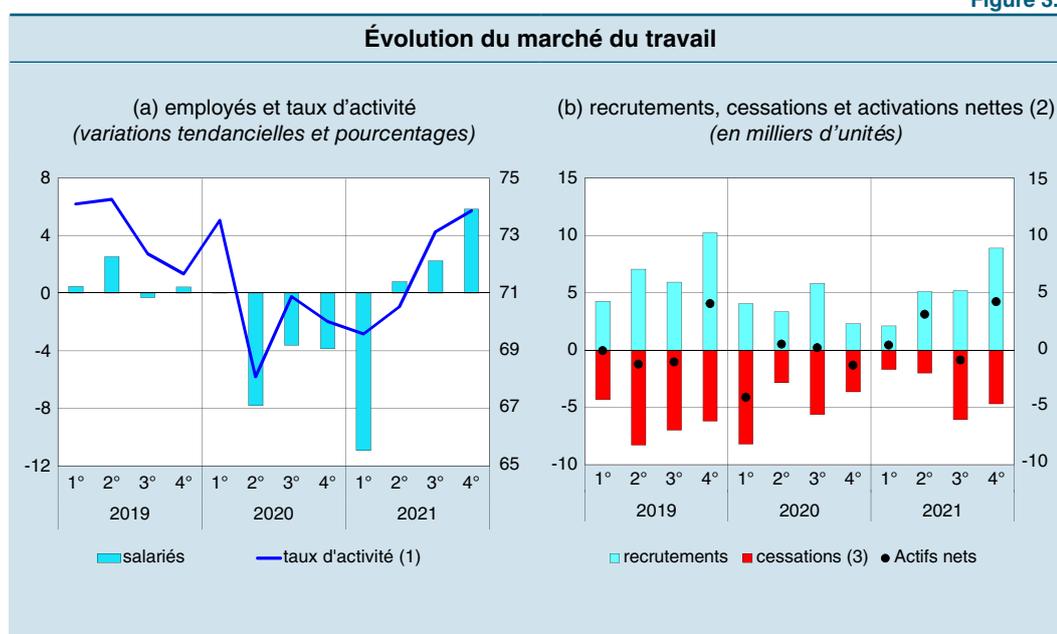
Fin 2021, la part des prêts bénéficiant d'une garantie publique, dont la validité a été prolongée jusqu'en juin 2022, était de 21,1 %. Cette valeur, en hausse de près de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, a culminé en septembre (23,2 %), avant de baisser légèrement. La part des financements garantis par l'État était plus élevée pour les entreprises manufacturières et les petites entreprises (tab. a2.14).

3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

Les conditions du marché du travail en Vallée d'Aoste, qui se sont fortement détériorées avec le début de la crise pandémique, se sont progressivement améliorées à partir du deuxième trimestre 2021 (fig. 3.1.a), avec la suppression progressive des contraintes sur les activités économiques et la reprise de la demande. En moyenne de l'année, le nombre d'actifs occupés a encore diminué de 0,7 % (tab. a3.1 ; il a augmenté de 0,8 en Italie selon les données de l'*Enquête sur la main-d'œuvre* de l'Istat), affecté par la forte réduction enregistrée au cours des trois premiers mois en raison de l'annulation de la saison touristique d'hiver 2020-21. Le taux d'emploi est resté stable à 66,5 % (68,3 % en 2019).

Figure 3.1



Source : pour le panel (a), traitements des données Istat, Enquête sur la main-d'œuvre (RFL) ; pour le panel (b), traitements des données des communications obligatoires du Ministère du Travail et des politiques sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Communications obligatoires*.

(1) Échelle de droite. - (2) L'univers de référence est constitué par les postes de travail salarié dans le secteur privé non agricole à durée indéterminée, en apprentissage et à durée déterminée. Sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Les activations nettes sont calculées comme la différence entre embauches et cessations. - (3) Les cessations sont signalées par un signe négatif.

La dynamique de l'emploi est restée négative pour les travailleurs indépendants, les plus durement touchés par les effets de la crise, alors qu'elle s'est légèrement reprise pour les salariés. En ce qui concerne ces derniers, sur la base des données des communications obligatoires du Ministère du Travail et des politiques sociales, relatives au secteur privé non agricole, le solde entre les contrats créés et résiliés en 2021 a été positif d'un peu moins de 7.000 postes de travail (fig. 3.1.b et tab. a3.2), une valeur supérieure à celle enregistrée pendant la période pré-pandémique. L'amélioration des activations nettes a toutefois bénéficié du nombre particulièrement faible de cessations. Ces dernières ont été affectées par l'annulation de la saison touristique hivernale fin 2020, qui n'a donc pas été suivie par la résiliation des contrats saisonniers au cours des premiers

mois de 2021 (cf. l'encadré : *Les flux entrants sur le marché du travail de la Vallée d'Aoste : attributions requises, provenance des travailleurs et difficultés de recrutement*). Si l'on considère uniquement les flux d'entrée, les embauches brutes en 2021, bien qu'en reprise, restent inférieures à celles de la période d'avant-crise.

LES FLUX ENTRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA VALLÉE D'AOSTE : ATTRIBUTIONS REQUISES, PROVENANCE DES TRAVAILLEURS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Les caractéristiques de l'économie de la Vallée d'Aoste, de très petite dimension et avec une structure sectorielle relativement plus orientée vers les services, en particulier ceux les plus directement liés au tourisme (cf. l'encadré : *Le tourisme en Vallée d'Aoste avant la pandémie* du chapitre 2), rendent le marché du travail régional particulier dans le contexte national. En ce qui concerne le secteur privé non agricole, par rapport aux chiffres nationaux, la part des personnes employées est structurellement plus élevée dans les services et, en particulier, dans les hôtels et restaurants (un peu plus d'un cinquième du total avant la crise pandémique, contre environ 9 % au niveau italien ; tab. a3.3). En matière de flux entrants sur le marché du travail, les données des communications obligatoires de source Sistar (région Vallée d'Aoste)¹ montrent une importance encore plus grande du secteur touristique (tab. a3.4 ; plus de 44 % des activations dans la région en moyenne sur la période quinquennale 2015-19, environ 28 en Italie²). Il s'agit principalement de contrats à durée déterminée (environ 80 % des activations ; près de 73 % dans la moyenne italienne), souvent de nature saisonnière et principalement concentrés dans les deux derniers mois de l'année, au début de la saison touristique d'hiver, et en juin et juillet, au début de la saison touristique d'été (tab. a3.5). Compte tenu des attributions requises, un peu moins de la moitié du nombre total d'activations concerne les professions qualifiées dans le commerce et les services (33 % de la moyenne nationale).

Le marché du travail local se caractérise également par une forte présence de travailleurs provenant de l'extérieur de la région. Jusqu'en 2019, près d'un quart des activations, soit le double de ce qui a été observé en moyenne en Italie, concernait en effet du personnel non résident en Vallée d'Aoste (figure, panel a). Ces travailleurs – provenant principalement des régions limitrophes, mais aussi du Mezzogiorno – trouvaient principalement un emploi dans le secteur touristique et occupaient des fonctions qui lui étaient étroitement liées (tab. a3.6). Le pourcentage de travailleurs provenant de l'extérieur de la région était proche de 40 % par rapport au seul secteur des hôtels et restaurants (figure, partie b).

La récente pandémie, qui a entraîné la suspension de nombreuses activités sur lesquelles repose l'économie régionale et pendant une période plus longue que la moyenne nationale, a eu un impact particulièrement fort sur le marché du travail valdôtain. Les activations ont considérablement diminué en 2020, à un niveau plus élevé pour les travailleurs de l'extérieur de la région, avant de repartir à la hausse

¹ Cette base de données ne permet d'analyser que les données relatives aux activations, tandis que les informations complètes relatives aux cessations ne sont pas disponibles.

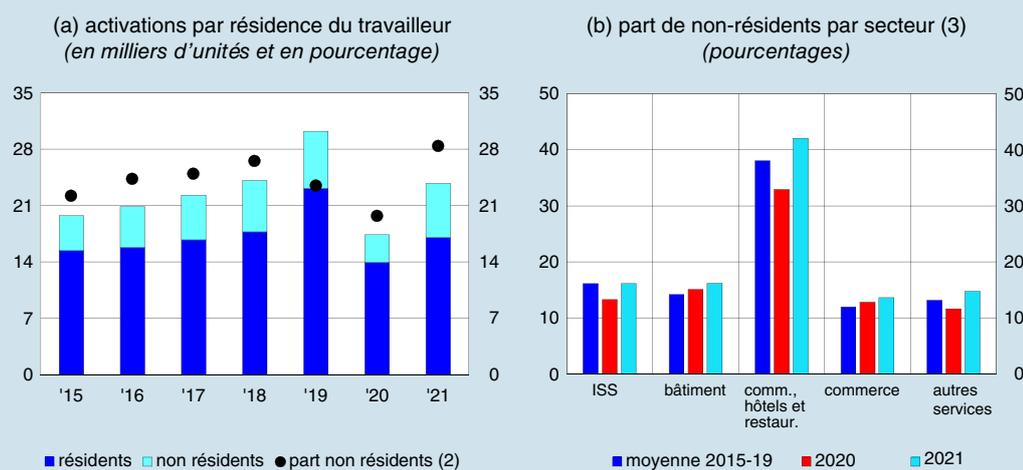
² Les comparaisons avec les données nationales sont basées sur le traitement des microdonnées des communications obligatoires du ministère du Travail et des politiques sociales et se réfèrent à la moyenne de la période 2015-19 (la dernière donnée disponible se réfère au premier semestre 2019).

l'année suivante grâce à la suppression des contraintes liées aux activités économiques et à la mobilité.

Selon les données Unioncamere-ANPAL (Système d'information Excelsior, 2021), avant le début de l'urgence pandémique, les entreprises valdôtaines signalaient déjà une plus grande difficulté que la moyenne italienne à trouver des personnes qualifiées dans le commerce et le tourisme ; le manque de candidats ainsi que l'inadéquation de leurs compétences ont donc eu leur influence. En 2021, parallèlement à la reprise des activations, on observe également une augmentation du degré de difficulté à trouver des professionnels qualifiés dans l'hébergement et la restauration, où les entreprises ont dû reconstituer leurs effectifs après des fermetures prolongées. Même dans le secteur de la construction, où une augmentation de la demande d'artisans et d'ouvriers spécialisés principalement liée aux aides à la restructuration (cf. le paragraphe : *Les constructions* dans le chapitre 2) a été constatée, une augmentation de la difficulté à recruter ces profils professionnels a été observée.

Figure

Activations en Vallée d'Aoste (1)



Source : traitements des données des communications obligatoires du système Sistar de la région Vallée d'Aoste.

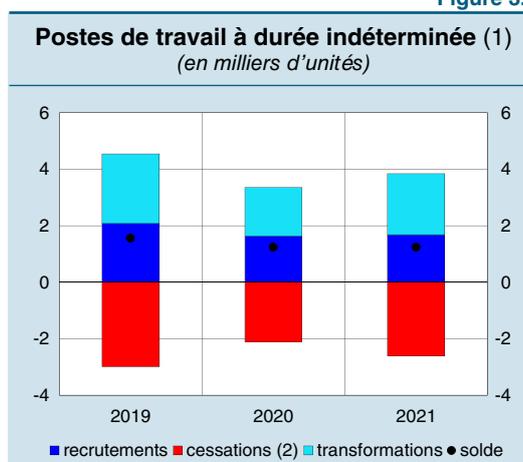
(1) Les activations ne concernent que le secteur privé non agricole : sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3 ; 84-88 ; 97-99. Les types de contrats pris en considération sont les contrats à durée indéterminée, à durée déterminée et d'apprentissage. -

(2) Échelle de droite. - (3) Les parts sont calculées comme le pourcentage de travailleurs originaires de l'extérieur de la région sur le total des activations dans chaque secteur pendant la période de référence.

Les embauches nettes ont surtout été influencées par les emplois à durée déterminée. Pour les embauches permanentes, le solde, tout en étant positif, est resté à des valeurs inférieures à celles de 2019. Elles ont notamment été affectées par l'augmentation des cessations de contrats à durée indéterminée (fig. 3.2), occasionnées par des démissions volontaires, contre des licenciements encore limités (cf. l'encadré : *L'effet du déblocage aux licenciements et l'évolution des cessations*). Les embauches permanentes et les transformations de contrats à terme, bien qu'en hausse par rapport à 2020, restent faibles dans la comparaison pré-pandémique.

Au cours du premier trimestre de 2022, l'emploi a largement dépassé les très faibles niveaux atteints au cours de la même période de l'année précédente ; cependant, par rapport à 2019, le nombre d'employés reste inférieur de 0,9 %. Les données des communications obligatoires, qui concernent les quatre premiers mois de l'année en cours, indiquent pour les postes de travail à durée indéterminée une valeur positive des embauches nettes, supérieure à celle de la période correspondante de 2021 (tab. a3.2 ; cf. *Le marché du travail : données et analyse. Mai 2022*, Ministère du Travail et des politiques sociales et Banca d'Italia). En revanche, pour les contrats à terme, le solde a été négatif, affecté par la clôture des recrutements saisonniers effectués à la fin de l'année précédente.

Figure 3.2



Source : traitements des données des communications obligatoires du Ministère du Travail et des politiques sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Communications obligatoires*.

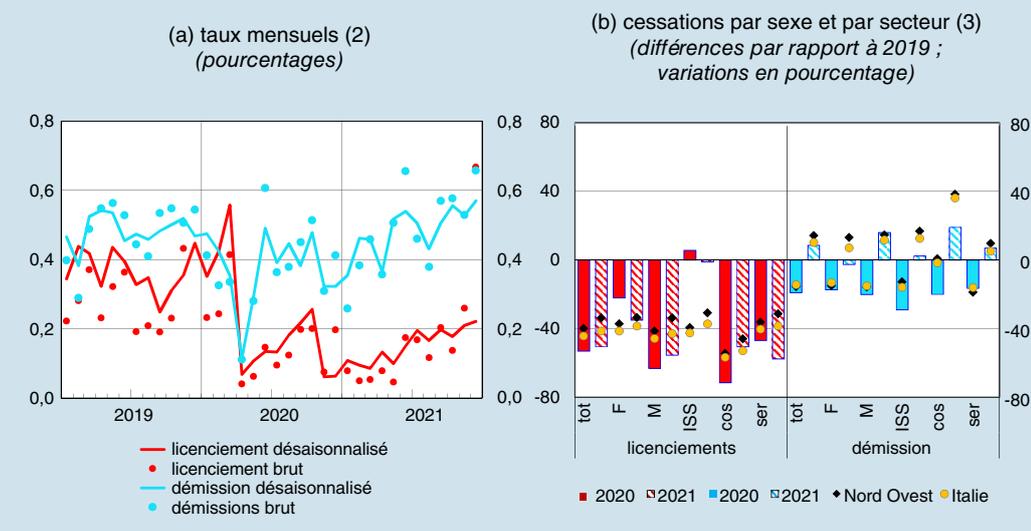
(1) L'univers de référence est constitué des postes salariés dans le secteur privé non agricole. Sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Le solde (activations nettes) est calculé comme la somme des recrutements et des transformations, déduction faite des cessations. (2) Les cessations sont indiquées par le signe négatif.

L'EFFET DU DÉBLOCAGE DES LICENCIEMENTS ET L'ÉVOLUTION DES CESSATIONS

Au cours de l'année 2021, l'interdiction de licencier pour des motifs objectifs justifiés, qui avait été mise en place lors des mesures d'urgence anti-Covid-19¹ et qui avait contribué à soutenir les niveaux d'emploi des postes à durée indéterminée, a été progressivement levée. Selon les données des communications obligatoires, à la suite de l'introduction de la législation de blocage, en Vallée d'Aoste, le taux de licenciement pour les contrats à durée indéterminée (calculé comme le rapport entre le nombre de licenciements et le nombre de salariés à durée indéterminée) en 2020 a diminué de moitié par rapport aux niveaux prévalant avant l'apparition de la crise sanitaire, conformément à ce qui a été observé en moyenne pour l'Italie (tab. a3.7). Suite à la levée des contraintes réglementaires en juillet et ensuite en novembre 2021, le taux de licenciement a légèrement augmenté (figure, panel a), tout en restant sur des valeurs contenues et inférieures à celles de 2019, grâce également au recours aux instruments d'intégration salariale (cf. *Le marché du travail : données et analyse. Janvier 2022*, Banca d'Italia et Ministère du Travail et des politiques sociales). Par rapport à

¹ Le blocage des licenciements a été mis en place le 17 mars 2020 par le décret « cura Italia » (DL n° 18/2020) et ensuite prorogé à plusieurs reprises. Depuis août 2020, la possibilité de licencier en cas de cessation d'activité, de faillite ou de conclusion d'un accord collectif d'entreprise avec les organisations syndicales les plus représentatives a été introduite, uniquement pour les travailleurs adhérant au dit accord. Le blocage a été levé à partir du 1er juillet 2021 pour les secteurs de la construction et de l'industrie (à l'exception du textile, de l'habillement et des chaussures) et à partir du 1er novembre 2021 pour les autres secteurs. En vertu des dispositions du D. Lgs. n° 73/2021 (décret « sostegni-bis »), l'interdiction est restée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 pour les entreprises ayant recours aux compléments salariaux ordinaires et extraordinaires régis par le D.Lgs. n° 148/2015 (art. 10 et 21).

Licenciements et démissions (1)



Source : traitements des données des communications obligatoires du ministère du Travail et des politiques sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Communications obligatoires*.

(1) L'univers de référence est constitué par les emplois salariés du secteur privé non agricole à durée indéterminée pour les travailleurs âgés de moins de 64 ans, afin de réduire l'incidence des départs à la retraite sur les démissions. Le taux de licenciement est calculé comme le rapport entre le nombre de licenciements promus par l'employeur et l'estimation des salariés élaborée à partir des données sur les salariés du secteur privé de l'INPS. Le taux de démission est calculé comme le rapport entre le nombre de cessations demandées par le travailleur et l'estimation du nombre de salariés établie à partir des données sur les salariés du secteur privé de l'INPS. – (2) Taux mensuels bruts et désaisonnalisés selon la procédure TRAMO-SEATS. – (3) Variations en pourcentage des licenciements et des démissions par rapport à 2019. Les histogrammes correspondent aux variations pour les années 2020 et 2021 distinctes par : total annuel (tot), sexe (F=femmes et M=hommes) et secteur (ISS=industrie au sens strict, cos=construction, ser=services).

la période pré-pandémique, la diminution du nombre de licenciements dans la région a été plus prononcée pour les hommes et dans le secteur de la construction (figure, panel b) ; ce dernier pourrait avoir été influencé par la dynamique particulièrement positive du secteur ainsi que par la difficulté de trouver certains profils professionnels.

La réduction des licenciements a considérablement contribué à soutenir l'évolution des postes de travail salariés ; en revanche, la dynamique des démissions volontaires est rapidement revenue à des niveaux semblables à ceux d'avant la pandémie en 2021 après la baisse enregistrée au début de la crise sanitaire (tab. a3.8). On relève toutefois des évolutions différenciées (figure, panel b) : en 2021, les démissions ont été supérieures à celles de 2019 pour les hommes et dans le secteur de la construction. Ce résultat pourrait être lié à l'accroissement de la dynamique du secteur de la construction, en soutenant l'hypothèse selon laquelle les démissions pourraient être en grande partie liées à des transitions d'un poste à durée indéterminée à un autre au sein du même secteur (cf. l'encadré : *Pourquoi les démissions augmentent-elles ?* dans *Le marché du travail : données et analyses*, n. 6, Banca d'Italia et Ministère du Travail et des politiques sociales).

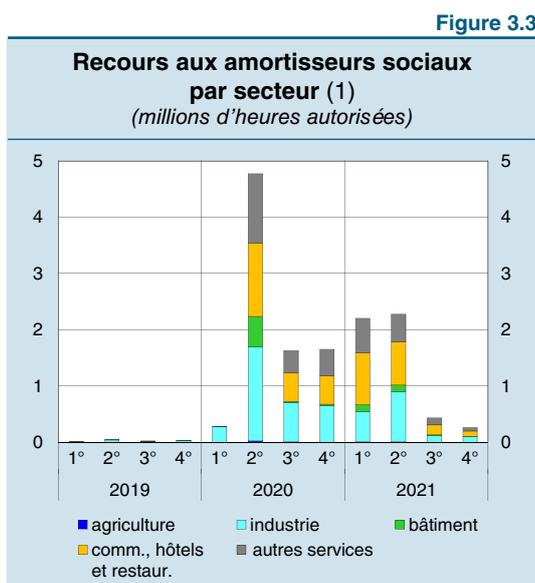
L'offre de travail et les amortisseurs sociaux

Une reprise progressive de la participation au marché du travail a été enregistrée dans la région au cours de l'année 2021 (fig. 3.1.a). En moyenne sur l'année, l'offre de travail a augmenté de 0,8 % et le taux d'activité a progressé de 1,1 point de pourcentage

pour atteindre 71,8 %, mais il est resté inférieur de 1,3 point de pourcentage à celui de 2019 (tab. a3.1).

L'augmentation de la main-d'œuvre a été en partie favorisée par l'amélioration des attentes, avec le passage à la recherche active d'un emploi de personnes inactives au cours de l'année précédente (tout en se déclarant potentiellement disposées à travailler). Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté ; en effet, le taux de chômage a augmenté de 1,4 point de pourcentage à 7,3 % (6,5 % en 2019). Les jeunes âgés de 15 à 34 ans, qui avaient été les plus durement touchés par la crise pandémique, ont affiché une augmentation plus forte du taux d'activité, auquel correspond une hausse du taux de chômage relatif.

Le recours aux amortisseurs sociaux a considérablement diminué au second semestre de l'année dans tous les principaux secteurs (fig. 3.3), tout en restant à des niveaux historiquement élevés, notamment dans le tertiaire : en 2021, 62,9 % des heures autorisées concernaient le secteur des services, le plus durement touché par la crise pandémique. Sur l'ensemble de l'année, le nombre d'heures autorisées pour la Cassa Integrazione Guadagni (CIG) et les Fondi di integrazione salariale (FIS) est d'environ 5,2 millions (-38,1 % par rapport à l'année précédente ; tab a3.9), se qui équivaut, en temps plein, à 5,7 % des salariés de la région (9,2 % en 2020 ; 0,1 % en 2019). Au cours des quatre premiers mois de 2022, le recours aux amortisseurs sociaux a encore diminué : les heures autorisées de la CIG et du FIS ont été de 126.244 (plus de 2,5 millions pour la même période en 2021).



Source : traitements des données INPS.
(1) Les données comprennent les heures autorisées de la Cassa Integrazione Guadagni (CIG) et des Fondi di integrazione salariale (FIS).

En 2021, les demandes d'allocations de chômage (nouvelle assurance sociale pour l'emploi, NASpI) ont sensiblement diminué (-23,0 % par rapport à 2020), ce qui reflète le faible nombre de cessations d'emploi. Les travailleurs qui ont cessé de bénéficier de la NASpI ont pu profiter de mesures régionales spécifiques (cf. le paragraphe : *Les mesures de soutien aux ménages* au chapitre 4).

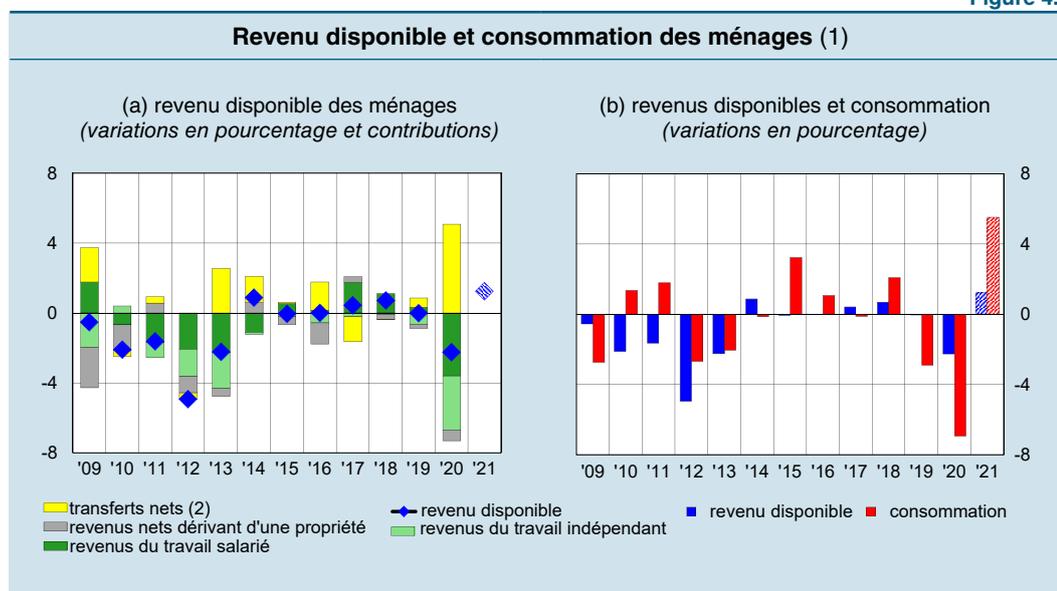
4. LES MÉNAGES

Le revenu et la consommation des ménages

En 2021, le revenu des ménages valdôtains a recommencé à croître, bénéficiant des mesures de soutien public visant à contrer les effets de la crise pandémique et, à partir du deuxième trimestre de l'année, de l'amélioration du marché du travail. La consommation, également en reprise après la forte baisse de 2020, pourrait toutefois pâtir cette année de la perte de pouvoir d'achat due à la hausse générale des prix et de l'incertitude liée aux développements du conflit en Ukraine.

Le revenu – Selon les estimations de Prometeia, en 2021, le revenu disponible des ménages valdôtains a augmenté de 2,9 % à valeur courante, soit de manière inférieure à la moyenne nationale et surtout à celle des régions du Nord. Le pouvoir d'achat a été limité par la hausse des prix depuis le second semestre de l'année dernière : à valeurs constantes, le revenu a augmenté dans une moindre mesure (1,2 %), ne recouvrant qu'une partie de la baisse enregistrée l'année précédente (fig. 4.1.a). En 2020 (dernière année disponible dans les données de l'ISTAT), en fait, le revenu disponible des ménages valdôtains (21.168 euros par habitant, soit environ 13% de plus que la moyenne italienne ; tab. a4.1) avait considérablement diminué ; la forte baisse des revenus du travail salarié et non salarié s'y était répercutée, mais elle avait été en grande partie atténuée par l'augmentation des transferts nets liés aux mesures de lutte contre les effets de la crise pandémique.

Figure 4.1

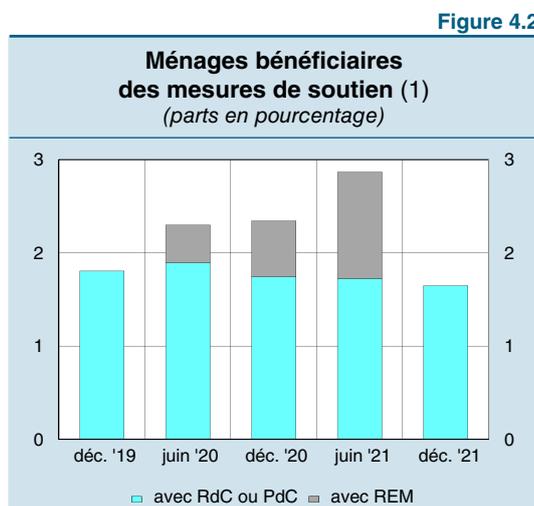


Source : traitements des données Istat, Comptes économiques territoriaux, et Prometeia (pour l'année 2021). Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Revenu et consommation des ménages*.

(1) Revenu disponible des ménages de consommateurs résidant dans la région avant amortissements et consommation dans la région, net des dépenses des touristes internationaux. Valeurs à prix constants, ajustées selon le déflateur de consommation de la région. Les données sur le revenu pour 2021, selon Prometeia, se réfèrent au total des ménages consommateurs et producteurs. - (2) Les transferts nets correspondent aux prestations sociales et à d'autres transferts aux ménages nets des cotisations sociales et des impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine.

Les mesures de soutien aux ménages. – Le recours aux mesures d’aide au revenu des ménages adoptées par le gouvernement, bien que significatif, s’est avéré dans la région inférieur à celui observé dans la moyenne nationale. Des interventions régionales spécifiques ont complété les interventions nationales.

À la fin de l’année dernière, la Vallée d’Aoste comptait environ 1.000 ménages ayant bénéficié du Reddito ou de la Pensione di cittadinanza (respectivement RdC et PdC). Le versement du Reddito di emergenza (REM), dont les quatre dernières mensualités (sur les sept prévues en 2021) ont été payées à partir de juin à un peu moins de 700 ménages, avait quant à lui cessé. En décembre 2021, la part des ménages résidents bénéficiant de mesures de soutien s’élevait à 1,6 % (fig. 4.2), valeur inférieure à la fois à la moyenne italienne et à celle des régions du nord (5,3 et 2,4 % respectivement). En Vallée d’Aoste, le montant moyen mensuel obtenu par les foyers bénéficiaires du RDC s’élevait à 454 euros (577 et 509, respectivement, pour les moyennes nationale et septentrionale).



Source : traitements des données de l'INPS, Osservatorio sul Reddito di cittadinanza e di emergenza. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Mesures de soutien aux ménages*.
(1) Parts du total des ménages résidents.

À partir de mars 2022, l’allocation unique et universelle est également entrée en vigueur, une mesure qui a renforcé et rationalisé le système d’interventions en faveur des ménages avec enfants (cf. le chapitre 5 : *Les ménages* dans le *Rapport annuel* sur 2021). D’autres mesures de soutien aux ménages sont prévues par le PNRR, qui a programmé des interventions visant à renforcer les services tant pour les enfants que pour les personnes âgées (cf. l’encadré : *Les services scolaires et de soins aux personnes âgées non autonomes* du chapitre 6).

La région Vallée d’Aoste, afin de contrer les effets de la pandémie sur le revenu des ménages et des travailleurs, a prévu quelques interventions spécifiques en faveur de ses résidents, qui peuvent être cumulées avec les interventions nationales. En particulier, pour les ménages, des allocations mensuelles de durée déterminée et d’un montant variable ont été introduites en fonction de certains paramètres (indicateur ISEE, taille du ménage, présence de personnes mineures ou de personnes gravement handicapées) ; un peu moins de 3.000 ménages ont bénéficié de ces mesures, soit environ 5 % des résidents de la région, avec un montant moyen versé de 1.875 euros. Une contribution, non cumulable avec la précédente, a également été prévue pour les salariés qui, entre le 1er octobre 2020 et le 19 juin 2021, étaient bénéficiaires des amortisseurs sociaux établis par la législation de l’État ; dans ce cas, une allocation supplémentaire unique était versée, dont le montant augmentait (entre 400 et 1.000 euros) à mesure de la durée de la période d’intégration. Les bénéficiaires de cette allocation se sont élevés à près de 3.400 personnes (soit 4,4 % de la population en âge de travailler). Deux autres mesures s’adressent aux personnes qui ne sont plus couvertes par la NASpI. La première, une indemnité forfaitaire de 1.000 euros, est versée aux salariés qui ont cessé de bénéficier

de l'allocation chômage entre juin 2020 et mars 2021. La deuxième mesure s'adresse aux travailleurs à durée déterminée qui ont cessé de bénéficier de la NASpI et qui, en raison de la pandémie, n'ont pas repris leur activité professionnelle pendant la saison d'hiver 2020/21 ; dans ce cas également, une indemnité forfaitaire variant entre 1.000 et 1.500 euros est prévue. Le total des bénéficiaires de ces deux mesures était d'environ 1.100 individus, soit 1,4 % de la population en âge de travailler.

La consommation. – Au cours de l'année 2021, l'amélioration du cadre épidémiologique et l'accélération de la campagne de vaccination ont permis d'assouplir les mesures de restriction à la mobilité et aux activités économiques, en soutenant la remontée des indicateurs de confiance des ménages. Cela a favorisé un retour à la croissance de la consommation, qui avait fortement diminué au cours de l'année 2020 (fig. 4.1.b). Selon les estimations de Prometeia, l'augmentation a été de 5,5 % en valeur constante par rapport à l'année précédente (5,4 % en Italie). Cette évolution, qui a souffert dans la seconde partie de l'année de la hausse des prix des biens et des services, n'a permis qu'une récupération partielle des niveaux prépandémiques : en effet, par rapport à 2019, la consommation dans la région est encore inférieure (7 points de pourcentage). La croissance de la consommation en 2021 a été plus forte que celle du revenu disponible : cela s'est traduit par une baisse de la propension à épargner, qui avait fortement augmenté pendant les mois de pointe de la pandémie.

Parmi les différents types de dépenses, celles des biens durables, qui représentaient en 2020 près de 12 % du total, ont contribué à soutenir la consommation des ménages. Selon les estimations de l'Osservatorio Findomestic, les achats de ces biens ont augmenté en Vallée d'Aoste en 2021, compensant largement la forte baisse de l'année précédente ; l'évolution a été particulièrement positive pour les biens ménagers (électroménager et mobilier).

Les dépenses consacrées aux activités touristiques et récréatives, qui avaient le plus souffert des conséquences de la pandémie, sont reparties à la hausse, tout en restant encore inférieures aux niveaux d'avant la pandémie (cf. également le paragraphe *Les tendances sectorielles* du chapitre 2).

En 2022, selon les estimations de Confcommercio, la consommation devrait croître plus modestement que l'année précédente, affectée par la chute brutale du climat de confiance des ménages dans la dernière partie de 2021 et par le renforcement de la dynamique des prix.

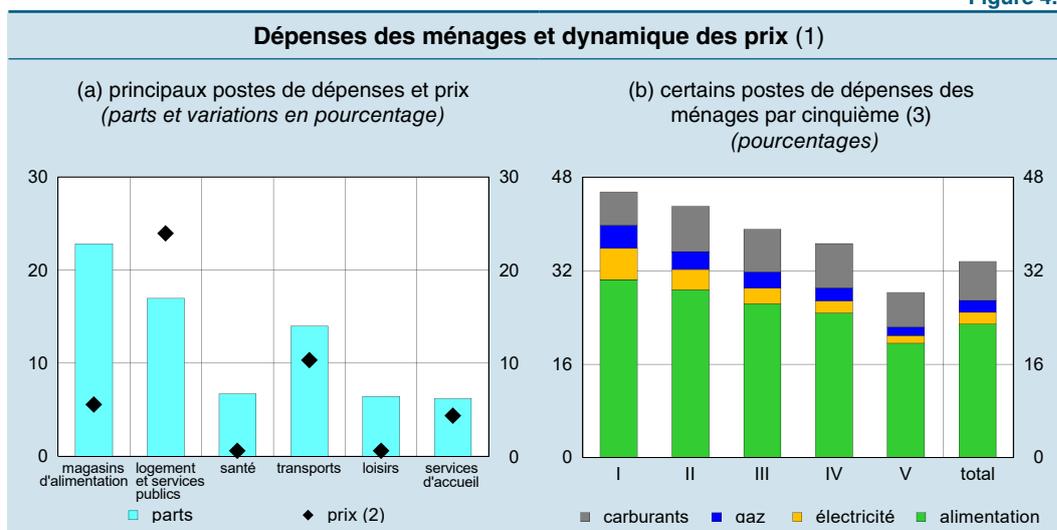
En moyenne pour la période 2014-2020, les dépenses des ménages valdôtains ont été supérieures à la moyenne nationale : environ 2.200 euros par mois en prix constants et déduction faite des loyers imputés¹ (environ 1.900 euros dans la moyenne italienne). Parmi les principaux postes de dépenses, le logement et les services publics représentent 17 %, un taux légèrement supérieur au chiffre national. Au cours de l'année 2021 et des premiers mois de 2022, la dynamique des prix de ce poste a été particulièrement soutenue, en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et du gaz (fig. 4.3.a).

¹ Les loyers imputés représentent la valeur du loyer que les ménages pourraient obtenir en louant le logement dont ils sont propriétaires et dans lequel ils vivent.

La croissance a également concerné, quoique de manière très hétérogène, les autres principaux postes de dépenses des ménages, parmi lesquels les denrées alimentaires et les transports.

En raison de la composition différente du panier de dépenses, les hausses de prix ont une incidence inégale sur les ménages, affectant davantage les foyers dont la consommation globale est plus faible (en particulier ceux du premier cinquième de la répartition des dépenses équivalentes² ; fig. 4.3.b). En effet, pour ces ménages, la part des dépenses relative aux biens qui ont subi la plus forte hausse des prix, y compris ceux de l'énergie et de l'alimentation, est plus élevée³.

Figure 4.3



Source : traitements des données Istat, *Enquête sur les dépenses des ménages* et *Indice des prix à la consommation pour l'ensemble de la collectivité* (NIC).

(1) Part des dépenses moyennes des ménages de la région, déduction faite des loyers imputés ; pourcentages ; moyenne 2014-2020. – (2) Variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble de la collectivité ; données régionales ; période mars 2021 – mars 2022. – (3) Les cinquièmes sont définis sur la base de la distribution nationale des dépenses moyennes équivalentes des ménages.

La richesse des ménages

Selon nos estimations, en 2020 (dernière année disponible), la richesse nette des ménages valdôtains s'élevait à 31,5 milliards d'euros, soit 11,7 fois le revenu disponible. En termes par habitant, elle s'élevait à 252.500 euros, soit une valeur nettement supérieure à la moyenne nationale et du Nord-Ouest (tab. a4.3-a4.4).

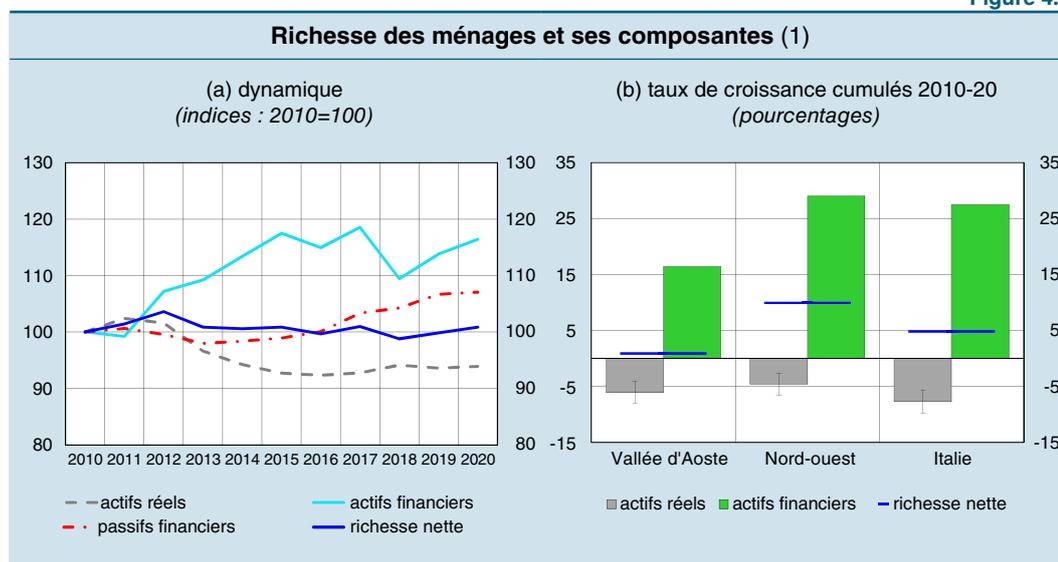
Entre 2010 et 2020, la valeur courante de la richesse nette valdôtaine a légèrement augmenté (0,9 %), alors que la moyenne des régions du Nord-Ouest a augmenté de près de 10 points de pourcentage (fig. 4.4.b). La croissance la plus faible de la composante

² Onze pour cent des ménages de la région appartiennent au premier cinquième de la distribution nationale de la consommation équivalente.

³ Afin de contenir les hausses des prix des biens énergétiques pour les ménages les plus démunis, une intégration temporaire a été attribuée aux foyers qui percevaient déjà la prime sociale pour l'électricité et le gaz (cf. également le chapitre 5 *Les ménages* dans le *Rapport annuel* sur 2021) et, en mars de cette année, le nombre de bénéficiaires de primes a été élargi.

financière de la Vallée d'Aoste (16,4 %) a surtout eu une incidence sur l'évolution la plus défavorable de la période. La richesse financière a montré des signes de reprise à partir de 2019, face à une stabilité substantielle des actifs réels (fig. 4.4.a).

Figure 4.4



Source : traitements des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Indicateurs calculés sur la base des prix courants.

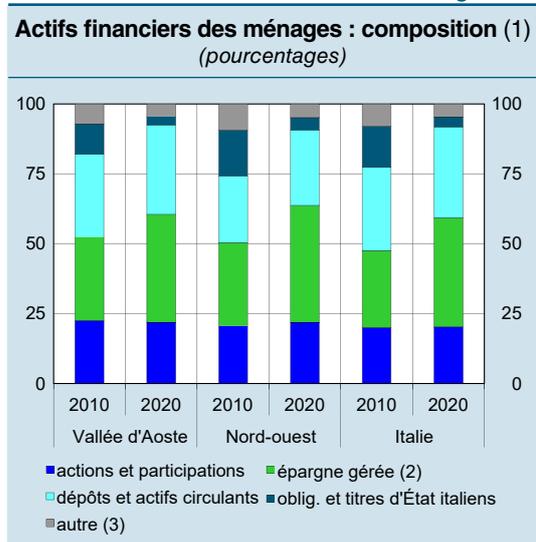
Au cours de la décennie considérée, la valeur des actifs financiers a été stimulée, à l'instar des zones de comparaison, par les composantes les plus liquides (dépôts et fonds de roulement) et celles liées à l'épargne sous gestion (fonds communs et réserves d'assurance et de prévoyance). La part de ces dernières, par rapport à 2010, a augmenté en Vallée d'Aoste de 29,9 % à 38,5 %, tandis que la part investie dans les titres publics et obligataires a considérablement diminué (de 10,8 % à 3,1 % ; fig. 4.5).

La richesse financière a également bénéficié en 2021 de l'expansion continue des dépôts.

L'endettement des ménages

Après le ralentissement marqué de 2020, les prêts aux ménages valdôtains ont recommencé à augmenter en 2021 : en décembre, la variation sur douze mois a été de 4,0 %, globalement conforme à ce qu'elle était en 2019 (fig. 4.6.a et tab. a4.5). Contrairement à ce qui avait été observé avant la

Figure 4.5

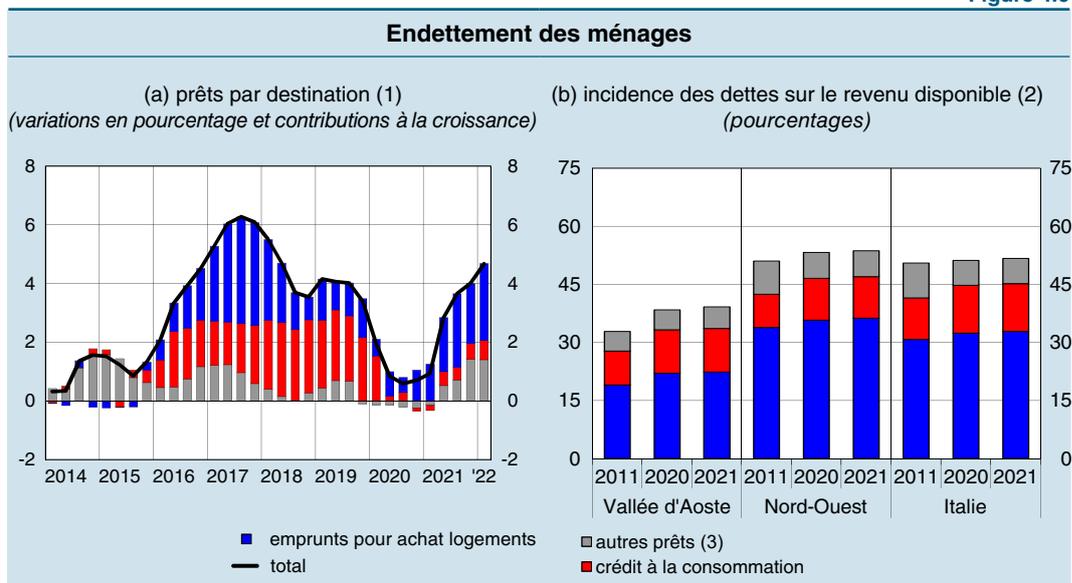


Source : traitements des données de la Banca d'Italia. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Richesse des ménages*.

(1) Valeurs courantes. – (2) L'épargne gérée comprend les parts de fonds communs et les réserves d'assurance et de prévoyance. – (3) Titres étrangers, prêts des membres aux coopératives, crédits commerciaux, produits dérivés et autres comptes actifs.

pandémie, la croissance des prêts a été soutenue principalement par les emprunts pour l'achat de logements et, surtout dans la seconde partie de l'année, par les autres types de financements, en particulier les ouvertures de crédit en compte courant. En 2021, la contribution du crédit à la consommation était encore inférieure de plus de moitié à la valeur pré-pandémique (0,6 % ; 2,2 % à la fin de 2019).

Figure 4.6



Source : rapports de surveillance ; traitements des données de l'Istat, *Comptes économiques territoriaux* et Prometeia.

(1) Données en fin de période. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes de la dette des ménages. Les chiffres de mars 2022 sont provisoires. - (2) Le revenu disponible des ménages consommateurs est considéré avant les amortissements. Les données relatives aux revenus pour la région et la macrozone pour 2021 sont estimées à partir des données Prometeia. - (3) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la rénovation de logements.

Au cours des trois premiers mois de 2022, les prêts aux ménages ont continué d'augmenter (4,7 %), bien que le déclenchement du conflit en Ukraine et la hausse de l'inflation aient aggravé le climat de confiance des ménages, ce qui a accru l'incertitude quant aux perspectives d'avenir, y compris en ce qui concerne l'accès au crédit.

Malgré l'accélération des prêts, l'incidence de la dette des ménages sur le revenu n'a que légèrement augmenté par rapport à 2020, grâce à l'augmentation du revenu (cf. paragraphe : *Le revenu et la consommation des ménages*); l'indicateur est resté à des niveaux nettement inférieurs à la fois à la moyenne nationale et à celle des régions du Nord-Ouest (fig. 4.6.b).

Le crédit à la consommation. – Le crédit à la consommation, en reprise depuis juin dernier, a augmenté en 2021 de 1,9 %, reflétant la reprise de la consommation. L'augmentation reste toutefois nettement inférieure aux niveaux d'avant la pandémie (7,6 %, fig. 4.7 et tab. a4.6).

L'évolution est toujours portée par les prêts finalisés, en particulier ceux liés à l'achat de moyens de transport, qui ont augmenté de 7,8 % en 2021. Parmi les prêts non finalisés, ceux impliquant une cession du cinquième du salaire ont ralenti (8,1 %, contre 11,3 % en 2020) et ceux liés à l'utilisation de cartes de crédit ont retrouvé

la croissance ; en revanche, les prêts personnels ont encore baissé, mais dans une moindre mesure que l'année précédente.

Au premier trimestre 2022, le crédit à la consommation a continué de croître (2,3 %).

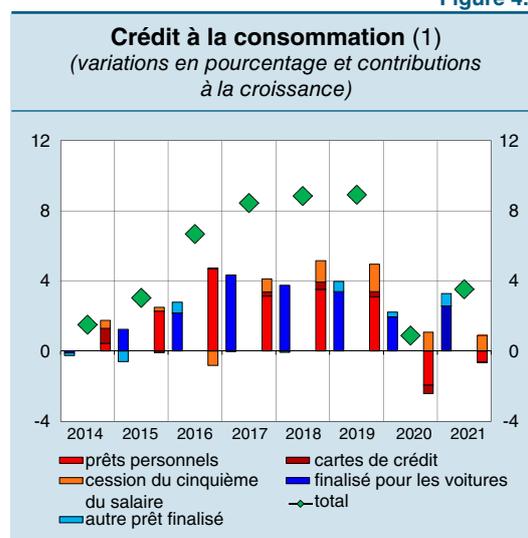
Les informations fournies par l'échantillon de banques participant à l'enquête sur les taux d'intérêt harmonisés indiquent qu'au quatrième trimestre 2021, les taux moyens appliqués aux nouveaux prêts à la consommation sont restés à des niveaux proches de ceux de la période correspondante de 2020 (6,3 % et 6,2 % respectivement).

Les emprunts pour l'achat de logements. – L'augmentation des transactions sur le marché immobilier (cf. l'encadré : *Le marché immobilier*) a soutenu l'expansion des prêts pour l'achat de logements (3,6 % fin 2021 ; tab. a4.5). En particulier, les nouveaux décaissements, qui s'élèvent à environ 117 millions d'euros nets de subrogations et de substitutions, ont nettement augmenté par rapport à 2020 et 2019 (27,7 % et 31,2 % respectivement ; fig.4.8.a). Au cours de l'année 2021, le recours des ménages aux moratoires s'est considérablement réduit : sur la base des informations fournies par le Concessionnaire des services d'assurance publics (Consap), relatives aux seules moratoires *ex lege*, les demandes de suspension des remboursements acceptées au cours de l'année ont été soit en nombre soit en montant des financements d'environ 7 % par rapport à celles enregistrées en 2020.

La croissance des emprunts s'est encore renforcée au premier trimestre 2022 (4,7 %).

Au cours de l'année, les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux financements ont légèrement augmenté (1,8 % au quatrième trimestre 2021 ; 1,5 % pour la période correspondante de 2020, tab. a5.10) : cela s'est accompagné d'une réduction du nombre de subrogations, de substitutions et de renégociations des emprunts en cours. L'écart de coût entre les taux fixes et les taux variables, bien qu'en légère augmentation, est resté limité et a continué à favoriser le recours aux contrats à taux fixe (87 % des nouveaux financements ; fig. 4.8.b). Dans l'ensemble, les emprunts à taux fixe ont fini par représenter plus des deux tiers des emprunts en cours à la fin de l'année (ils en représentaient un peu plus de la moitié à la fin de 2020), ce qui réduit les risques liés aux futures hausses des taux d'intérêt.

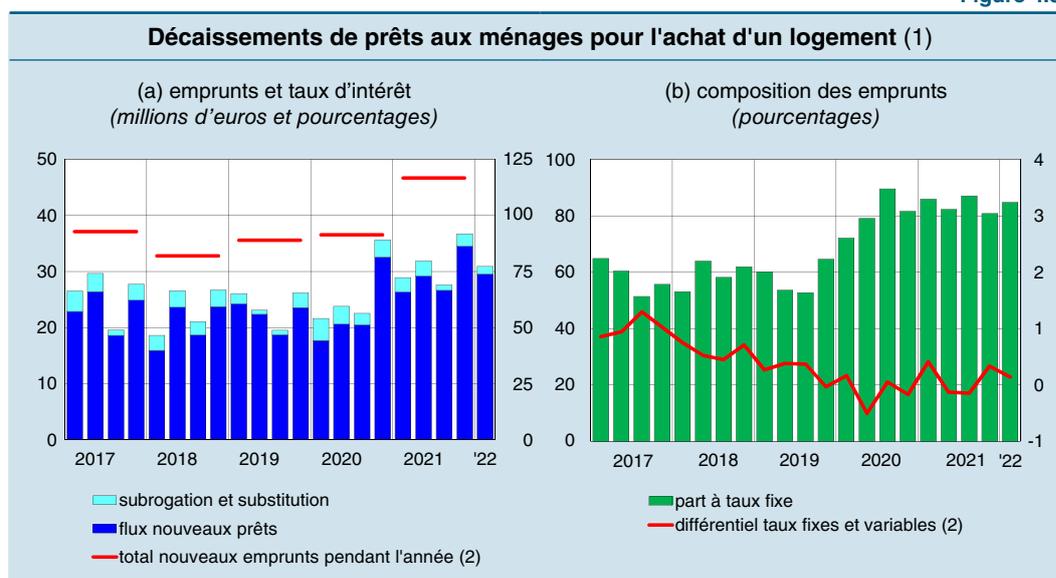
Figure 4.7



Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Crédit à la consommation*.

(1) Données de fin d'année. Variations en pourcentage sur la période correspondante pour le total, et contributions à la croissance en pourcentage en ce qui concerne les composantes du crédit à la consommation. Les histogrammes bleus montrent la contribution à l'évolution du crédit à la consommation des prêts accordés à des fins spécifiques (achat de voiture, autres achats) ; les histogrammes orange indiquent la contribution des prêts destinés à la consommation sans but précis (prêts personnels, cessions du cinquième du salaire, cartes de crédit).

Figure 4.8

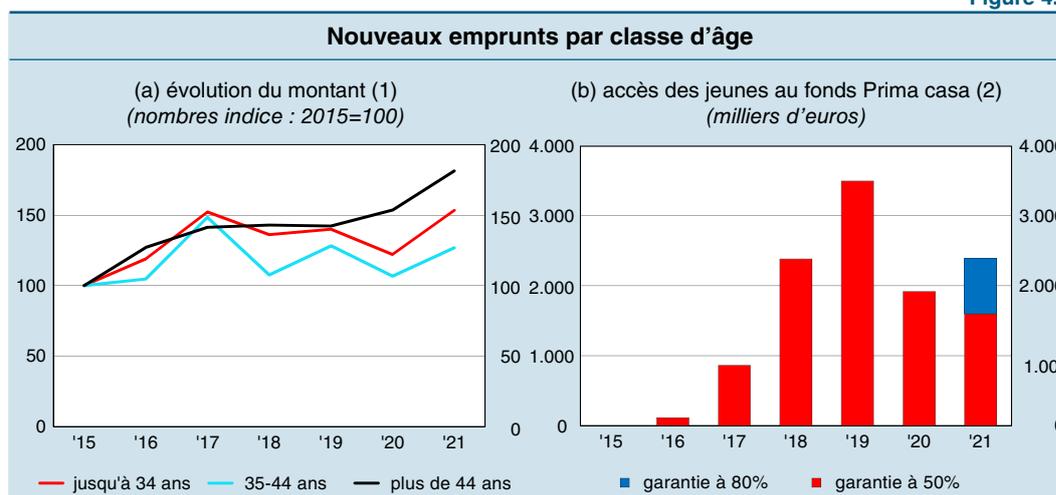


Source : rapports de surveillance et enquête analytique sur les taux d'intérêt débiteurs. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Taux d'intérêt créditeurs*.

(1) Les données se réfèrent aux nouveaux prêts octroyés au cours du trimestre en vue de l'achat ou de la rénovation du logement de résidence des ménages consommateurs, au lieu de destination de l'investissement (logement), et elles sont nettes des opérations subventionnées effectuées au cours de la période. Les données relatives à l'année 2022 sont provisoires. - (2) Échelle de droite.

Les nouveaux emprunts contractés en 2021 (environ 30 % de plus qu'en 2020) sont restés concentrés dans la classe de montants entre 90.000 et 200.000 euros (plus de 67 % du total ; tab. a4.7). En outre, la part des octrois dans la fourchette la plus basse (jusqu'à 90.000 euros) a augmenté de 4 points de pourcentage au détriment de la fourchette la plus élevée. L'augmentation des nouveaux versements a touché

Figure 4.9



Source : pour la partie (a), Enquête analytique sur les taux d'intérêt débiteurs ; pour la partie (b), Consap. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Taux d'intérêt créditeurs* et *Composition des emprunts octroyés aux ménages consommateurs pour l'achat de logements*.

(1) Les données se rapportent à la clientèle dont l'exposition totale à l'intermédiaire prêteur (y compris le nouvel emprunt) dépasse le seuil de recensement de 75.000 euros. Dans le cas de relations impliquant plus d'un co-emprunteur, les informations par groupe d'âge ont été calculées en attribuant à chaque emprunteur la part correspondante. - (2) Le DL italien n° 73/2021 (décret « sostegni bis ») a porté de trente-cinq à trente-six ans l'âge maximum des jeunes qui peuvent accéder au fonds Prima casa, indépendamment de la relation de travail dont ils sont titulaires ; la couverture maximale de la garantie de la part de capital de l'emprunt pour les bénéficiaires ayant un ISEE inférieur à 40.000 euros par an qui obtiennent un emprunt supérieur à 80 % du prix d'achat de l'immeuble a également augmenté, de 50 % à 80 %.

les emprunteurs de toutes les tranches d'âge (fig. 4.9.a), mais a été modérément plus élevée pour les plus jeunes, qui ont également pu bénéficier de la garantie publique accrue pour l'achat de leur premier logement (fig. 4.9.b) : le pourcentage des emprunts accordés aux moins de 34 ans, bien qu'en hausse par rapport à 2020, reste toutefois contenu par rapport à 2007, année où il avait atteint son maximum.

Selon les informations tirées de l'Enquête régionale sur le crédit bancaire (*Regional Bank Lending Survey*, RBLS), en 2021, le rapport entre la valeur des prêts et celle des biens immobiliers fournis en garantie (*loan-to-value*) aurait encore augmenté, à 69,7 %, une valeur nettement supérieure à celle enregistrée avant la crise de la dette souveraine (61,4 % en 2010).

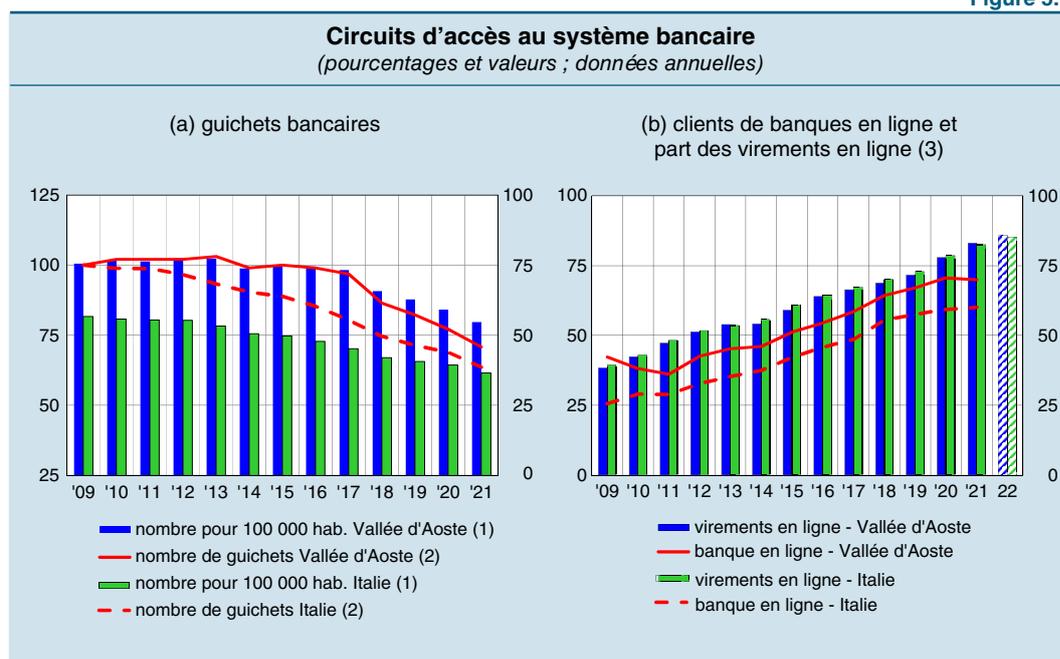
5. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

La structure

À la fin de 2021, 14 banques opéraient en Vallée d'Aoste, dont une avait son siège dans la région (tab. a5.1). Par rapport à l'année précédente, le nombre d'intermédiaires bancaires disposant d'au moins une agence dans la région a diminué de 1 unité, en raison de l'intégration d'UBI Banca à Intesa Sanpaolo. En Vallée d'Aoste, 3 intermédiaires financiers opéraient également en vertu de l'art. 106 du TUB (« Registre unique »), dont 1 consortium, en baisse également de 1 unité.

En 2021 la baisse du nombre de guichets bancaires, qui avait commencé dans la région avec quelques années de retard par rapport à la rationalisation en cours au niveau national depuis plus d'une décennie (fig. 5.1.a), s'est poursuivie (6 unités de moins que l'année précédente). Par rapport à 2013, année à partir de laquelle on observe une réduction, la diminution globale en Vallée d'Aoste a été de 31 guichets (-31,3 %). Par rapport à la population résidente, les guichets bancaires sont encore supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 55 et 37 agences pour 100.000 habitants ; tab. a5.2).

Figure 5.1



Source : base de données statistiques, rapports de surveillance et Istat.

(1) Échelle de droite. - (2) Indices 2009=100. - (3) Nombre de clients (ménages uniquement) disposant de services de banque en ligne de type informatif et/ou dispositif pour 100 habitants ; les services bancaires par téléphone sont exclus. Pour les parts de virements en ligne, les données relatives à 2022 se réfèrent au premier trimestre.

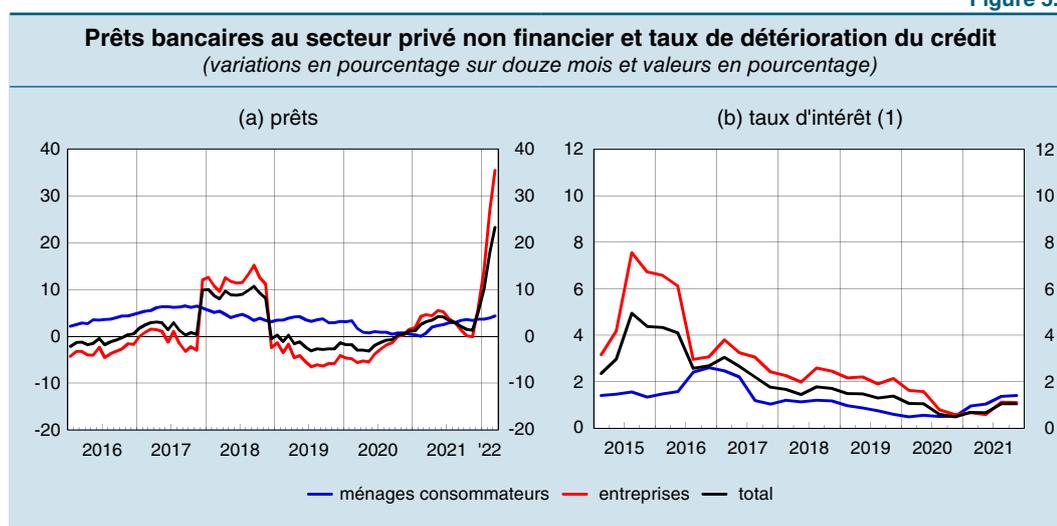
La persistance de l'urgence sanitaire a continué à soutenir l'utilisation de moyens à distance pour accéder aux services bancaires et financiers. À la fin de l'année dernière, en Vallée d'Aoste, 70 ménages sur 100 avaient signé un contrat de banque en ligne, et la part des virements effectués par les clients de détail par voie télématique représentait plus de 83 % du total des virements, deux valeurs supérieures à la moyenne italienne (fig. 5.1.b).

Au cours du premier trimestre de 2022, la part des virements en ligne a encore augmenté, atteignant près de 86 % de l'ensemble des virements fin mars.

Les financements et la qualité du crédit

Les prêts bancaires. – Au cours de l'année 2021, les prêts bancaires au secteur privé non financier ont continué de croître (fig. 5.2.a et tab. a5.3). Cette évolution est due à la fois aux financements octroyés aux entreprises, mais avec quelques différences entre les secteurs (cf. le paragraphe : *Les prêts aux entreprises* du chapitre 2), et aux ménages (cf. le paragraphe : *L'endettement des ménages* du chapitre 4).

Figure 5.2



Source : pour le panel (a), rapports de supervision ; pour le panel (b), Centrale des risques. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* les rubriques *Prêts bancaires* et *Qualité du crédit*.

(1) Flux de nouveaux prêts dépréciés rectifiés par rapport aux encours de crédit non dépréciés rectifiés à la fin de la période précédente. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant dans le trimestre de référence.

Au cours des premiers mois de cette année, les prêts aux entreprises ont connu une nouvelle accélération ; ceux destinés aux ménages ont également augmenté, mais à un rythme plus modéré.

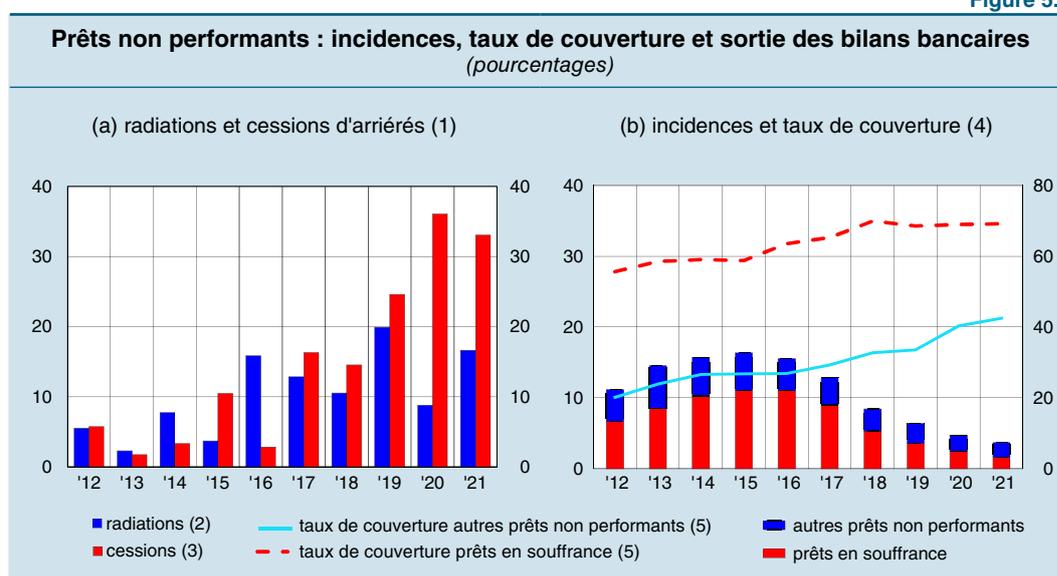
Les évolutions du crédit au secteur privé non financier ont été principalement influencées par des facteurs de demande. Selon les indications fournies par les banques qui ont participé à l'enquête locale sur le crédit bancaire (*Local Bank Lending Survey, LBLS*), récemment lancée dans la région et adressée aux responsables des agences bancaires de la zone (cf. *Notes méthodologiques Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Enquête locale sur le crédit bancaire*), la demande de financements de la part des entreprises a augmenté au cours du second semestre 2021 par rapport au premier semestre de l'année, alors que les conditions d'offre restaient pratiquement inchangées. Des indicateurs similaires sont constatés pour les prêts aux ménages.

La qualité du crédit. – Le taux de détérioration des financements est passé, en moyenne sur les quatre trimestres se terminant en décembre 2021, à 1,1 % des prêts

in bonis (0,5% en décembre de l'année précédente), tout en restant à des niveaux modestes. La hausse a concerné à la fois les entreprises et les ménages, mais elle a été plus forte pour ces derniers (fig. 5.2.b ; tab. a5.5).

Malgré l'augmentation des flux entrants, le montant total des crédits bancaires non performants est tombé à 2,6 % du total des prêts (3,3 % fin 2020; tab. a5.6). Les opérations de cession et de radiation y ont contribué. Les premières ont bénéficié de la prolongation de la période de fonctionnement de la Garantie d'État sur la titrisation des souffrances (Gacs), établie par le décret du 15 juillet 2021 du Ministère de l'Économie et des finances. Les cessions ont représenté 33,1 % du montant brut des prêts non performants au début de l'année, une valeur élevée, bien qu'inférieure à celle enregistrée en 2020. En revanche, les radiations ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente, atteignant 16,6 % des prêts non performants brutes (fig. 5.3.a et tab. a5.7).

Figure 5.3



Source : rapports individuels de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* les rubriques *Cessions et radiations de prêts en souffrance* et *Taux de couverture des prêts non performants et garanties*.

(1) Flux annuels de cessions et de radiations par rapport aux prêts douteux en début de période. - (2) Radiations de prêts non performants non cédées ou cédées, mais non décomptabilisées (ces dernières comprennent les radiations d'actifs en cours de démantèlement). - (3) Comprend également les radiations de créances cédées, effectuées simultanément à la cession. - (4) Créances sur la clientèle. Les données sont tirées des bilans bancaires non consolidés, qui ne comprennent pas les prêts accordés par les sociétés financières appartenant à des groupes bancaires et par les filiales étrangères. Les incidences sont calculées à partir des expositions avant les corrections de valeur correspondantes. Le taux de couverture est donné par le montant des corrections de valeur par rapport à l'exposition brute correspondante. - (5) Échelle de droite.

La réduction de l'incidence des crédits détériorés s'est accompagnée d'un taux de couverture encore élevé. Le rapport entre les corrections de valeur et le montant brut des prêts dépréciés s'est en effet maintenu aux niveaux de 2020, alors qu'il avait augmenté de plus d'un point de pourcentage (50,1 % à la fin de 2021 ; fig. 5.3.b et tab. a5.8). Des indicateurs semblables sont constatés pour les prêts dépréciés non garantis, dont le taux de couverture reste nettement plus élevé (67,3 % à la fin de 2021).

Les indicateurs considérant la classification des financements *in bonis* selon les règles prévues par la norme comptable IFRS 9 n'ont pas non plus montré d'évolution particulièrement significative du risque du portefeuille de prêts des banques. Sur la base des informations contenues dans le relevé analytique des prêts bancaires aux entreprises (AnaCredit ; cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la

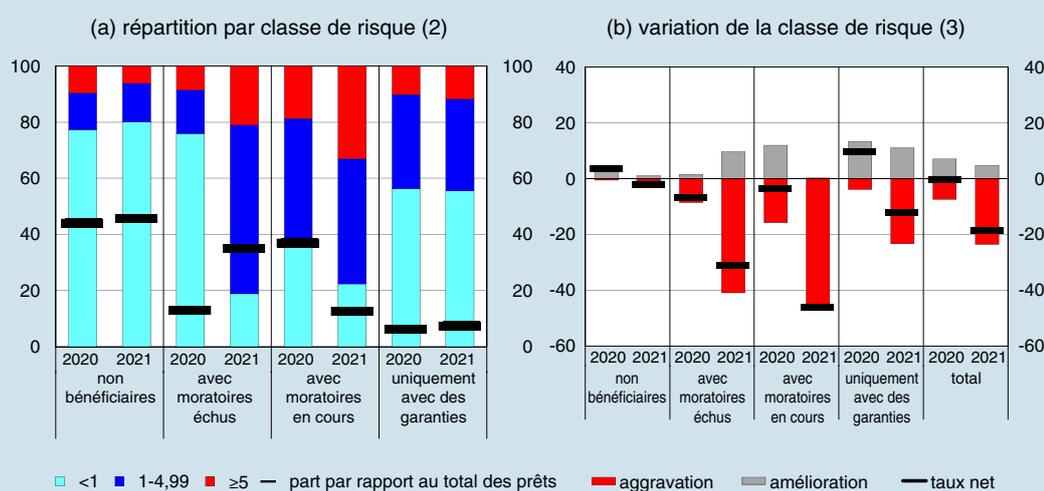
rubrique *Crédit bancaire aux entreprises par classe de probabilité de défaut*), l'incidence, sur le total des crédits *in bonis*, des financements qui, depuis leur octroi, ont enregistré une augmentation du risque de crédit (classés au stade 2) a légèrement diminué au cours de l'année 2021, après une forte augmentation l'année précédente. Elle reste également hétérogène en fonction des mesures de soutien dont les entreprises ont bénéficié (cf. l'encadré : *Le niveau de risque des entreprises bénéficiaires de mesures de soutien à la liquidité*).

LE NIVEAU DE RISQUE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DE MESURES DE SOUTIEN À LA LIQUIDITÉ

L'intervention publique en faveur du secteur productif pendant la phase aiguë de la pandémie et la reprise économique à partir de 2021 ont permis d'atténuer les effets de la crise sur la qualité du crédit. Cependant, des différences significatives sont apparues en ce qui concerne le niveau de risque des prêts en fonction du type de soutien utilisé. Selon l'enquête AnaCredit, les entreprises qui, à la fin de 2021, utilisaient exclusivement des garanties publiques, dont l'exploitation a été prolongée jusqu'en juin 2022, présentaient des profils de risque plus faibles que les entreprises qui avaient eu recours aux moratoires. Pour les premières, la part de crédit aux entreprises ayant une probabilité de défaut (PD) supérieure ou égale à 5 %, donc considérées comme plus risquées, était de 11,7 % (figure A, panel a). Parmi les entreprises qui ont fait usage du moratoire, l'incidence des prêts aux entreprises plus à risque était nettement plus élevée. En particulier, parmi les emprunteurs qui avaient une suspension des remboursements encore en vigueur à la fin de 2021, date d'expiration du moratoire public, la part du crédit aux entreprises à PD supérieure ou égale à 5 % avait atteint 33,1 %. Cette incidence a été supérieure à celle enregistrée à la fin de l'année 2020, conformément à l'hypothèse selon laquelle les entreprises les

Figure A

Risque des entreprises bénéficiant des mesures (1) (pourcentages)



Source : AnaCredit. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Utilisation des moratoires et des garanties publiques par les entreprises*.

(1) Les débiteurs sont classés dans les catégories suivantes : entreprises disposant d'un moratoire en vigueur, de moratoires échus, de garanties publiques qui n'ont pas bénéficié de moratoires, ne bénéficiant d'aucune mesure. – (2) Composition du montant de crédit utilisé par catégorie d'entreprise. Données de fin de période relatives au total des prêts en cours. – (3) Part du crédit aux entreprises recensées dans AnaCredit, présentes au début et à la fin de la période, qui ont enregistré à la fin de la période une amélioration ou une détérioration de la classe de risque par rapport au début de la période, ventilée par catégorie.

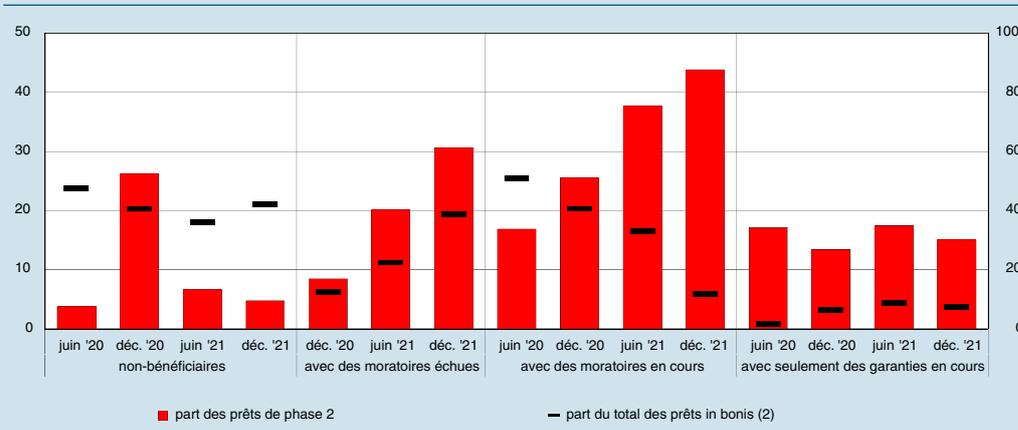
plus risquées ont demandé la suspension des paiements pour la période la plus longue possible, alors que le profil de risque était relativement meilleur pour celles qui ont cessé d'en bénéficier au cours de l'année 2021. Toutefois, les financements octroyés aux entreprises dont la suspension est encore active ne représentaient qu'environ 7 % du total des prêts au secteur productif.

Globalement, la part des financements aux entreprises dont la classe de PD s'est détériorée à la fin de 2021 par rapport au début de l'année a été supérieure à celle pour laquelle elle s'est améliorée. En comparaison avec 2020, ce solde s'est étendu à toutes les entreprises, en particulier celles qui avaient eu recours à la suspension des remboursements et celles qui présentaient des moratoires échus. En revanche, aucune variation significative n'est observée pour les entreprises qui n'ont pas bénéficié de mesures de soutien (figure A, panel b).

Des différences de risque apparaissent également si l'on considère la part des prêts *in bonis* pour lesquels les intermédiaires ont détecté une augmentation significative du risque de crédit, les prêts dits de stade 2. Par rapport à la fin de l'année précédente, l'incidence de ces financements a augmenté en 2021 pour les entreprises dont les moratoires ont expiré et, surtout, pour celles dont les moratoires sont encore en vigueur à la fin de l'année (figure B). En revanche, elle est restée globalement inchangée pour les entreprises qui ont eu recours aux seuls prêts garantis par l'État et a diminué pour celles qui ne bénéficiaient d'aucune mesure de soutien au crédit.

Figure B

Incidence des prêts classés au stade 2 par type d'emprunteur (1)
(données en fin de période ; pourcentages)



Source : AnaCredit. Cf. dans les Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021 la rubrique *Utilisation des moratoires et des garanties publiques par les entreprises*.

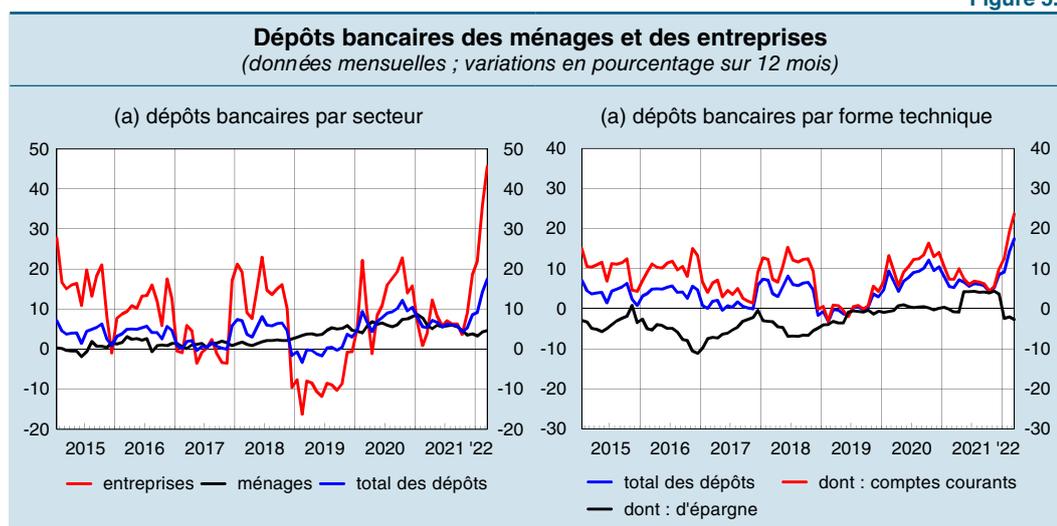
(1) Incidence des emprunts classés au stade 2 selon la norme comptable IFRS 9 sur les prêts obligataires. Les débiteurs sont classés dans les catégories suivantes : entreprises disposant d'un moratoire en vigueur, de moratoires échus, de garanties publiques qui n'ont pas bénéficié de moratoires, ne bénéficiant d'aucune mesure. - (2) Part des prêts *in bonis* se rapportant à chaque catégorie d'entreprise dans le total des prêts *in bonis* en cours à la date de référence. Échelle de droite.

La collecte

En 2021, la croissance des dépôts bancaires des entreprises et des ménages valdôtains s'est atténuée (8,6 %, contre 10,5 % en 2020), tout en restant soutenue.

À cette évolution a contribué exclusivement la décélération des dépôts des ménages (3,8 %, contre 8,1 % l'année précédente), face à une dynamique intensifiée pour ceux des entreprises (fig. 5.4.a et tab. a5.9). Parmi les formes techniques, les dépôts en compte courant ont baissé (fig. 5.4.b) ; les dépôts d'épargne, qui étaient restés globalement stables l'année précédente, ont augmenté de 3,6 % en raison de l'expansion des dépôts des entreprises, qui a plus que compensé la baisse enregistrée pour les ménages.

Figure 5.4



Source : rapports de surveillance.

Au premier trimestre 2022, la croissance des dépôts s'est nettement renforcée, reflétant principalement l'évolution de ceux des entreprises.

La valeur totale aux prix du marché des titres détenus auprès des banques par les ménages et les entreprises a encore augmenté (5,1 %), grâce à la forte augmentation des actions et des parts d'OICR. Parmi les titres de créance, la part des obligations a encore diminué. Les obligations d'État ont également chuté à nouveau à partir de juin 2021, après plus de deux ans de croissance ininterrompue.

L'augmentation globale de la valeur des obligations a été portée par les ménages. Cette tendance peut avoir été influencée à la fois par la dynamique des prix des titres et par les changements dans les choix de portefeuille : en présence de taux de rendement très faibles, les ménages peuvent avoir réorienté une partie de leur épargne de formes plus liquides vers une épargne gérée, qui permet une meilleure combinaison du risque et du rendement.

6. LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

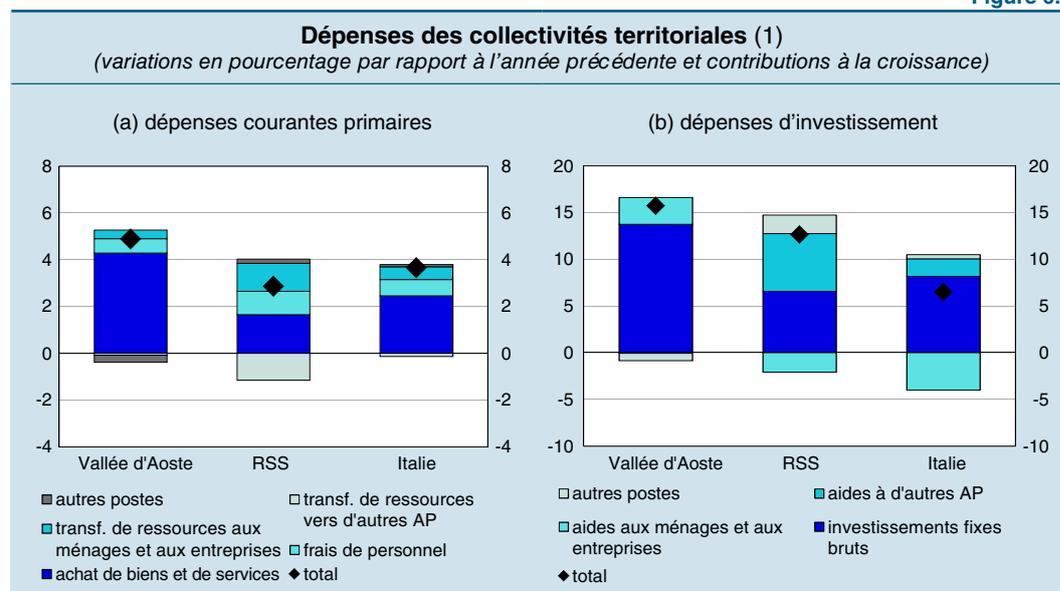
Les économies régionales sont influencées par les activités des collectivités territoriales (régions, provinces et villes métropolitaines, municipalités), qui effectuent des dépenses au sein de chaque territoire (cf. les paragraphes : *Les dépenses des collectivités territoriales* et *La santé*) et sont financées en partie par des recettes fiscales, sur lesquelles elles peuvent parfois exercer certaines formes d'autonomie, et en partie par des transferts d'autres niveaux de gouvernement (cf. le paragraphe : *Les recettes des collectivités territoriales*); pour les activités d'investissement, elles peuvent également contracter des dettes, sous réserve de contraintes spécifiques, ou utiliser tout excédent budgétaire (cf. les paragraphes : *Le solde budgétaire global* et *La dette*).

Les dépenses des collectivités territoriales

Sur la base des données du Siope, en 2021, les dépenses primaires totales des collectivités territoriales en Vallée d'Aoste (hors comptes financiers) ont augmenté de 6,5 % par rapport à l'année précédente (tab. a6.1). Par habitant, elle s'élevait à 10.676 euros, un chiffre bien supérieur à la moyenne des régions à statut spécial (RSS) ; cet écart est influencé par les différences entre les RSS en matière de répartition des compétences et de modèles organisationnels adoptés dans la prestation de services. En Vallée d'Aoste, environ 84 % des décaissements sont des dépenses courantes.

Les dépenses courantes primaires. – Les dépenses courantes primaires (hors intérêts) des collectivités territoriales valdôtaines ont continué de croître en 2021 de manière plus soutenue que la moyenne des RSS (4,9 et 2,9 %, respectivement ; fig.6.1.a). La dynamique des décaissements a été stimulée par les achats de biens et de services (notamment sanitaires,

Figure 6.1



Source : traitements des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Sont considérées les Régions, les Provinces, les Municipalités et leurs Communautés, les Communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exception de la gestion commissariale de la municipalité de Rome), les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux ; le chiffre ne comprend ni les transferts entre les collectivités territoriales ni les postes financiers.

qui en constituent l'une des composantes principales) et, dans une moindre mesure, par l'augmentation des frais de personnel. Les transferts aux ménages et aux entreprises, qui ont considérablement augmenté en 2020, se sont encore légèrement renforcés, mais beaucoup moins que dans les zones de comparaison ; toutefois, par habitant, ils sont plus de deux fois supérieurs à la moyenne des RSS et six fois supérieurs à la moyenne nationale.

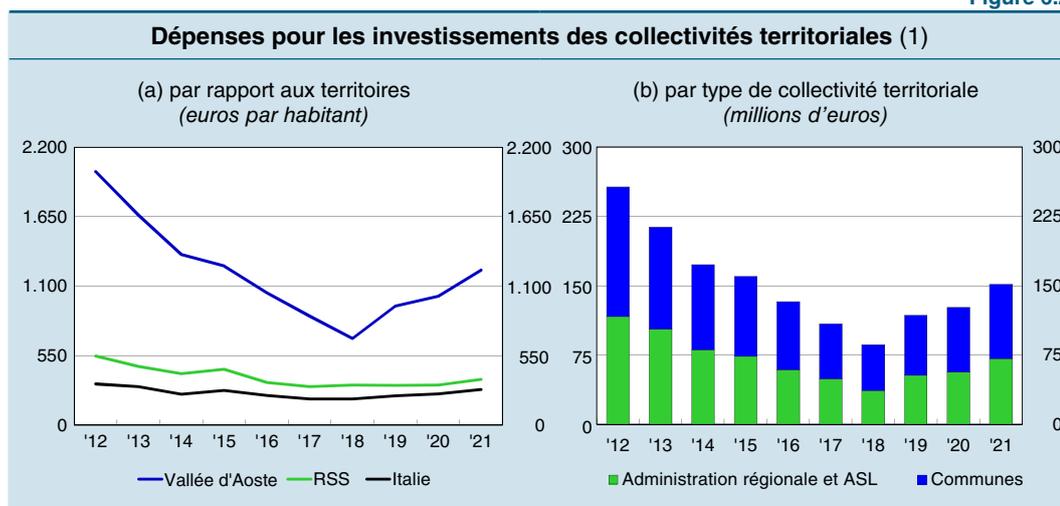
Du point de vue des organismes payeurs, un peu moins de 80 % des dépenses courantes appartiennent à la région (tab. 6.2), près de 18 % aux municipalités de moins de 5.000 habitants et le reste à la municipalité d'Aoste. Contrairement à toutes les autres entités, pour cette dernière, les dépenses ont diminué (-1,1 %), principalement en relation avec la baisse des aides d'urgence à la population et au tissu productif (voir *L'économie du Val d'Aoste*, Banca d'Italia, Economies régionales, 2, 2021).

Les dépenses en capital. – Les dépenses en capital des collectivités territoriales ont augmenté (15,7 %) plus que la moyenne des RSS ; la croissance a touché toutes les collectivités de la région. Du point de vue des organismes payeurs, un peu plus de 60 % sont attribuables à la région, 36 % aux municipalités de moins de 5.000 habitants et le reste à la municipalité d'Aoste (tab. 6.2).

La croissance des dépenses en capital est principalement due à l'expansion des investissements fixes et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des contributions aux ménages et aux entreprises (fig. 6.1.b et 6.2.a). Les investissements réalisés par les Municipalités, qui représentent plus de la moitié du total (fig. 6.2.b), pourraient avoir bénéficié, à partir de 2019, de financements publics plus importants (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Economies régionales, 2, 2021).

Sur la base des données OpenCup, la conception de travaux publics par les collectivités territoriales s'est poursuivie en 2021, tant pour de nouvelles réalisations que pour la maintenance, la rénovation et la restructuration d'infrastructures de

Figure 6.2



Source : traitements des données Siope. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Le poste Municipalités comprend également les unions de Municipalités, les Communautés de montagne et les gestions commissariales à l'exception de la gestion commissariale de la municipalité de Rome.

transport et de bâtiments : le nombre de projets est resté quasiment stable alors que le montant a doublé.

La poursuite de la croissance des investissements a continué de soutenir le secteur de la construction (cf. le paragraphe : *Les tendances sectorielles* du chapitre 2).

Les fonds européens. - Selon les informations recueillies par la Ragioneria Generale dello Stato (RGS), à la fin du mois de décembre 2021, les Programmes opérationnels régionaux (POR) 2014-2020 gérés par la Région Vallée d'Aoste (dont une partie a été reprogrammée en 2020 pour faire face à l'urgence Covid-19 ; cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2021) avaient atteint des engagements égaux au total du budget disponible et des paiements pour 78,3 % de ces ressources ; le niveau d'exécution financière est légèrement plus avancé que celui des régions plus développées (tab. a6.3). Pour le cycle de programmation 2021-27 (cf. le chapitre 5 : *Les politiques publiques*, dans *L'économie des régions italiennes. Dynamiques récentes et aspects structurels*, Banca d'Italia, Économies régionales, 22, 2021), le projet d'accord de partenariat alloue à la Vallée d'Aoste 174 millions d'euros, dont 70 millions d'euros de contribution européenne et 104 millions d'euros de contribution nationale, répartis en deux programmes : le POR FEDER (92 millions d'euros) et le POR FSE plus (82 millions d'euros). Les ressources des politiques de cohésion seront utilisées en complémentarité de celles prévues dans le Plan national de relance et de résilience (PNRR), en particulier en ce qui concerne les investissements dans la numérisation, les réseaux et services énergétiques, les transports et la santé. Les choix définis par le PNRR orienteront la programmation de la politique de cohésion, compte tenu de la plus grande dimension relative et de l'horizon temporel plus étroit d'achèvement des initiatives.

Les ressources du PNRR pour les collectivités territoriales. - Les dépenses des collectivités locales dans certains secteurs d'activité importants bénéficieront des ressources mises à disposition dans le cadre du PNRR. En ce qui concerne les allocations jusqu'à la fin du mois de mai, les collectivités territoriales valdôtaines disposent de fonds pour des interventions à réaliser d'ici 2026 pour un montant total de 103 millions d'euros (0,3 % du total), soit 833 euros par habitant (576 dans la moyenne nationale ; tab. a6.4) ; s'y ajoutent des ressources supplémentaires prévues pour la santé (cf. le paragraphe : *La santé*). Les interventions pour la résilience, la valorisation du territoire et l'efficacité énergétique (petites œuvres) représentent 22 % du total, celles pour la réhabilitation des bourgs 19 %. Fin mai, des appels d'offres ont également été lancés pour la préallocation de fonds sur une base régionale afin de financer des interventions dans les bâtiments scolaires (3 millions d'euros supplémentaires) et dans les services sociaux et de la petite enfance (1,2 million d'euros supplémentaires ; cf. l'encadré *Les services scolaires et de soins aux personnes âgées non autonomes* »).

LES SERVICES SCOLAIRES ET DE SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES NON AUTONOMES

L'un des objectifs du PNRR est de fournir des ressources aux collectivités territoriales pour combler l'écart entre les dotations en infrastructures, en raison des fortes différences dans la quantité et la qualité de certains services offerts à leurs citoyens, dont certains font également l'objet des niveaux essentiels de prestations sociales (LEPS). En tant que destinataires d'une part importante des ressources régionales du PNRR, sont analysées

ci-après la dotation en crèches et en infrastructures scolaires et l'assistance aux personnes âgées, en comparaison avec le service actuellement offert dans le reste du pays.

Pour les crèches, un LEPS a été fixé, à atteindre d'ici 2027, à 33 % de places autorisées (publiques et privées) par rapport à la population de moins de 3 ans dans le bassin territorial de référence¹; en 2019 (dernière année disponible), la part des places autorisées en Vallée d'Aoste était la plus élevée parmi les régions italiennes (34,3 % ; moyenne nationale de 21,7 %). Les emplois publics, qui représentaient plus de 80 % de l'offre totale, présentaient encore des marges d'utilisation disponibles. Dans le cadre du PNR, deux appels d'offres ont été préparés jusqu'à présent pour renforcer l'offre publique de crèches. La répartition des fonds a été réalisée sur la base de critères différents², qui ne reflètent pas toujours l'objectif de réduction des écarts territoriaux. Des ressources d'un montant de 1,2 million d'euros ont été allouées à la Vallée d'Aoste, ce qui représente environ 0,05 % du total rendu disponible par les appels d'offres.

Pour les infrastructures scolaires, la Vallée d'Aoste se caractérise par des dotations supérieures à la moyenne nationale à bien des égards. La proportion d'élèves qui fréquentent des bâtiments scolaires dotés d'une cantine, ainsi que d'une salle de sport, est élevée et la quasi-totalité d'entre eux fréquentent des écoles bien desservies par les transports en commun (tab.a6.5). Tous les bâtiments sont équipés d'installations accessibles aux handicapés, et une grande partie d'entre eux sont conçus pour réduire la consommation d'énergie. Les écoles valdôtaines présentent en général peu de criticités en matière de sécurité : un peu plus de 95 % des élèves fréquentent des bâtiments construits spécialement pour l'école, et plus de la moitié profitent d'installations construites il y a moins de 50 ans. Enfin, plus d'un tiers des bâtiments scolaires sont en possession de tous les certificats de sécurité, une valeur presque deux fois supérieure à la moyenne italienne. Dans le cadre du PNRR, jusqu'à présent, 14 millions d'euros ont été réservés à la Vallée d'Aoste (soit 0,2 % des ressources totales en matière scolaire) en vue de la construction de nouvelles écoles du premier et du deuxième cycle d'enseignement, de la sécurisation des écoles existantes (y compris les écoles maternelles) et de la réalisation ou de la reconversion de locaux destinés à la cantine. La répartition des fonds a été réalisée en ne tenant compte que partiellement des écarts d'infrastructure³.

¹ Selon la loi de finances pour 2022, les LEPS doivent être garantis au niveau territorial social (ATS). Par souci d'uniformité d'analyse, et conformément au principe général de la loi, les ATS sont ici considérés comme un bassin de référence.

² Le premier appel a permis d'allouer les ressources (dont 60 % étaient réservés aux Municipalités présentant un indice élevé de vulnérabilité sociale et matérielle et aux capitales provinciales) au moyen d'un classement fondé sur huit critères, dont la part de la population concernée par l'intervention et la part éventuelle de cofinancement supportée par l'autorité locale. Le second préallouait les trois quarts des ressources aux régions sur la base de l'écart par rapport à l'objectif et le reste en proportion de l'estimation de population du groupe d'âge 0-2 ans en 2035. Cf. les publications de l'Ufficio parlamentare di bilancio *Audizione sullo stato di attuazione e sulle prospettive del federalismo fiscale, anche con riferimento ai relativi contenuti del PNRR*, 20 octobre 2021, et *I bandi PNRR destinati agli Enti territoriali: obiettivi specifici e vincoli territoriali*, Flash n.1/20 janvier 2022.

³ Le Décret ministériel italien n° 343/2021 a fixé l'allocation régionale des fonds selon les critères suivants : pour les nouvelles écoles, la vétusté des bâtiments, le nombre d'élèves, la population âgée de 3 à 18 ans en 2035, chacun étant pondéré à 30 %, la zone sismique à 10 % ; pour la réhabilitation des écoles existantes, le nombre d'étudiants à 50 %, le nombre d'écoles à 50 % ; pour la construction ou la reconversion d'écoles maternelles, le nombre d'élèves à 60 %, la population âgée de 3 à 5 ans en 2035 à 30 %, le nombre actuel de bâtiments abritant des écoles maternelles à 10 % ; pour la réalisation ou la reconversion de cantines et de gymnases, le nombre d'élèves à 60 %, l'écart concernant les infrastructures à 40 %.

Pour l'assistance aux personnes âgées non autonomes, un LEPS a été fixé qui prévoit, à partir de 2025, la couverture d'au moins 2,6 % des plus de 65 ans par le service de chaque territoire social. Selon les données de l'Istat sur les interventions et services sociaux des municipalités⁴, la part des personnes âgées aidées à domicile était déjà de 3,5 % dans la région en 2018, ce qui est nettement plus élevé que dans le Nord et au niveau national (respectivement 2,4 et 1,7). Le PNRR a jusqu'à présent identifié un axe d'intervention en faveur de l'autonomie des personnes âgées non autonomes, en se concentrant sur les projets de réaménagement des espaces de vie. Sur la base des critères de répartition des fonds, la Vallée d'Aoste bénéficiera de 2,4 millions d'euros (0,4 % des ressources totales), une part plus que proportionnelle à celle de la population âgée résidant dans la région.

⁴ En tant que proxy du nombre de personnes âgées non autonomes servies, l'analyse est limitée à la somme des utilisateurs des cas suivants, en supposant qu'ils se réfèrent à des individus distincts : i) soins à domicile dans le cadre de l'aide sociale ; (ii) soins à domicile intégrés aux services de santé ; iii) chèque, allocation de soins, bons socio-sanitaires.

Les ressources allouées dans le cadre des projets du PNRR contribueront au cours des prochaines années à l'augmentation des dépenses d'investissement des collectivités territoriales : si ces fonds étaient pleinement utilisés dans les délais prévus, ils permettraient une augmentation moyenne annuelle d'un peu plus d'un cinquième des dépenses d'investissement des Municipalités de la Vallée d'Aoste par rapport aux valeurs moyennes 2017-19¹ ; si l'on considère également les ressources pour la santé, l'augmentation serait d'environ 17 % par rapport aux dépenses d'investissement de l'ensemble des Administrations locales. Les effets sur le territoire dépendront également de la capacité et de la rapidité des administrations à concevoir les travaux et à lancer les appels d'offres correspondants, ainsi que des délais dans lesquels les travaux seront réalisés. Les collectivités locales valdôtaines, bien qu'elles aient émis ces dernières années des appels d'offres d'un montant moyen plus faible que les autres régions du Nord-Ouest, ont enregistré en moyenne des temps d'attribution supérieurs (cf. l'encadré *Les marchés de travaux publics des collectivités territoriales*).

LES MARCHÉS DES TRAVAUX PUBLICS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les investissements des collectivités territoriales, selon les règles prévues pour les marchés publics, doivent pourvoir à la définition des projets, à la publication des avis, à la sélection des entreprises contractantes et, enfin, à l'exécution des travaux. La durée de chacune de ces phases, qui peut être influencée à la fois par la taille des appels d'offres et les procédures utilisées¹, a un impact sur le moment où les ressources financières allouées dans les budgets sont traduites en dépenses sur le terrain.

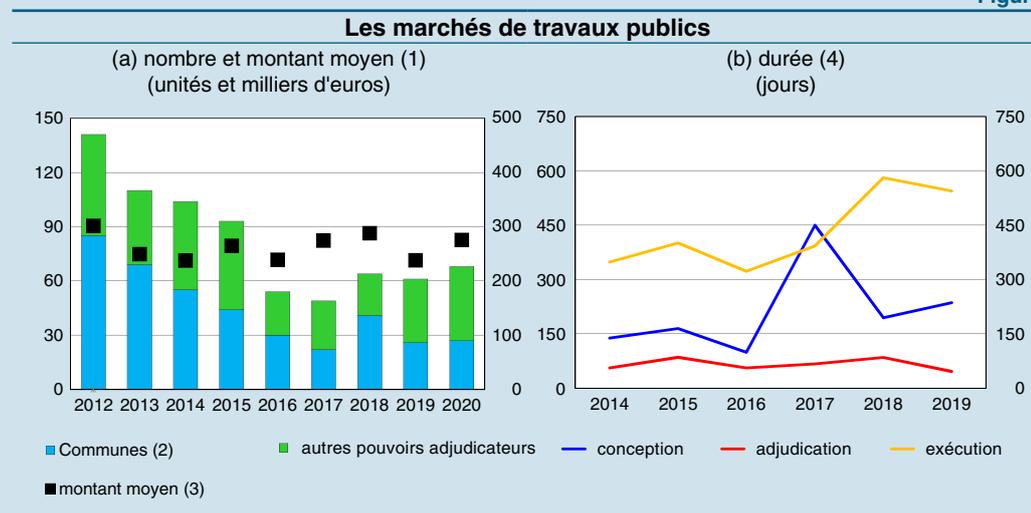
¹ Cf. la publication de l'Ufficio parlamentare di bilancio *Audizione della Presidente sull'assetto della finanza territoriale e sulle linee di sviluppo del federalismo fiscale*, 5 mai 2022.

¹ Incidence en pourcentage des ressources allouées aux Administrations locales de la région dans le cadre du PNRR sur les investissements effectués par les Régions et les organismes de santé, les Municipalités, les Unions de municipalités et les Communautés de montagne. Valeurs moyennes annuelles calculées pour le PNRR sur la période 2020-26 et pour les investissements sur la période 2017-19.

Entre 2012 et 2020, le nombre d'appels d'offres lancés par les collectivités territoriales valdôtaines et conclus par l'attribution de travaux (ci-après dénommés « appels d'offres ») a été d'un peu plus de 740, soit environ 90 % de tous les avis publiés (tab. 6.6), un pourcentage nettement supérieur à celui du Nord-Ouest et de l'Italie ; le montant total des travaux passés au cours de la période s'est élevé à 450 millions d'euros.

Dans un peu moins de 80 % des cas, la valeur de l'appel d'offres se situait entre 150.000 et 500.000 euros, un pourcentage légèrement plus élevé que la moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie ; près de 11 % avaient dépassé le million d'euros, soit plus que dans les zones de comparaison. La valeur médiane, moins affectée par la variabilité des montants, s'est maintenue sur l'ensemble de la période à des valeurs comprises entre 200.000 et 300.000 euros (figure, panel a). En revanche, le montant moyen des appels d'offres était de 605.000 euros, ce qui est inférieur à celui de l'Italie (647.000) et du Nord-Ouest (637.000).

Figure



Source : traitement des données Open ANAC et BDAP-MOP. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021*, la rubrique *Indicateurs de durée pour les marchés de travaux publics*.

(1) Concernant l'attribution d'un marché, pour chaque année est considérée la date de publication de l'appel d'offres. – (2) N'inclut pas les appels d'offres gérés par les centrales d'achat. (3) Les montants ne tiennent pas compte des baisses d'enchères et des augmentations éventuelles des coûts en cours de construction. La valeur médiane est moins affectée que la valeur moyenne par le nombre limité d'appels d'offres et par la forte variabilité des montants. Milliers d'euros ; échelle de droite. – (4) Durée médiane des différentes phases distinctement envisagées au cours de chaque année.

Le nombre d'appels d'offres a été le plus faible entre 2016 et 2017, lorsque le nouveau code des marchés publics a été mis en place.

Les Municipalités ont géré environ 54 % des appels d'offres, pour une valeur totale de 57,3 % et un montant moyen de 646.000 euros. Les contrats de la Région - qui a géré les 46 % restants des appels d'offres, ce qui reflète le rôle central qu'elle joue en Vallée d'Aoste dans le domaine des investissements publics locaux - se sont élevés à un montant relativement plus faible (en moyenne environ 558.000 euros). Une part importante des appels d'offres, soit 63,4 % du total, est représentée, dans une proportion presque similaire, par des marchés pour des infrastructures locales (routes, ponts, etc.) et d'autres interventions (parmi lesquelles l'adaptation sismique et la requalification énergétique).

Considérant le temps pendant lequel les travaux sont réalisés, selon nos calculs, entre 2014 et 2020, la valeur médiane de la durée de la phase de conception en Vallée d'Aoste a été de 194 jours, substantiellement conforme à celle de l'Italie, mais plus élevée que dans le Nord-Ouest (189 et 166 jours, respectivement ; tab. a.6.7) ; la durée de la conception a atteint son minimum en 2016, suivie d'un allongement des délais (figure, panel b). L'achèvement de la phase d'adjudication, qui va de la publication de l'appel d'offres à l'identification de l'entreprise contractante, a affiché une tendance sensiblement stable de 61 jours (moyennes du Nord-Ouest et italienne de 60 et 66 jours, respectivement). Entre 2012 et 2019, la durée médiane de la phase d'exécution a été d'environ 411 jours, reflétant l'allongement progressif du délai d'achèvement des travaux depuis le troisième trimestre 2016 ; cette valeur est légèrement supérieure à celle des zones de comparaison.

Les différentes phases d'un appel d'offres pour les travaux publics nécessitent l'utilisation de compétences spécifiques qui peuvent affecter le temps dans lequel les travaux sont réalisés². À cet égard, l'impulsion donnée à l'innovation numérique par l'administration publique, qui figure parmi les objectifs du PNRR, est importante, car elle pourrait favoriser une mise en œuvre plus efficace et plus rapide des investissements programmés. C'est dans le même sens qu'agit le Décret-loi italien n° 80/2021, qui pour la mise en œuvre des projets du PNRR a prévu la possibilité d'un recrutement extraordinaire de personnel qualifié et des fonds spécifiques pour le recours à des collaborations professionnelles ciblées.

² Pour une estimation de l'effet des caractéristiques des pouvoirs adjudicateurs sur la durée des travaux publics, voir A. Baltrunaite, T. Orlando e G. Rovigatti, *The implementation of public works in Italy: institutional features and regional characteristics*, Banca d'Italia, Questioni di Economia e Finanza, 659, 2021.

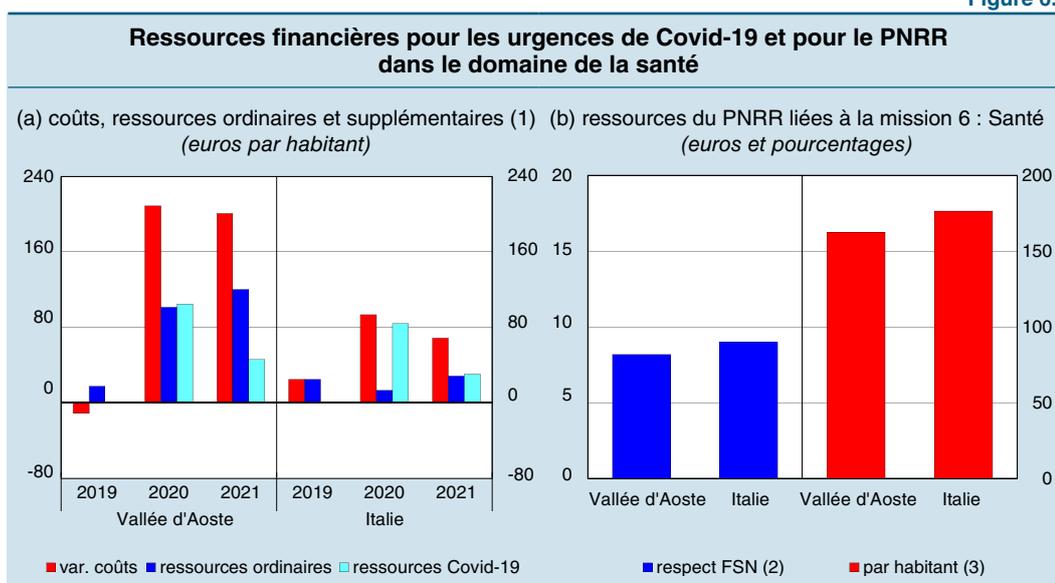
La santé

La santé, qui représente une part importante des dépenses primaires courantes de la Région, a figuré parmi les secteurs les plus touchés par les retombées de la pandémie de Covid-19. Les coûts du service de santé de la Vallée d'Aoste ont enregistré une accélération en 2020 (tab. a6.8) qui, sur la base de données encore provisoires, s'est poursuivie en 2021, lorsque les dépenses en faveur des résidents se sont élevées à 2.664 euros par habitant, une valeur supérieure à la moyenne nationale et à celle des RSS (2.233 et 2.502 euros respectivement). Au cours des deux dernières années, les recettes ordinaires, bien qu'en augmentation, n'ont pas été suffisantes pour couvrir les charges plus lourdes découlant de l'urgence sanitaire. À cet effet, des ressources supplémentaires ont été allouées au niveau national, tant en 2020 qu'en 2021 (ressources Covid-19) ; en 2021, la dotation du Fonds national de santé (FSN) a également été augmentée, limitant l'intervention à l'aide de ressources extraordinaires (fig. 6.3.a).

Des fonds supplémentaires ont été alloués à la Vallée d'Aoste dans le cadre du PNRR, afin de favoriser le renforcement structurel de l'offre sanitaire d'ici 2026. Ils constituent des ressources supplémentaires s'élevant à 8,2 % des fonds ordinaires alloués à la Région dans le cadre de la répartition du FSN 2021. Rapportés à la population résidente, ils s'élèvent à 163 euros (valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale, affectée par la part de 40 % réservée aux régions du Mezzogiorno ; fig. 6.3.b). Il s'agit de fonds destinés à des investissements dans le domaine de l'assistance territoriale pour la réalisation de 2 Case della salute (Maisons

de santé), 1 hôpital communautaire et 1 centre opérationnel territorial (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, Banca d'Italia, Économies régionales, 2, 2021) ; certaines interventions sont également orientées vers le renforcement technologique et numérique du secteur de la santé (tab. a6.9). Dans le cas où ces ressources seraient pleinement utilisées dans les délais prévus, elles entraîneraient une nouvelle augmentation des dépenses d'investissement dans la santé, par rapport aux valeurs déjà élevées enregistrées dans la région avant l'urgence sanitaire.

Figure 6.3



Source : pour la partie (a), traitements des données NSIS, ministère de la Santé ; pour la partie (b), traitements des données Siope ; pour la population résidente, Istat.

(1) Données exprimées comme variation absolue des coûts et des recettes ordinaires par rapport à l'année précédente ; ressources supplémentaires allouées aux régions pour l'urgence de la Covid-19 au cours de l'année de référence. Toutes les valeurs sont exprimées par habitant. - (2) Pourcentage d'incidence des ressources totales allouées à la région dans le cadre du PNRR (mission 6) sur la part régionale de l'accès au FSN pour 2021. - (3) Ressources totales allouées à la région dans le cadre du PNRR (mission 6) par rapport à la population résidente. Échelle de droite.

Pour faire face à la pandémie, la région a renforcé sa dotation de personnel de santé par des recrutements, en privilégiant le recours à des contrats à durée indéterminée. Selon les données de la RGS, cette augmentation a permis d'accroître l'effectif total, non seulement par rapport à l'année précédente, mais aussi par rapport à 2011 (tab. a6.10). À la fin de l'année 2020, le nombre total d'employés dans les établissements de santé publique de la Vallée d'Aoste était de 2.438, ce qui correspond à 196 employés pour 10.000 habitants (un chiffre nettement supérieur à la fois à la moyenne nationale et à celle des régions du Nord). Compte tenu également du personnel qui opère dans des structures assimilées aux structures publiques et privées accréditées, l'effectif total était de 204 personnes pour 10.000 habitants (143 au niveau national et 156 dans les régions du Nord).

Les recettes des collectivités territoriales

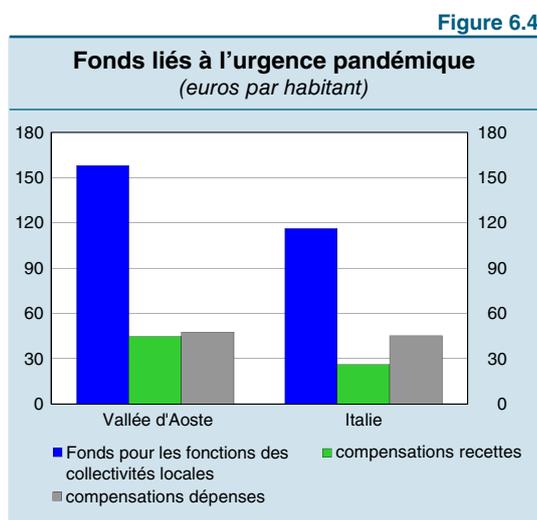
L'évolution des recettes a continué à être influencée par les transferts gouvernementaux destinés à répondre aux besoins liés à la pandémie. Après une forte augmentation l'année précédente, les recettes non financières des collectivités territoriales valdôtaines ont diminué en 2021, selon les données du Siope ; le niveau de la composante actuelle (qui représente plus des quatre cinquièmes de l'agrégat) s'est avéré encore supérieur par rapport aux années pré-pandémiques.

Les recettes régionales. – Les recettes courantes se sont élevées à 9.884 euros par habitant, en baisse par rapport à 2020 (de manière plus marquée que la moyenne des RSS ; tab. a6.11), mais toujours à peine plus élevées qu'en 2019 (d'environ 1 %). À la suite de la pandémie, en raison de la baisse des impôts perçus, les recettes non fiscales et les transferts ont augmenté ; la part de ces derniers, bien que toujours très contenue, a plus que doublé (à 7 %).

Les recettes des Municipalités. – Avec 2.682 euros par habitant, les recettes des Municipalités se situent à plus du double de la moyenne des RSS ; cela est dû, d'une part, à une base d'imposition et à une capacité de recouvrement plus élevées et, d'autre part, à des transferts en provenance de la Région. Par rapport à 2020, les recettes courantes ont diminué de 1,1 % (moyenne des RSS à -0,8 %), mais sont restées supérieures de plus de 18 % à celles de la période prépandémique, en lien également avec l'augmentation des transferts reçus de l'État et de la Région pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Les recettes fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente (4,5 %) ; la tendance est principalement due aux recettes de la taxe sur les déchets, qui sont revenues à des niveaux à peine plus faibles qu'en 2019.

Transferts aux autorités locales à la suite de la pandémie. – Au cours de la période 2020-21, les Municipalités, les Provinces et les Villes métropolitaines, les Unions de municipalités et les Communautés de montagne ont reçu des fonds supplémentaires de l'État, sur la base des besoins estimés en cours², pour faire face à l'augmentation des dépenses et à la baisse des recettes résultant de l'urgence sanitaire. Nos traitements des données du ministère de l'Économie et des Finances montrent que les entités valdôtaines ont bénéficié d'un peu moins de 30 millions d'euros³ (250 euros par habitant environ ; tab. a6.12).

Le Fonds pour l'exercice des fonctions essentielles a fourni la majorité des financements (environ 62 %) pour assurer le fonctionnement complet et ordonné des collectivités, y compris dans la phase d'urgence, pour un montant de 158 euros par habitant (fig. 6.4). En outre, des fonds ont été alloués à des fins spécifiques, destinés à compenser la baisse des recettes dues à la suspension des activités économiques ou aux facilités accordées et la hausse des dépenses résultant d'interventions spécifiques (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, 2, *Économies régionales*, 2020). En Vallée d'Aoste, ces compensations se sont élevées à 93 euros par habitant ;



Source : traitements des données du ministère de l'Économie et des Finances ; pour la population, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Transferts pour la gestion de l'urgence sanitaire*.

² Cf. la publication de l'Ufficio parlamentare di bilancio *Audizione della Presidente sull'assetto della finanza territoriale e sulle linee di sviluppo del federalismo fiscale*, 5 mai 2022.

³ La région a ajouté en 2020 16 millions supplémentaires pour soutenir les Municipalités pendant l'urgence sanitaire.

celles destinées à compenser le manque à gagner du secteur du tourisme se sont avérées particulièrement importantes (IMU des structures d'hébergement et taxe de séjour) relativement aux difficultés rencontrées par ce secteur (cf. le paragraphe : *Les services privés non financiers* du chapitre 2).

La capacité de collecte des Municipalités. – Les recettes des Municipalités reflètent principalement la taille des bases d'imposition locales ; cependant, d'autres éléments jouent également un rôle, notamment la capacité à collecter les impôts locaux, qui peut dépendre de facteurs organisationnels internes tant des autorités elles-mêmes que des entités auxquelles elles ont pu confier le service de collecte des impôts.

Afin d'évaluer la capacité de collecte, référence a été faite au rapport entre les encaissements attribuables aux recettes de l'année en cours et les évaluations correspondantes ; l'analyse se limite notamment aux recettes courantes propres, que les collectivités gèrent avec un plus grand degré d'autonomie que les transferts (dont elles peuvent relever les retards d'allocation de la part des autres niveaux de gouvernement). Dans la moyenne de la période triennale 2017-19, la capacité de recouvrement des recettes courantes propres des municipalités valdôtaines s'est avérée supérieure à la moyenne des RSS (77,3 et 64,8 % respectivement ; tab. a6.13) et a été plus élevée pour les Municipalités de moins de 5.000 habitants.

Il peut également être important d'évaluer la capacité des Municipalités à percevoir le reste de l'actif (accumulé en raison des recettes précédemment évaluées et non encore perçues au début de l'année) ainsi que le taux de réévaluation des reliquats (lié à la radiation en fin d'année des créances considérées comme irrécouvrables). Dans les municipalités valdôtaines, la capacité de collecte du reste de l'actif, dans la moyenne des trois années considérées, s'est avérée beaucoup plus élevée que celle observée dans la moyenne des RSS (50,7 % et 20,7 %, respectivement) ; en général, le rapport diminue avec l'accroissement de la dimension démographique.

Le solde budgétaire total

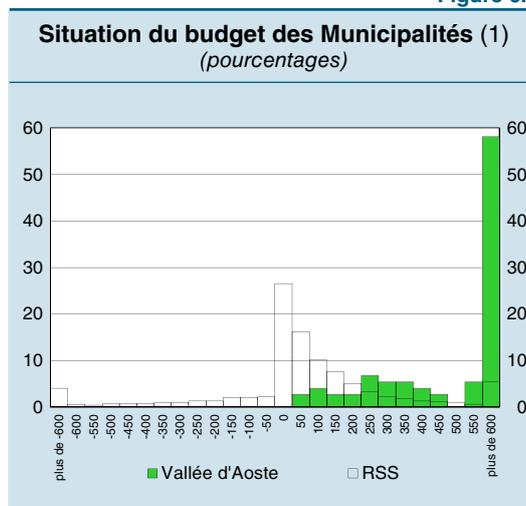
Au début de 2021, toutes les collectivités locales de la Vallée d'Aoste ont enregistré un excédent budgétaire, compris comme une partie positive disponible du résultat d'administration. L'excédent de la Région, en hausse par rapport à 2019, a été de 1.620 euros par habitant (380 euros en moyenne dans les RSS excédentaires ; tab. a6.14).

L'excédent réalisé par les Municipalités valdôtaines s'est élevé en moyenne à 609 euros par habitant, en hausse également par rapport à l'année précédente, contre 266 euros pour l'ensemble des RSS.

La répartition de la part disponible du résultat d'administration de chaque Municipalité s'est avérée meilleure dans la région que dans la moyenne des RSS (fig. 6.5).

La possibilité pour les Municipalités d'utiliser l'excédent d'administration pour effectuer des dépenses d'investissement, mise en place depuis fin 2018, a été étendue à partir de 2020 au financement de dépenses courantes liées à l'urgence pandémique. Selon nos estimations, basées sur un pourcentage intermédiaire d'utilisation des fonds réservés et affectés, les excédents potentiellement utilisables pour financer de nouvelles dépenses s'élevaient l'an dernier à 112 millions d'euros (899 euros par habitant ; tab. a6.15). L'importance des excédents utilisables peut s'évaluer en rapportant leur montant au total des recettes : dans l'hypothèse intermédiaire, ce rapport représentait environ un tiers du total des recouvrements de compétence (un peu plus d'un quart dans les RSS).

Figure 6.5

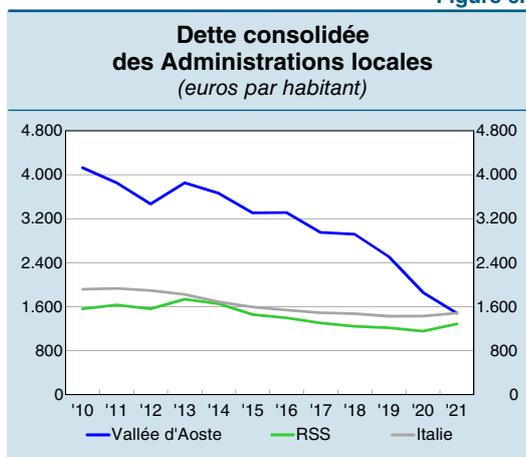


Source : traitements des données Ragioneria Generale dello Stato (RGS). Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités*.
 (1) Répartition de la partie disponible par habitant. Chaque barre correspond à des fourchettes de 50 euros (0-50, 50-100 et ainsi de suite). Le nombre indiqué sous chaque barre indique la partie inférieure de chaque fourchette.

La dette

À la fin de 2021, l'encours total de la dette des Administrations locales valdôtaines, déduction faite des passifs financiers envers d'autres Administrations publiques (dette consolidée), s'élevait à 1.484 euros par habitant (1.481 dans la moyenne nationale ; tab. a6.16 et fig. 6.6). Si l'on inclut les dettes contractées auprès des Administrations centrales (dette non consolidée), la dette par habitant s'élevait à 1.518 EUR, ce qui est inférieur à la fois à la moyenne des RSS et à la moyenne nationale.

Figure 6.6



Source : Banca d'Italia Cf. *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Dette des Administrations locales*.

En 2021, la dette des Administrations locales valdôtaines a continué à baisser (-20,5 %), reflétant principalement la baisse des titres émis à l'étranger. Cela a entraîné une nouvelle augmentation de la part du passif envers les banques italiennes et la Cassa di Risparmio di Torino.

ANNEXE STATISTIQUE

SOMMAIRE

1. La situation générale

Tab.	a1.1	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2020	59
”	a1.2	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2019	59
”	a1.3	Valeur ajoutée des services par branche en 2019	60

2. Les entreprises

Tab.	a2.1	Effets directs et indirects des variations de prix	61
”	a2.2	Achats-ventes de logements par type de Municipalité et par taille	62
”	a2.3	Mouvement touristique	62
”	a2.4	Arrivées et fréquentation touristique par rapport à la population	63
”	a2.5	Parts de fréquentation touristique étrangère par nationalité	64
”	a2.6	Parts de fréquentation touristique étrangère par type d'hébergement	65
”	a2.7	L'offre touristique par type de structure	66
”	a2.8	Transits de véhicules dans la région	67
”	a2.9	Commerce extérieur FOB-CIF par secteur	68
”	a2.10	Commerce extérieur FOB-CIF par zone géographique	69
”	a2.11	Indicateurs économiques et financiers des entreprises	70
”	a2.12	Prêts bancaires aux entreprises par secteur d'activité économique	71
”	a2.13	Prêts avec moratoires Covid-19	71
”	a2.14	Prêts avec garanties Covid-19	72

3. Le marché du travail

Tab.	a3.1	Salariés et main-d'œuvre	72
”	a3.2	Communications obligatoires	73
”	a3.3	Salariés par secteur	73
”	a3.4	Activations par secteur, fonction et type de contrat en Vallée d'Aoste	74
”	a3.5	Activations à durée déterminée par mois	75
”	a3.6	Activations de personnes résidant hors de la région, par caractéristiques	76
”	a3.7	Taux de licenciement annuel	77
”	a3.8	Taux de démission annuels	77
”	a3.9	Heures autorisées de la Cassa integrazione guadagni et des Fondi di integrazione salariale	78

4. Les ménages

Tab.	a4.1	Revenu disponible brut et consommation des ménages	79
”	a4.2	Immatriculations de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers	80
”	a4.3	Richesse des ménages	81
”	a4.4	Composantes de la richesse par habitant	82
”	a4.5	Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs	83
”	a4.6	Crédit à la consommation par type de prêt	83
”	a4.7	Composition des nouveaux emprunts	84

5. Le marché du crédit

Tab.	a5.1	Banques et intermédiaires non bancaires	84
”	a5.2	Canaux d'accès au système bancaire	85
”	a5.3	Prêts bancaires par secteur d'activité économique	85
”	a5.4	Prêts et créances douteuses des banques par secteur d'activité économique	86
”	a5.5	Qualité du crédit taux de détérioration	86
”	a5.6	Qualité du crédit bancaire : incidences	87
”	a5.7	Radiations et cessions de créances douteuses	88
”	a5.8	Taux de couverture des prêts dépréciés et incidence des garanties	89
”	a5.9	Épargne financière	90
”	a5.10	Taux d'intérêt bancaires débiteurs	91

6. Les finances publiques décentralisées

Tab.	a6.1	Dépenses des collectivités territoriales en 2021 par nature	92
”	a6.2	Dépenses des collectivités territoriales en 2021 par type de collectivité	93
”	a6.3	Progrès financier des POR 2014-2020	94
”	a6.4	Ressources du PNRR allouées aux administrations locales pour la période 2020-26	95
”	a6.5	Infrastructures scolaires	96
”	a6.6	Caractéristiques des marchés attribués	97
”	a6.7	Durée des phases de passation des marchés	98
”	a6.8	Coûts du service sanitaire	99
”	a6.9	Ressources allouées à la mise en œuvre du PNRR dans le cadre de la mission 6 Santé	100
”	a6.10	Personnel des structures de santé publiques, assimilées aux structures publiques et privées accréditées	101
”	a6.11	Recettes non financières des collectivités territoriales en 2021	102
”	a6.12	Transferts pour l'urgence pandémique aux collectivités territoriales au cours de la période 2020-21	103
”	a6.13	Capacité d'encaissement des collectivités territoriales	104
”	a6.14	Résultat d'administration des collectivités territoriales au 31 décembre 2020	105
”	a6.15	Excédent administratif potentiellement utilisable des Municipalités	106
”	a6.16	Dette des Administrations locales	107

Tableau a1.1

Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2020
(millions d'euros et pourcentages)

SECTEURS	Valeurs absolues (1)	Parts % (1)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (2)			
			2017	2018	2019	2020
Agriculture, sylviculture et pêche	49	1,2	-3,8	4,8	8,2	-18,2
Industrie	817	20,0	10,8	3,3	0,2	-6,1
Industrie au sens strict	578	14,2	14,3	6,0	-1,0	-7,1
Bâtiment	239	5,8	3,5	-2,8	3,0	-3,7
Services	3.214	78,8	0,6	0,5	-0,5	-8,3
Commerce (3)	907	22,2	1,4	1,8	-0,4	-19,1
Activités financières et d'assurance (4)	1.117	27,4	2,2	0,5	-1,4	-3,8
Autres activités de services (5)	1.190	29,2	-1,5	-0,8	0,3	-2,7
Total valeur ajoutée	4.080	100,0	2,3	1,0	-0,3	-8,0
PIB	4.522	0,3	2,4	1,0	-0,3	-8,3
PIB par habitant	36.295	130,5	2,8	1,4	0,2	-7,8

Source : traitements des données Istat.

(1) Données aux prix courants. La part du PIB et du PIB par habitant est calculée sur une moyenne de 100 ; le PIB par habitant dans la colonne des valeurs absolues est exprimé en euros. – (2) Valeurs-chaîne, année de référence 2015. – (3) Comprend le commerce de gros et de détail, la réparation des véhicules et des motos ; les transports et l'entreposage ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. – (4) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. – (5) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'enseignement, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, les spectacles et le divertissement ; la réparation de biens domestiques et d'autres services.

Tableau a1.2

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2019 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Parts % (2)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (3)		
			2017	2018	2019
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	70	22,3	1,4	-2,0	37,0
Industries textiles, confection d'articles d'habillement et d'articles en cuir et analogues	3	1,0	-3,4	-3,6	18,5
Industrie du bois, du papier, de l'édition	20	6,4	-3,3	-12,2	-7,2
Cokeries, raffineries, industries chimiques et pharmaceutiques	1	0,4	-8,3	27,3	-42,9
Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique et autres produits dérivant du travail des minéraux non métallifères	12	3,9	-1,6	2,5	-3,2
Activités métallurgiques, fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements	135	42,8	10,5	14,4	-9,1
Fabrication d'ordinateurs, d'électronique et d'optique, d'équipements électriques, de machines et d'équipements n.c.a.	16	5,1	15,2	-5,2	-6,1
Fabrication de moyens de transport	38	12,0	14,3	-0,2	-1,4
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	19	6,1	-6,4	17,1	-12,2
Total	315	100,0	6,3	5,7	-0,5
<i>pour mémoire</i> : industrie au sens strict	602	–	14,3	6,0	-1,0

Source : traitements des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. – (2) Données à prix courants. – (3) Volumes chaînés, année de référence 2015.

Tableau a1.3

Valeur ajoutée des services par branche en 2019 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Parts % (2)	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente (3)		
			2017	2018	2019
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	322	9,3	0,2	0,6	2,3
Transports et entreposage	302	8,7	2,9	-3,5	-4,1
Services d'hébergement et de restauration	367	10,6	3,0	2,0	2,6
Services d'information et de communication	104	3,0	-5,4	24,0	-6,7
Activités financières et d'assurance	166	4,8	2,0	-2,6	-6,2
Activités immobilières	735	21,3	1,4	1,0	0,6
Activités professionnelles, scientifiques et techniques, administration et services de soutien	262	7,6	4,6	1,3	-3,7
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	570	16,5	-0,7	-0,3	-9,0
Enseignement	182	5,3	-1,9	2,9	29,6
Santé et assistance sociale	246	7,1	-3,9	-0,4	1,5
Arts, spectacles et loisirs, réparation de biens domestiques et autres services	201	5,8	-1,1	-5,0	9,6
Total	3.456	100,0	0,6	0,5	-0,5

Source : traitements des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données à prix courants. - (3) Valeurs-chaîne, année de référence 2015.

Tableau a2.1

Effets directs et indirects des variations de prix (1)
(variations en pourcentage)

SECTEURS	Énergie électrique et combustibles fossiles		Autres biens importés (2)		Effet global	Parts % (3)
	Effets directs	Effets indirects	Effets directs	Effets indirects		
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	2,9	0,3	1,0	6,0	1,4
Productions végétales et animales, chasse et services connexes, sylviculture	1,8	2,9	0,3	1,0	6,0	1,4
Pêche et aquaculture	4,8	2,9	1,8	0,9	10,5	0,0
Secteur manufacturier	4,7	2,4	5,1	1,9	14,1	24,5
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	1,5	2,2	2,2	1,2	7,1	3,9
Industries du textile, de l'habillement, articles en cuir et similaires	1,1	1,5	1,6	1,1	5,3	0,2
Industrie du bois, du papier, de l'édition	2,0	1,8	3,5	1,4	8,7	0,9
Coke, produits pétroliers raffinés, chimiques et pharmaceutiques	33,1	5,2	3,6	1,1	43,0	0,8
Caoutchouc, matières plastiques et autres produits de la transformation de minéraux non métalliques	5,8	2,5	3,1	1,6	13,0	0,8
Métaux de base et produits métalliques, à l'exclusion des machines et des équipements	5,7	2,6	7,5	2,3	18,2	12,8
Ordinateurs, appareils électroniques, optiques, électriques, machines et équipements n.c.a.	1,0	1,7	2,2	1,6	6,5	1,3
Moyens de transport	0,6	1,6	2,6	1,5	6,4	2,2
Meubles, autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	1,6	1,8	1,8	1,4	6,6	1,6
Autre industrie au sens strict	2,9	2,0	0,7	1,1	6,6	2,5
Bâtiment	0,9	2,4	0,3	1,2	4,7	10,4
Services	1,2	1,4	0,4	0,6	3,6	61,2
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et de motos	1,5	1,3	0,4	0,6	3,7	8,9
Transports et entreposage	2,1	2,9	0,7	0,8	6,6	10,9
Services d'hébergement et de restauration	2,0	1,4	0,2	0,8	4,5	12,0
Services d'information et de communication	0,6	1,0	0,3	0,5	2,3	3,7
Activités immobilières	0,2	0,3	0,0	0,2	0,7	13,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1,0	1,3	0,5	0,8	3,5	6,7
Activités administratives et de services d'appui	1,1	1,3	0,5	0,7	3,7	5,4
Total du secteur privé non financier	2,1	1,8	1,5	1,0	6,4	100,0

Source : traitements des données Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Approvisionnement en intrants productifs*.
(1) Variations calculées sur la période décembre 2020-mars 2022. Les prix du mois de mars 2022 sont provisoires. - (2) Intrants importés nets des intrants énergétiques.
- (3) Parts de la valeur de la production du secteur privé non financier (à l'exclusion des industries extractives et de la production de gaz et d'électricité).

Tableau a2.2

Achats-ventes de logements par type de Municipalité et par taille
(unités et pourcentages)

TYPES	Valeurs absolues (1)	Parts exprimée en % (1)	Variation en pourcentage sur l'année précédente	
			2020	2021
Total	2.348	100,0	-7,8	29,5
<i>dont</i> : chef-lieu de région	387	16,5	-14,1	27,3
autres	1.962	83,5	-6,5	30,0
<i>dont</i> : touristiques	1.679	71,5	-2,6	27,3
autres	670	28,5	-19,4	35,6
<i>dont</i> : jusqu'à 50 m ²	503	21,4	-6,2	26,1
de 50 à 85 m ²	942	40,1	-5,2	31,3
de 85 à 115 m ²	492	21,0	-16,8	33,1
de 115 à 145 m ²	226	9,6	-16,5	30,9
plus de 145 m ²	185	7,9	15,2	20,3

Source : traitements des données OMI et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Achats et ventes de logements par type de Municipalités*
(1) Données relatives à 2021.

Tableau a2.3

Mouvement touristique (1)
(variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

PÉRIODES	Arrivées			Fréquentation		
	Italiens	Étrangers	Total	Italiens	Étrangers	Total
2019	1,2	1,4	1,3	1,3	-0,5	0,5
2020	-35,0	-55,6	-43,2	-31,2	-50,9	-39,5
2021	1,6	-14,2	-3,4	1,8	-44,3	-13,8
2021-19 (2)	-34,0	-61,9	-45,1	-30,0	-72,7	-47,8

Source : traitements des données SISTRAR de la Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux enregistrés dans les établissements hôteliers et non hôteliers de la région. – (2) Variation de 2021 par rapport à 2019.

Arrivées et fréquentation touristique par rapport à la population
(valeurs et variations en pourcentage cumulées)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2010	2019	Var. % 2010-19 (1)	2010	2019	Var. % 2010-19 (1)
Arrivées	7,3	10,1	36,8	1,7	2,2	33,0
<i>dont</i> : Italiens	5,0	6,1	20,8	0,9	1,1	20,6
étrangers	2,3	4,0	71,2	0,7	1,1	48,4
Fréquentation	24,5	28,9	16,7	6,3	7,3	16,3
<i>dont</i> : Italiens	16,6	16,8	0,4	3,5	3,6	2,7
étrangers	7,9	12,0	50,7	2,8	3,7	33,6
<i>dont</i> : Ets hôteliers	17,5	20,4	15,1	4,2	4,7	11,9
Ets non hôteliers	7,0	8,5	20,5	2,1	2,6	25,2

Source : traitements des données SISTAR de la Région Vallée d'Aoste et données Istat.

(1) Les variations en pourcentage sont calculées sur la base des valeurs absolues et non par rapport à la population résidente.

Parts de fréquentation touristique étrangère par nationalité (1)
(pourcentages)

Provenance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Europe	91,7	90,7	91,1	91,3	90,9	90,7	90,5	90,1	89,7	89,2	94,2	90,9
<i>dont</i> : Autriche	0,8	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	1,1
Belgique	6,6	6,1	6,6	6,3	6,1	5,7	6,0	5,5	5,4	5,8	6,6	7,9
Danemark	1,3	1,4	1,6	1,7	1,5	1,8	1,8	1,7	1,8	1,9	2,3	1,6
Finlande	1,6	1,4	1,8	1,6	1,8	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,6	0,4
France	14,1	13,9	13,1	13,1	13,2	13,6	13,6	13,6	13,2	13,4	13,2	20,9
Allemagne	4,4	4,6	4,7	4,6	4,8	4,6	5,1	5,1	4,6	4,7	4,6	9,0
Irlande	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0	1,1	1,3	1,0	0,9	1,0	1,2	0,9
Lituanie	0,4	0,3	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,4
Malte	0,3	0,2	0,4	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,3	0,1	0,3
Norvège	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,2	1,2	1,3	1,4	0,3
Pays-Bas	4,8	4,6	5,3	5,4	5,3	5,2	5,3	5,2	4,7	5,5	5,8	14,0
Pologne	2,6	3,3	3,1	2,6	2,5	3,2	3,3	3,1	3,3	3,2	3,2	2,2
Royaume-Uni	28,7	27,0	26,5	25,0	25,3	26,2	24,9	25,1	25,0	22,3	23,9	8,0
Rép. tchèque	0,7	0,9	0,8	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7
Roumanie	1,3	1,5	1,2	0,8	0,9	1,4	1,1	1,1	1,0	1,1	1,0	1,8
Russie	5,5	6,5	7,2	8,3	6,9	4,1	2,8	3,6	3,1	2,9	3,8	0,7
Espagne	2,5	2,2	2,1	2,3	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,1	2,7
Suède	6,1	6,0	6,0	6,4	6,8	7,3	8,0	8,0	9,3	9,0	10,4	2,1
Suisse et Liechtenstein	3,9	4,4	4,6	5,3	5,8	6,6	7,4	7,4	7,1	7,7	8,0	10,9
Ukraine	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	1,0	0,4
Autres pays européens	3,4	3,3	2,5	3,0	3,2	2,8	2,5	2,6	2,8	3,1	3,3	4,6
Amérique	3,3	3,7	3,7	3,7	4,2	4,1	4,4	4,8	5,1	5,3	2,9	4,5
<i>dont</i> : Brésil	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,2
Canada	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,2	0,4
États-Unis d'Amérique	1,8	2,1	1,7	1,8	2,1	2,2	2,6	2,7	3,0	3,1	1,7	3,4
Asie	2,8	2,9	3,0	3,2	3,0	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	1,7	3,5
<i>dont</i> : Chine	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,2	0,3
Japon	0,9	1,1	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	0,7	0,7	0,2	0,2
Israël	1,2	1,0	1,1	1,0	0,8	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	0,5	1,9
Océanie	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	0,3
<i>dont</i> : Australie	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,6	0,3
Afrique	1,3	1,6	1,1	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,4	0,6
<i>dont</i> : autres pays d'Afrique méditer.	0,7	0,9	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3
Afrique du Sud	0,3	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,1
Autres non spécifiés	0,3	0,5	0,3	0,2	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2

Source : traitements des données SISTAR de la Région Vallée d'Aoste.

(1) Parts de fréquentation de touristes étrangers par nationalité par rapport au total de fréquentation annuelle de touristes étrangers.

Tableau a2.6

Parts de fréquentation touristique par type d'hébergement (1)
(pourcentages)

Provenance	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chambres d'hôtes												
Italiens	2,1	2,6	2,8	3,2	3,6	3,8	4,1	4,3	4,6	4,8	5,2	5,0
Étrangers	1,1	1,5	2,0	2,4	3,1	3,2	3,3	3,6	3,8	3,9	3,9	5,3
Total	1,8	2,2	2,5	2,9	3,4	3,6	3,8	4,0	4,3	4,4	4,8	5,1
Agritourisme												
Italiens	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,2	1,1	1,3	1,3
Étrangers	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	1,4
Total	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0	1,3
Hôtels												
Italiens	56,6	57,3	56,8	57,0	56,9	56,8	57,2	55,5	55,5	55,2	56,6	56,0
Étrangers	71,3	71,3	70,9	71,1	70,4	71,0	70,4	71,6	70,7	70,7	70,7	58,8
Total	61,4	62,2	61,9	62,3	62,4	62,4	62,4	61,9	61,9	61,7	61,4	56,7
Bed & Breakfast												
Italiens	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,5
Étrangers	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0	0,8	1,6
Total	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,6
Campings et villages de vacances												
Italiens	13,2	11,2	11,5	12,7	11,3	11,4	11,3	11,4	10,6	11,4	13,4	13,2
Étrangers	8,1	7,1	7,2	6,5	6,7	7,0	6,8	6,8	6,9	7,3	5,6	14,9
Total	11,5	9,8	10,0	10,4	9,4	9,7	9,5	9,6	9,0	9,7	10,8	13,6
Maisons et appartements meublés												
Italiens	2,1	2,2	2,2	2,0	2,4	2,5	2,7	3,2	3,9	3,7	5,0	4,3
Étrangers	1,4	1,4	1,2	1,2	1,9	1,9	2,2	2,6	3,0	3,0	3,0	2,4
Total	1,9	1,9	1,9	1,7	2,2	2,3	2,5	3,0	3,5	3,4	4,4	3,9
Maisons de vacances												
Italiens	8,3	8,0	8,2	7,4	7,7	7,6	6,3	7,0	7,1	7,4	3,2	5,2
Étrangers	1,5	1,3	1,2	1,1	1,3	1,1	1,3	1,1	1,3	1,3	1,1	0,6
Total	6,2	5,6	5,7	5,1	5,1	5,0	4,3	4,7	4,6	4,8	2,5	4,2
Résidences touristiques hôtelières												
Italiens	10,2	10,9	10,3	9,8	10,7	10,3	10,4	11,1	11,4	10,6	11,0	10,9
Étrangers	9,8	10,7	10,8	10,6	9,8	9,2	8,4	6,6	7,1	6,5	9,8	5,9
Total	10,1	10,8	10,5	10,1	10,3	9,9	9,6	9,3	9,6	8,9	10,5	9,8
Refuges alpins												
Italiens	1,8	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8	2,0	1,8	1,8	1,8	1,5	1,7
Étrangers	4,8	4,7	4,7	4,7	4,6	4,5	4,8	4,9	4,6	4,8	4,1	8,1
Total	2,8	2,9	3,0	3,0	2,9	2,9	3,1	3,1	3,0	3,0	2,4	3,1
Autres (2)												
Italiens	3,7	3,8	3,9	3,6	3,1	3,2	3,1	2,7	2,2	2,4	1,2	0,8
Étrangers	1,1	1,3	1,3	1,5	1,2	0,9	1,3	1,0	0,9	0,8	0,4	0,9
Total	2,9	2,9	3,0	2,8	2,3	2,3	2,4	2,1	1,7	1,7	0,9	0,8

Source : traitements des données SISTAR de la Région Vallée d'Aoste.

(1) Parts de fréquentation de touristes dans chaque type d'hébergement par rapport au total de fréquentation annuelle par provenance. - (2) Comprend les lieux d'étape, les auberges de jeunesse et les aires de repos.

Tableau a2.7

L'offre touristique par type de structure
(valeurs et variations en pourcentage cumulées)

POSTES	Nombre de structures 2019	Nombre de lits 2019	Var. % structures 2010-19	Var. % lits 2010-19	Incidence % lits 2019 (1)	Taille moyenne 2019 (2)
Vallée d'Aoste						
Structures hôtelières :	451	25.183	-7,8	9,8	43,6	56
<i>dont</i> : hôtels 1 et 2 étoiles	114	3 134	-34,1	-30,2	12,4	27
hôtels 3 étoiles	199	10.249	-2,5	5,1	40,7	52
hôtels 4 et 5 étoiles	66	7.023	46,7	59,6	27,9	106
résidences touristiques hôtelières	72	4.777	7,5	11,3	19,0	66
Structures non hôtelières :	829	32.573	57,0	7,3	56,4	39
<i>dont</i> : campings et villages de vacances	66	18.586	8,2	12,9	57,1	282
logements à louer (3)	358	7.725	55,0	-15,9	23,7	22
agritourisme, auberges de jeunesse et <i>bed & breakfast</i>	321	2.409	76,4	57,1	7,4	8
refuges de montagne	84	3.853	55,6	21,8	11,8	46
Italie						
Structures hôtelières :	32.730	2.260.490	-3,7	0,3	43,7	69
<i>dont</i> : hôtels 1 et 2 étoiles	8.048	233.270	-24,1	-24,6	10,3	29
hôtels 3 étoiles	15.128	917.786	-0,6	-5,5	40,6	61
hôtels 4 et 5 étoiles	6.628	901.897	21,7	17,5	39,9	136
résidences touristiques hôtelières	2.926	207.537	6,9	1,3	9,2	71
Structures non hôtelières :	185.597	2.915.313	59,6	19,2	56,3	16
<i>dont</i> : campings et villages de vacances	2.616	1.322.467	0,2	-2,3	45,4	506
logements à louer (3)	124.737	1.047.450	69,2	49,8	35,9	8
agritourisme, auberges de jeunesse et <i>bed & breakfast</i>	57.044	507.350	46,5	40,9	17,4	9
refuges de montagne	1.200	38 046	15,9	16,6	1,3	32

Source : traitements des données Istat.

(1) L'incidence se réfère, pour les structures hôtelières et non hôtelières, au total de lits dans la région ; au sein de chaque catégorie, l'incidence pour les différents types d'hébergement se réfère au total des lits de la catégorie de référence. - (2) La taille moyenne est exprimée comme le rapport entre le nombre de lits et le nombre de structures de chaque type d'hébergement considéré. - (3) Sont compris les hébergements gérés sous forme d'entreprise, les maisons de vacances et toutes les autres structures non classées ailleurs.

Transits de véhicules dans la région*(nombre de passages en milliers et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)*

POSTES	Véhicules légers		Véhicules lourds		Total	
	2021	Var. %	2021	Var. %	2021	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	854	17,3	622	8,8	1.476	13,5
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	531	40,5	56	18,7	587	38,1
Barrières de péage SAV	11.489	12,3	3.522	12,0	15.011	12,2
Barrières de péage RAV	258	12,5	52	28,2	310	14,9
Total	13.131	13,5	4.253	11,8	17.384	13,1

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società Autostrade Valdostane (SAV) et Raccordo autostradale Valle d'Aosta (RAV).

Commerce extérieur FOB-CIF par secteur
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2021	Variations		2021	Variations	
		2020	2021		2020	2021
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	0,5	-53,9	44,0	1,4	65,3	-36,8
Produits de l'extraction des minéraux des carrières et des mines	0,5	-43,6	114,2	18,2	-11,0	35,4
Produits alimentaires, boissons et tabac	67,9	1,1	-9,7	10,6	-6,7	21,2
<i>dont</i> : boissons (1)	50,9	12,3	-15,3	6,3	-10,4	36,3
Produits textiles et de l'habillement	3,6	-19,4	-25,2	2,8	-1,0	-11,0
Peaux, accessoires et chaussures	3,9	-9,1	33,7	2,0	8,1	3,0
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	6,6	-17,1	1,1	8,8	9,4	3,2
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	-92,9	-100,0	4,5	-13,2	77,0
Substances et produits chimiques	0,4	-33,9	39,0	7,1	12,8	12,9
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,2	-38,1	-18,2	3,8	-7,1	339,5
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères	20,2	-13,9	-4,0	35,1	-3,7	10,8
Métaux de base et produits en métal	455,6	-24,7	49,7	171,8	-15,1	48,3
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	9,2	-39,6	144,7	5,6	60,0	10,3
Appareils électriques	8,1	36,8	-6,1	7,1	-34,5	-3,0
Machines et appareils n.c.a.	43,5	-31,6	10,6	35,3	-34,9	38,0
Moyens de transport	65,7	-6,1	0,0	14,5	-67,7	-0,6
<i>dont</i> : voitures (2)	45,9	-5,4	1,3	8,4	-77,5	563,6
Produits des autres activités manufacturières	19,0	-25,4	-2,0	9,5	-5,1	10,7
Énergie, traitement des déchets et assainissement	4,7	-63,5	117,7	4,9	8,3	65,6
Produits des autres activités	8,4	-17,1	39,1	9,0	278,9	79,8
Total	718,0	-20,0	28,0	352,2	-19,8	33,2

Source : Istat.

(1) Selon la classification Ateco 2007, le secteur des boissons comprend le code 11. (2) Selon la classification Ateco 2007, le secteur automobile comprend le code 29.1.

Commerce extérieur FOB-CIF par zone géographique
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

PAYS ET RÉGIONS	Exportations			Importations		
	2021	Variations		2021	Variations	
		2020	2021		2020	2021
Pays UE (1)	374,5	-15,4	25,6	235,9	-22,6	28,7
Zone de l'euro	298,9	-15,1	23,1	226,4	-22,3	28,5
<i>dont</i> : France	146,5	-9,8	4,3	34,3	22,2	17,0
Allemagne	103,8	-18,9	49,5	45,4	-49,3	5,6
Espagne	14,7	-26,2	34,9	12,9	-8,0	49,0
Autres pays UE	75,6	-16,6	36,8	9,5	-30,8	34,1
Pays extra UE	343,5	-24,6	30,7	116,3	-12,4	43,3
Autres pays de l'Europe centrale et orientale	9,4	-40,4	-2,8	7,9	-45,9	73,3
<i>dont</i> : Russie	3,2	18,0	-37,5	0,5	-28,5	55,5
Ukraine	2,7	-58,9	25,7	0,2	229,1	-76,4
Autres pays européens	181,0	-22,8	40,6	28,4	-7,8	10,9
<i>dont</i> : Royaume-Uni	22,5	15,6	11,6	2,7	-24,8	-56,4
Suisse	149,9	-28,3	46,9	25,5	-20,0	105,0
Amérique du Nord	36,5	-48,7	51,8	1,3	-83,5	138,5
<i>dont</i> : États-Unis	34,6	-51,4	58,5	0,7	38,6	19,9
Amérique centrale et du Sud	36,6	-24,1	36,7	42,6	-20,7	107,9
Asie	70,8	-11,7	4,2	35,5	9,7	19,0
<i>dont</i> : Chine	44,4	5,2	-3,0	33,0	12,0	19,6
Japon	1,9	-52,5	18,3	0,4	-56,9	219,9
EDA (2)	20,6	-23,8	22,7	1,6	2,8	4,2
Autres pays extra-UE	9,2	-17,5	59,3	0,5	400,2	482,8
Total	718,0	-20,0	28,0	352,2	-19,8	33,2

Source : Istat.

(1) Agrégat UE-27 post-Brexit. – (2) Économies dynamiques de l'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

Indicateurs économiques et financiers des entreprises
(pourcentages)

POSTES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (1)
Marge brute opérationnelle / Valeur ajoutée	43,3	47,0	47,4	47,1	43,4	45,7	50,3	52,3	47,6
Marge brute opérationnelle / Actif	8,1	7,8	7,1	6,8	6,6	6,8	8,3	9,2	7,1
ROA (2)	5,7	5,4	4,9	4,3	4,7	4,2	5,9	6,0	4,0
ROE (3)	6,8	6,4	3,9	5,2	4,6	7,4	7,3	9,1	3,0
Charges financières / Marge brute opérationnelle	10,7	10,8	11,0	8,6	8,5	7,5	5,5	6,9	8,2
Leverage (4)	37,3	39,7	35,4	37,7	28,4	32,2	33,6	35,4	33,7
Leverage correct pour la liquidité (5)	31,9	32,8	26,1	27,7	13,0	18,6	19,5	23,8	19,8
Position financière nette / Actif (6)	-17,7	-18,1	-14,6	-15,6	-6,0	-10,1	-9,5	-13,0	-11,0
Part des dettes financières à moyen-long terme	51,3	56,6	55,1	45,4	59,6	63,5	56,7	73,3	77,3
Dettes financières / Chiffre d'affaires	26,7	31,3	31,6	40,1	28,5	35,3	37,9	40,2	47,5
Dettes bancaires / Dettes financières	69,6	55,8	52,7	44,0	60,4	63,4	58,4	54,0	52,6
Obligations / Dettes financières	1,0	1,9	0,9	0,8	1,2	1,0	2,1	2,8	1,8
Liquidité actuelle (7)	116,0	124,5	138,7	139,0	148,2	149,7	136,7	149,1	159,5
Liquidité immédiate (8)	90,4	102,6	118,1	120,2	125,9	127,1	113,1	121,8	129,4
Liquidité / Actif	4,9	6,5	8,3	9,4	13,2	11,8	13,0	11,2	13,5
Indice de gestion des recettes et des paiements (9)	13,4	10,8	11,7	10,9	7,4	8,4	10,4	12,7	11,5

Source : traitements de données Cerved, échantillon ouvert de sociétés de capitaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* la rubrique *Analyse des données Cerved*.

(1) Les valeurs de certains indicateurs ne sont pas comparables à celles des années précédentes en raison de la réévaluation des immobilisations autorisée par le Décret-loi n° 104/2020 (décret « agosto »), converti en loi n°126/2020. - (2) Rapport entre le bénéfice actuel avant les charges financières et le total de l'actif. - (3) Rapport entre le résultat net corrigé et les capitaux propres. - (4) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. - (5) Rapport entre les dettes financières à l'exclusion de la liquidité et la somme des dettes financières à l'exclusion de la liquidité et des capitaux propres. - (6) Rapport entre la somme des encaisses et des activités financières à l'exclusion des dettes financières, et total de l'actif. - (7) Rapport entre l'actif actuel et le passif actuel. - (8) Rapport entre l'actif actuel, à l'exclusion des stocks et encours, et le passif actuel. - (9) Rapport entre la somme des créances commerciales et des stocks après déduction des dettes commerciales et le chiffre d'affaires.

Tableau a2.12

Prêts bancaires aux entreprises par secteur d'activité économique
(variations en pourcentage sur 12 mois et en millions d'euros)

PÉRIODES	Activités manufacturières	Bâtiment	Services	Autre (1)	Total
Déc. 2019	4,0	-9,9	-1,3	-6,9	-4,1
Déc. 2020	15,7	1,7	4,6	-6,8	1,5
Mars 2021	13,0	6,8	9,9	-5,4	4,7
Juin 2021	20,2	6,5	9,6	-5,7	5,2
Sept. 2021	10,6	4,1	3,6	-5,7	1,4
Déc. 2021	1,7	3,1	1,0	15,4	5,8
Mars 2022 (2)	36,9	-0,7	0,2	100,6	35,5
Encours en fin de période					
Déc. 2021	173	194	624	539	1.531

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Prêts bancaires*.

(1) Comprend les secteurs primaire et de l'extraction, la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau et les activités économiques non classées ou non classables. – (2) Données mises à jour au 7 juin 2022.

Tableau a2.13

Prêts avec moratoires Covid-19
(incidence sur les encours de fin de période ; pourcentages)

	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Sept. 21	Déc. 21
Total des entreprises	27,7	20,7	25,2	19,2	16,8	9,0	4,0
Secteur d'activité économique							
Secteur manufacturier	26,5	20,5	11,2	7,3	6,9	4,1	1,5
Bâtiment	31,4	30,3	30,6	24,8	20,9	8,7	0,8
Services	45,9	32,5	43,1	34,4	28,6	17,3	9,3
Classe de taille							
Petites entreprises (1)	44,1	25,0	41,2	24,4	27,6	9,7	4,7
Moyennes et grandes entreprises	25,3	20,0	22,7	18,7	15,1	8,9	3,9

Source : AnaCredit. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Utilisation des moratoires et des garanties publiques par les entreprises*.

(1) Sociétés en commandite simple et en nom collectif, sociétés simples et sociétés de fait de moins de 20 salariés. Les entreprises individuelles sont exclues.

Tableau a2.14

Prêts avec garanties Covid-19

(incidence sur les encours de fin de période ; pourcentages)

	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Sept. 21	Déc. 21
Total des entreprises	2,3	6,4	16,6	19,2	19,2	23,2	21,1
Secteur d'activité économique							
Secteur manufacturier	2,0	8,1	33,5	36,0	36,0	47,4	36,9
Bâtiment	1,9	10,1	26,5	31,6	29,7	33,9	33,7
Services	4,8	10,6	20,3	25,9	23,6	27,6	27,0
Classe de taille							
Petites entreprises (1)	9,6	15,6	27,1	38,1	28,4	29,6	29,3
Moyennes et grandes entreprises	1,2	5,1	14,9	17,2	17,8	22,2	20,0

Source : AnaCredit. Cf. dans les Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021 la rubrique *Utilisation des moratoires et des garanties publiques par les entreprises*.

(1) Sociétés en commandite simple et en nom collectif, sociétés simples et sociétés de fait de moins de 20 salariés. Les entreprises individuelles sont exclues.

Tableau a3.1

Salariés et main-d'œuvre (1)

(Variations en pourcentage au cours de la période correspondante ; pourcentages)

PÉRIODES	Salariés					Total	À la recherche d'un emploi	Main-d'œuvre	Taux d'emploi (2) (3)	Taux de chômage (2) (4)	Taux d'activité (2) (3)
	Agriculture	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services dont: com., hôt., restaur.							
2019	-5,0	6,5	13,0	-1,0	-1,3	0,8	-8,2	0,1	68,3	6,5	73,1
2020	-16,3	-8,2	8,1	-3,8	-6,2	-3,8	-13,7	-4,4	66,5	5,9	70,6
2021	-1,9	-4,6	1,1	-0,3	-1,1	-0,7	24,8	0,8	66,5	7,3	71,8
2020 – 1er trim.	4,2	-8,9	11,8	0,1	0,6	0,0	-26,2	-1,8	69,7	5,2	73,5
2e trim.	-5,5	-6,1	2,8	-9,4	-20,3	-7,8	-29,4	-9,3	64,3	5,5	68,1
3e trim.	-24,8	-11,0	0,6	-1,6	-3,2	-3,6	0,4	-3,4	66,8	5,9	70,9
4e trim.	-31,6	-6,9	19,3	-4,5	-1,5	-3,8	5,9	-3,2	65,2	6,9	70,0
2021 – 1er trim.	-10,7	-11,6	-1,3	-12,0	-26,4	-10,9	87,9	-5,8	62,4	10,4	69,6
2e trim.	-10,0	-5,6	0,5	2,5	6,9	0,8	28,9	2,3	65,6	6,9	70,5
3e trim.	0,1	-5,5	8,8	2,7	9,6	2,2	4,3	2,3	68,7	6,0	73,1
4e trim.	16,8	4,9	-3,3	6,8	8,2	5,8	-10,4	4,7	69,5	5,9	73,9

Source : Istat, *Relevé relatif à la main-d'œuvre*.

(1) À partir du 1er janvier 2021, la nouvelle enquête Istat sur la main-d'œuvre a été lancée ; elle transpose les indications du règlement UE/2019/1700 en introduisant des changements dans la définition de l'employé et dans les principaux agrégats du marché du travail. Les données reportées font référence aux séries historiques des agrégats reconstruites selon les nouvelles définitions. – (2) Pourcentages. – (3) Se réfère à la population âgée de 15 à 64 ans. – (4) Se réfère à la population âgée de 15 à 74 ans.

Tableau a3.2

Communications obligatoires (1) (en milliers d'unités)					
POSTES	2019	2020	2021	Jan.-avr. 2021	Janv.-avr. 2022
Recrutements	27.458	15.542	21.309	2.690	4.484
Cessations	25.708	20.257	14.379	2.269	7.423
Activations nettes (2)	1.750	-4.715	6.930	421	-2.939
Activations nettes par type de contrat (3)					
Durée indéterminée	1.553	1.237	1.228	82	871
Durée déterminée	149	-5.261	5.258	343	-3.287
Apprentissage	48	-691	444	-4	-523
Activations nettes par secteur					
Industrie au sens strict	55	-92	200	128	112
Bâtiment	9	406	112	377	425
Commerce	138	-185	378	-13	-122
Tourisme	1.462	-4.221	5.578	-193	-3.220
Autres services	86	-623	662	122	-134

Source : traitement des données des Communications obligatoires, Ministère du Travail et des Politiques Sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Communications obligatoires*.

(1) L'univers de référence est constitué par les postes de travail salarié dans le secteur privé non agricole à durée indéterminée, en apprentissage et à durée déterminée. Sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Les cessations sont considérées avec un retard d'un jour. - (2) Les activations nettes sont calculées comme des embauches moins des cessations. - (3) Activations nettes calculées comme des embauches moins les cessations plus les transformations pour les contrats à durée indéterminée, et comme des embauches moins les cessations moins les transformations pour les contrats à durée déterminée et les contrats d'apprentissage.

Tableau a3.3

SECTEURS	Salariés par secteur (pourcentages)			
	Vallée d'Aoste		Italie	
	2019	2020	2019	2020
Industrie au sens strict	17,5	18,8	28,6	29,3
Bâtiment	9,1	9,5	5,7	6,0
Services	73,5	71,7	65,8	64,7
<i>dont</i> : commerce	13,5	14,2	15,5	15,7
hôtels et restaurants	21,6	17,6	9,1	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INPS, Osservatorio sui lavoratori dipendenti del settore privato non agricolo.

Activations par secteur, fonction et type de contrat en Vallée d'Aoste (1)
(pourcentages)

POSTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur							
Industrie au sens strict	5,2	4,6	5,1	5,2	4,7	5,6	5,5
Bâtiment	9,8	8,4	8,0	7,5	6,1	10,9	8,1
Commerce	7,9	7,4	8,1	7,8	6,5	8,4	8,0
Hôtels et restaurants	42,9	44,2	46,7	47,4	40,7	35,0	49,5
Autres services	34,2	35,3	32,2	32,0	42,0	40,0	28,9
Total	100,0						
Attribution							
Législateurs, entrepreneurs et cadres supérieurs	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Professions intellectuelles, scientifiques et de haute spécialisation	2,3	5,3	3,5	3,3	3,4	4,5	3,1
Professions techniques	3,9	3,8	3,8	4,0	3,8	4,2	4,9
Professions exécutives dans le travail de bureau	8,7	7,4	8,3	8,5	8,6	7,4	8,4
Professions qualifiées dans les activités commerciales et les services	49,1	47,1	48,2	48,5	50,9	46,6	47,0
Artisans, ouvriers spécialisés	10,8	9,9	9,4	9,0	7,9	11,7	9,6
Opérateurs d'usine, ouvriers conducteurs de machines et conducteurs de véhicules	5,5	6,7	6,3	6,5	5,4	6,4	6,6
Professions non qualifiées	19,2	19,5	20,1	19,9	19,7	19,0	20,3
Total	100,0						
Type de contrat							
Apprentissage	8,7	9,9	10,9	10,6	8,8	9,5	11,0
Durée indéterminée	18,8	10,3	7,9	7,7	7,9	10,7	8,1
Durée déterminée	72,5	79,8	81,2	81,7	83,3	79,8	80,9
Total	100,0						

Source : traitements des données des Communications obligatoires du système Sistar de la région Vallée d'Aoste.

(1) Les activations ne concernent que le secteur privé non agricole : sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Les types de contrats pris en considération sont les contrats à durée indéterminée, à durée déterminée et d'apprentissage.

Activations à durée déterminée par mois (1)
(pourcentages)

MOIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	5,9	6,0	4,6	5,8	5,1	11,9	2,8
Février	4,4	3,6	3,4	3,8	4,5	9,1	4,0
Mars	4,6	6,7	4,1	4,4	5,8	3,7	3,9
Avril	5,7	6,2	5,3	4,8	6,6	1,2	2,6
Mai	6,6	5,6	6,3	5,4	6,9	4,5	4,9
Juin	13,6	12,4	14,4	16,7	13,5	14,3	17,3
Juillet	13,2	13,7	12,7	12,1	11,9	22,4	12,8
Août	4,9	4,2	5,2	5,8	5,0	8,7	6,0
Septembre	4,7	3,9	4,1	4,0	3,9	9,1	5,1
Octobre	5,1	5,3	6,0	4,8	6,1	8,2	6,2
Novembre	8,0	9,3	10,6	10,3	11,6	3,8	12,2
Décembre	23,1	23,1	23,4	22,3	19,1	3,1	22,0
Total	100,0						

Source : traitements des données des Communications obligatoires du système SSTAR de la région Vallée d'Aoste.

(1) Les activations ne concernent que le secteur privé non agricole : sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Les types de contrats pris en considération sont les contrats à durée indéterminée, à durée déterminée et d'apprentissage.

Activations de personnes résidant hors de la région, par caractéristiques(1)
(pourcentages)

POSTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur							
Industrie au sens strict	4,0	4,0	2,7	3,2	2,6	3,8	3,1
Bâtiment	5,9	4,5	4,9	3,7	4,3	8,4	4,6
Commerce	4,3	3,6	3,8	3,7	3,4	5,5	3,8
Hôtels et restaurants	68,9	68,8	68,1	71,2	70,5	58,7	73,4
Autres services	16,9	19,1	20,6	18,3	19,3	23,7	15,0
Total	100,0						
Attribution							
Législateurs, entrepreneurs et cadres supérieurs	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6	0,4	0,3
Professions intellectuelles, scientifiques et de haute spécialisation	2,6	2,3	2,2	1,7	1,4	4,4	1,4
Professions techniques	5,2	5,4	4,4	4,8	5,0	6,8	4,5
Professions exécutives dans le travail de bureau	8,0	7,0	7,4	8,7	8,7	7,9	7,3
Professions qualifiées dans les activités commerciales et les services	57,2	57,2	58,0	58,8	57,6	50,3	59,1
Artisans, ouvriers spécialisés	6,6	5,9	5,5	4,4	4,7	8,2	4,2
Opérateurs d'usine, ouvriers conducteurs de machines et conducteurs de véhicules	2,7	3,3	2,8	2,7	3,0	3,9	3,0
Professions non qualifiées	17,3	18,4	19,3	18,4	19,0	18,0	20,3
Total	100,0						
Provenance							
Régions limitrophes	44,6	39,8	41,0	41,9	42,2	49,9	40,4
<i>dont</i> : Piémont	35,4	30,2	31,3	30,5	30,1	36,9	27,7
Lombardie	9,2	9,7	9,7	11,4	12,1	13,0	12,7
Autres régions du Nord	11,2	12,1	11,7	13,2	13,1	9,1	12,7
Régions du Centre	8,1	9,2	8,4	7,7	8,0	9,4	9,9
Régions du Mezzogiorno	34,0	36,8	37,2	35,9	35,4	30,9	36,4
Étranger	2,0	2,1	1,7	1,3	1,3	0,8	0,7
Total	100,0						

Source : traitements des données des Communications obligatoires du système Sistar de la région Vallée d'Aoste.

(1) Les activations ne concernent que le secteur privé non agricole : sont exclues de l'analyse les divisions Ateco 2007 : 1-3; 84-88; 97-99. Les types de contrats pris en considération sont les contrats à durée indéterminée, à durée déterminée et d'apprentissage.

Tableau a3.7

Taux de licenciement annuel (1) (pourcentages)								
ZONES	Total	Sexe		Tranches d'âge		Secteurs		
		Femmes	Hommes	15-34	35-64	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services
Vallée d'Aoste								
2019	4,5	2,4	6,3	1,8	6,9	2,0	22,5	3,1
2020	2,0	1,8	2,2	0,8	3,3	2,0	6,4	1,6
2021	2,1	1,4	2,6	0,8	3,4	1,9	10,2	1,2
Nord-Ouest								
2019	3,8	3,2	4,2	2,6	4,5	2,5	12,3	3,8
2020	2,2	2,0	2,4	1,4	2,7	1,5	5,3	2,4
2021	2,4	2,1	2,7	1,5	3,0	1,7	5,8	2,5
Italie								
2019	4,9	4,1	5,5	3,5	5,7	3,4	17,5	4,5
2020	2,7	2,3	2,9	1,7	3,3	1,9	7,1	2,6
2021	2,7	2,4	3,0	1,6	3,5	2,0	7,1	2,6

Source : traitements des données des Communications obligatoires du Ministère du Travail et des Politiques Sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Communications obligatoires*.

(1) L'univers de référence est celui des emplois permanents du secteur privé non agricole pour les salariés âgés de moins de 64 ans. Le taux de licenciement pour l'année de référence est calculé comme le rapport entre le total des cessations demandées par l'employeur et l'estimation du nombre annuel moyen de salariés obtenue à partir des données sur les salariés du secteur privé de l'INPS.

Tableau a3.8

Taux de démission annuels (1) (pourcentages)								
ZONES	Total	Sexe		Tranches d'âge		Secteurs		
		Femmes	Hommes	15-34	35-64	Industrie au sens strict	Bâtiment	Services
Vallée d'Aoste								
2019	5,8	5,2	6,3	3,8	7,6	4,9	12,9	5,2
2020	4,5	4,1	4,9	2,4	6,6	3,4	10,3	4,1
2021	5,8	4,6	6,8	3,3	8,5	4,9	14,2	5,1
Nord-Ouest								
2019	7,5	6,0	8,6	7,1	7,8	5,9	13,4	8,0
2020	6,2	5,0	7,1	5,0	6,9	5,1	12,7	6,3
2021	8,3	6,6	9,5	6,8	9,2	6,8	16,3	8,4
Italie								
2019	7,7	6,3	8,6	7,0	8,1	6,4	12,6	7,8
2020	6,4	5,4	7,1	5,0	7,3	5,3	11,7	6,4
2021	8,1	6,5	9,1	6,3	9,3	7,0	14,8	7,8

Source : traitements des données des Communications obligatoires du Ministère du Travail et des Politiques Sociales. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Communications obligatoires*.

(1) L'univers de référence est celui des emplois permanents du secteur privé non agricole pour les salariés âgés de moins de 64 ans. Le taux de démission pour l'année de référence est calculé comme le rapport entre le nombre total de cessations demandées par le travailleur et l'estimation du nombre annuel moyen de salariés obtenue à partir des données sur les salariés du secteur privé de l'INPS.

Tableau a3.9

Heures autorisées de la Cassa integrazione guadagni et des Fondi di solidarietà
(en milliers d'heures)

SECTEURS	Interventions ordinaires		Interventions extraordinaires et par dérogation		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Agriculture	6	0	21	12	27	12
Industrie au sens strict	2394	1.075	452	131	2.846	1 207
Extraction	24	6	0	0	24	6
Bois	23	4	0	0	23	4
Alimentaire	138	96		0	139	96
Métallurgique	1.344	486	439	121	1.783	607
Mécanique	167	73	0	0	167	73
Textiles	5		0	0	5	
Habillement	1	0	0	0	1	0
Chimie, pétrochimie, caoutchouc et matières plastiques	95	6	0	0	95	6
Peaux, cuirs et chaussures	0	0	0	0	0	0
Travail des minéraux non métallifères	36	15	0	0	36	15
Papier, imprimerie et édition	27	63	9	10	36	73
Machines et appareils électriques	401	316	0	0	401	316
Moyens de transport	5	0	0	0	5	0
Meubles	37	4	3	0	40	4
Divers	91	6	0	0	91	6
Bâtiment	602	265	3	0	606	265
Transports et communications	168	28	36	30	203	58
Commerce, services et secteurs divers	149	65	1.305	1.129	1 454	1.195
Total Cassa integrazione guadagni	3.319	1.433	1.816	1.303	5.136	2.736
Fondi di solidarietà	-	-	-	-	3.207	2.430
Total	-	-	-	-	8.343	5.165

Source : INPS.

Tableau a4.1

Revenu brut disponible et consommation des ménages (1) (pourcentages et variations en pourcentage en prix constants)				
POSTES	Parts en % du total en 2020	2018	2019	2020
Revenus disponibles bruts	100,0	0,7	0,0	-2,2
par habitant	21.168 (2)	1,1	0,5	-1,7
Revenus du travail salarié	59,5	1,8	0,5	-5,8
Revenus du travail indépendant (3)	23,4	-0,4	-2,4	-11,9
Revenus nets dérivant d'une propriété (4)	21,5	-1,3	-1,1	-2,9
Prestations sociales et autres transferts nets	37,9	-1,3	4,3	10,8
Total des cotisations sociales (-)	23,6	1,2	1,2	-4,3
Impôts actuels sur le revenu et le patrimoine (-)	18,6	-3,6	3,1	-2,3
Consommation	100,0	2,1	-2,9	-6,9
biens durables	11,7	3,6	-0,2	-6,0
biens non durables	33,3	1,4	0,7	-4,2
services	55,0	2,2	-5,4	-8,7
<i>pour mémoire :</i>				
déflateur des dépenses régionales		0,8	0,5	-0,9

Source : traitements des données Istat, *Comptes économiques territoriaux* ; Banca d'Italia, *Enquête sur le tourisme international*. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Revenu et consommation des ménages*.

(1) Revenu disponible des ménages consommateurs résidant dans la région brut des amortissements et consommations dans la région après déduction des dépenses des touristes internationaux. – (2) Valeur en euros.– (3) Revenus mixtes transférés aux ménages consommateurs et revenus prélevés par les membres des quasi-sociétés. – (4) Revenu brut d'exploitation (essentiellement les loyers imputés), revenus nets des terrains et des biens incorporels, intérêts effectifs nets, dividendes et autres bénéfices distribués par les sociétés.

Immatriculations de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers (1)
(unités et variations en pourcentage sur la période correspondante)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2021	Variations		2021	Variations	
		2020	2021		2020	2021
Voitures	62.453	-35,3	27,6	1.458.307	-27,9	5,5
<i>dont</i> : particuliers	2.559	-9,5	4,5	890.199	-18,9	4,3
société	4.559	-32,5	40,6	177.992	-46,9	2,8
location	55.257	-36,6	28,0	333.175	-35,1	11,3
leasing de personnes physiques	42	13,5	-28,8	29.213	-23,3	,2
leasing de personnes morales	31	5,7	-16,2	25.608	-30,5	5,5
Véhicules utilitaires légers	10.950	-17,4	34,5	183.620	-15,0	15,1
<i>dont</i> : particuliers	259	6,3	18,8	32.802	-13,6	19,2
sociétés	501	-34,8	7,1	67.496	-17,4	22,9
location	10.139	-16,8	37,3	52.747	-12,0	18,5
leasing de personnes physiques	11	-7,7	-54,2	5.976	-18,5	-16,8
leasing de personnes morales	40	28,6	-11,1	24.531	-15,4	-3,5

Source : ANFIA.

(1) Les voitures sont des véhicules destinés au transport d'un maximum de 8 passagers ; les véhicules utilitaires légers sont des véhicules de transport de marchandises d'un poids inférieur à 3,5 tonnes.

Tableau a4.3

Richesse des ménages (1) (milliards d'euros actuels et pourcentages)											
POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeurs absolues											
Logements	16,7	17,2	17,0	16,3	16,1	15,8	15,6	15,9	16,1	15,9	16,0
Autres actifs réels (2)	5,6	5,6	5,6	5,2	4,9	4,8	4,9	4,8	4,9	5,0	4,9
Total des actifs réels (a)	22,3	22,8	22,6	21,5	21,0	20,7	20,6	20,7	21,0	20,9	20,9
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5	3,6	4,0
Titres, actions, participations, parts de fonds communs de placement, prêts aux coopératives	4,9	4,7	5,4	5,5	5,9	6,3	5,9	6,1	5,3	5,4	5,1
Autres actifs financiers (3)	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	3,0	3,1	2,9	3,2	3,3
Total des actifs financiers (b)	10,7	10,6	11,5	11,7	12,1	12,6	12,3	12,7	11,7	12,2	12,4
Total des prêts	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
Autres passifs financiers	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total passif financier (c)	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
Richesse nette (a+b-c)	31,2	31,6	32,3	31,5	31,4	31,5	31,1	31,5	30,8	31,1	31,5
Pourcentage de la composition											
Logements	75,0	75,4	75,2	75,6	76,6	76,7	76,1	76,7	76,6	76,3	76,4
Autres actifs réels (2)	25,0	24,6	24,8	24,4	23,4	23,3	23,9	23,3	23,4	23,7	23,6
Total des actifs réels	100,0										
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	29,5	30,1	28,8	28,2	27,3	26,8	27,6	27,1	29,8	29,8	31,9
Titres, actions, participations, parts de fonds communs de placement, prêts aux coopératives	45,8	44,5	46,7	47,2	48,9	50,3	48,3	48,4	45,2	44,1	41,2
Autres actifs financiers (3)	24,6	25,4	24,5	24,6	23,8	22,9	24,1	24,5	25,0	26,1	26,9
Total des actifs financiers	100,0										
Total des prêts	66,2	66,2	65,4	65,5	65,8	66,6	67,3	67,6	68,1	67,9	68,3
Autres passifs financiers	33,8	33,8	34,6	34,5	34,2	33,4	32,7	32,4	31,9	32,1	31,7
Total des passifs financiers	100,0										

Source : traitements des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Richesse des ménages*.

(1) Données relatives aux ménages consommateurs et producteurs, et aux institutions sans but lucratif (ou Institutions sociales privées, ISP) résidant dans la région. Les éventuels désalignements sont dus aux arrondis. Les éventuelles différences par rapport aux publications précédentes sont dues à des mises à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques concernant les critères de régionalisation. - (2) L'agrégat comprend les bâtiments non résidentiels, les terrains et leurs améliorations, les installations, les machines et les autres immobilisations. - (3) L'agrégat comprend les réserves d'assurance et de pension, les créances commerciales et les autres comptes débiteurs.

Composantes de la richesse par habitant (1)
(en milliers d'euros et rapports)

POSTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vallée d'Aoste											
Actifs réels	175,2	179,3	177,3	168,0	163,9	162,0	162,1	163,5	166,5	166,5	167,9
Actifs financiers	84,1	83,4	89,8	91,2	94,7	98,5	96,8	100,2	92,9	97,1	99,9
Passifs financiers	14,0	14,1	13,9	13,6	13,6	13,8	14,0	14,5	14,7	15,1	15,3
Richesse nette	245,4	248,7	253,2	245,6	244,9	246,7	244,9	249,2	244,8	248,5	252,5
<i>pour mémoire :</i> richesse nette / revenu disponible (2)	11,5	11,5	12,1	11,9	11,8	11,8	11,6	11,6	11,2	11,2	11,7
Nord-Ouest											
Actifs réels	122,3	123,9	121,2	118,1	117,0	115,8	115,1	115,0	115,1	115,4	115,9
Actifs financiers	89,2	86,3	93,2	94,9	99,1	103,2	103,4	107,9	103,7	111,4	114,3
Passifs financiers	18,4	18,7	18,5	18,3	18,3	18,1	18,3	18,6	18,9	19,4	19,4
Richesse nette	193,0	191,5	195,9	194,7	197,9	200,8	200,2	204,4	199,9	207,4	210,7
<i>pour mémoire :</i> richesse nette / revenu disponible (2)	9,0	8,7	9,2	9,1	9,2	9,2	9,1	9,0	8,7	9,0	9,4
Italie											
Actifs réels	111,9	113,7	112,3	109,7	107,7	105,8	104,7	104,2	103,9	103,9	103,9
Actifs financiers	62,9	61,5	65,9	67,7	70,0	72,2	72,4	75,6	72,9	78,1	80,8
Passifs financiers	15,2	15,4	15,2	15,0	15,0	15,0	15,2	15,4	15,7	16,1	16,3
Richesse nette	159,6	159,8	163,0	162,3	162,8	163,0	162,0	164,4	161,1	165,9	168,4
<i>pour mémoire :</i> richesse nette / revenu disponible (2)	8,8	8,6	9,0	9,0	8,9	8,8	8,6	8,6	8,2	8,4	8,7

Source : traitements des données Banca d'Italia et Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Richesse des ménages*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs, et aux Institutions à but non lucratif (ou Institutions sociales privées, ISP) résidant dans la région. Valeurs par habitant calculées en utilisant la population résidente moyenne de chaque année. Les éventuels désalignements sont dus aux arrondis. Les éventuelles différences par rapport aux publications précédentes sont dues à des mises à jour des données nationales et aux innovations méthodologiques concernant les critères de régionalisation. – (2) Le revenu disponible brut est traité par la comptabilité régionale et se réfère exclusivement aux ménages consommateurs et producteurs.

Tableau a4.5

Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs
(pourcentages)

POSTES	Variations en pourcentage sur 12 mois				Composition % décembre 2021 (2)
	Déc. 2020	Jun 2021	Déc. 2021	Mars 2022 (1)	
Prêts pour l'achat d'un logement					
Banques	1,9	3,3	3,6	4,7	57,2
Crédit à la consommation					
Banques et sociétés financières	-0,4	1,6	1,9	2,3	28,7
Banques	-1,6	-0,1	-0,1	0,1	21,1
Sociétés financières	3,5	7,0	7,7	8,5	7,6
Autres prêts (3)					
Banques	-1,6	3,5	9,7	9,5	14,1
Total (4)					
Banques et sociétés financières	0,7	2,8	4,0	4,7	100,0

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Prêts des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs*.

– (1) Données provisoires. – (2) La donnée globale peut ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis. – (3) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la rénovation de logements.

(4) Pour les sociétés financières, le total ne comprend que le crédit à la consommation.

Tableau a4.6

Crédit à la consommation par type de prêt
(variations et pourcentages ; données en fin de période)

POSTES	Crédit finalisé			Crédit non finalisé			Total	
	dont :			dont :				
	achat de voitures	autre finalisé		prêts personnels	cession d'un cinquième du salaire	cartes de crédit		
2014	-3,8	-2,6	-8,7	2,6	0,5	2,7	28,5	0,9
2015	-0,6	1,3	-9,1	2,4	3,3	0,9	-3,2	1,6
2016	7,7	7,2	10,2	5,6	7,5	-0,6	1,0	6,1
2017	14,2	16,6	2,5	5,1	4,9	5,3	7,5	7,5
2018	16,5	19,9	-2,3	6,5	5,6	10,7	6,2	9,2
2019	12,9	12,4	16,1	5,4	3,3	14,9	4,2	7,6
2020	5,8	6,2	3,2	-3,1	-6,4	11,3	-7,3	-0,4
2021	8,3	7,8	11,4	-1,1	-4,1	8,1	0,5	1,9
<i>Pour mémoire :</i> part du crédit à la consommation total en décembre 2021	34,5	29,9	4,6	65,5	45,4	15,7	4,4	100

Source : élaborations de rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Crédit à la consommation*.

Tableau a4.7

Composition des nouveaux emprunts (1)
(parts en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	Pour mémoire : 2007	2020	2021	Pour mémoire : 2007	2020	2021	Pour mémoire : 2007	2020	2021
Âge									
Jusqu'à 34 ans	35,0	28,8	30,0	41,6	34,4	34,3	40,2	32,5	32,8
35-44 ans	40,1	33,2	32,8	36,3	34,3	33,8	36,0	35,1	34,7
Plus de 44 ans	24,9	37,9	37,2	22,2	31,4	31,9	23,9	32,5	32,5
Nationalité									
Italiens	89,5	91,3	90,4	83,6	89,1	89,1	87,7	90,2	90,2
Étrangers	10,5	8,7	9,6	16,4	10,9	10,9	12,3	9,8	9,8
Sexe									
Hommes	55,2	57,6	53,2	56,9	56,0	56,1	56,7	56,2	55,8
Femmes	44,8	42,4	46,8	43,1	44,0	43,9	43,3	43,8	44,2
Montant (en euros)									
Moins de 90 000	24,8	16,4	20,4	17,6	18,6	18,5	19,7	19,8	18,9
90 001-140 000	42,0	38,9	40,7	45,5	41,3	39,7	44,4	41,9	40,6
140 001-200 000	24,0	30,0	26,4	27,0	25,0	25,5	25,7	24,7	25,5
Plus de 200 000	9,1	14,7	12,4	9,8	15,1	16,3	10,1	13,6	15,0

Source : Enquête analytique sur les taux d'intérêt créditeurs. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous les postes *Taux d'intérêt débiteurs* et *Composition des emprunts octroyés aux ménages consommateurs pour l'achat de logements*.

(1) Les données se rapportent à la clientèle dont l'exposition totale à l'intermédiaire prêteur (y compris le nouvel emprunt) dépasse le seuil de recensement de 75 000 euros. Les compositions sont pondérées par le montant de l'emprunt, à l'exception de celles par classe de montant. Dans le cas de relations impliquant plusieurs co-emprunteurs, les informations présentées en fonction des caractéristiques principales des emprunteurs (âge, sexe, nationalité) ont été calculées en attribuant à chaque emprunteur la part correspondante.

Tableau a5.1

Banques et intermédiaires non bancaires
(données en fin de période ; unité)

TYPE D'INTERMÉDIAIRE	Nombre d'intermédiaires		
	2011	2020	2021
Banques présentes avec leurs propres agences dans la région	13	15	14
Banques ayant leur siège dans la région	1	1	1
Banques de crédit coopératif	1	1	1
Registre des intermédiaires financiers conformément à l'art. 106 du Texte Unique Bancaire (1)	-	4	3
Consortiums	-	2	1

Source : registres et listes de surveillance.

(1) Les informations relatives à ce rôle sont disponibles depuis le 24 décembre 2015. Le 12 mai 2016, à l'issue de la période transitoire régie par l'art. 10 du décret législatif n° 141/2010, Banca d'Italia a cessé de conserver les Listes générale et spéciale des intermédiaires financiers, visées respectivement aux articles 106 et 107 du TUB dans la version antérieure à la réforme introduite par le décret précité, et toutes les entités enregistrées ont été supprimées. Pour plus de détails, cf. le tab. a13.1 du *Rapport annuel* sur 2021.

Tableau a5.2

Circuits d'accès au système bancaire
(données de fin de période, unités et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	2011	2020	2021	2011	2020	2021
Guichets bancaires	98	74	68	33.607	23.480	21.650
Nombre de guichets pour 100.000 habitants	76	59	55	55	39	37
Guichets BancoPosta	57	64	66	13.273	12 483	12 483
Municipalités desservies par des banques	34	26	24	5.897	5 102	4 902
ATM	141	155	137	44.365	38 835	37.389
TPE (1)	5.660	10.438	11.952	1.496.852	3.694.569	4.148.107
Services de banque à domicile aux ménages sur 100 habitants (2)	36,1	70,6	70,0	28,8	59,4	60,1
Virements bancaires en ligne (3)	46,2	78,0	83,2	46,5	78,7	82,5

Source : registres des intermédiaires, rapports de surveillance et Istat.

(1) Le nombre de PDV comprend non seulement ceux des banques, des sociétés financières et des établissements de paiement, mais aussi ceux des Imel depuis 2013. – (2) Nombre de clients (ménages uniquement) disposant de services de banque en ligne de type informatif ou dispositif pour 100 habitants ; les services bancaires par téléphone sont exclus. – (3) Rapport entre le nombre d'ordres de virement bancaire effectués par voie télématique ou téléphonique et le nombre total d'ordres de virement bancaire ; seule la clientèle de détail est prise en compte (ménages consommateurs et producteurs).

Tableau a5.3

Prêts bancaires par secteur d'activité économique
(variations en pourcentage sur 12 mois)

PÉRIODES	Secteur privé non financier								Total
	Adminis- trations publiques	Sociétés financières et d'assurance	Total du secteur privé non financier (1)	Entreprises				Ménages consommeu rs	
				Total entreprises	Moyennes- grandes	Petites (2)			
						dont: ménages producteurs (3)			
Déc. 2019	-14,5	-1,2	-1,4	-4,1	-3,4	-6,1	-3,0	3,2	-1,7
Déc. 2020	-5,4	13,7	1,1	1,5	0,0	6,3	8,7	0,5	0,7
Mars 2021	-6,5	22,7	3,1	4,7	2,5	11,7	13,6	0,8	3,4
Juin 2021	-9,4	18,7	4,1	5,2	3,9	9,1	9,4	2,5	3,9
Sept. 2021	-6,7	22,7	2,2	1,4	-0,3	6,6	6,4	3,4	2,9
Déc. 2021	-7,2	11,8	5,0	5,8	6,7	3,0	3,0	3,7	4,9
Mars 2022 (4)	-7,1	6,0	23,3	35,5	46,8	1,1	0,4	4,4	20,0

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Prêts bancaires*.

(1) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés. – (4) Données mises à jour au 7 juin 2022.

Tableau a5.4

Prêts non performants et prêts en souffrance des banques par secteur d'activité économique
(valeurs de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts			Souffrances		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Administrations publiques	68	182	169	0	0	0
Sociétés financières et d'assurance	361	240	272	0	0	0
Secteur privé non financier (1)	2 428	2 437	2.541	60	40	24
Entreprises	1 465	1 471	1.531	49	31	15
moyennes-grandes	1 118	1 102	1.168	35	19	9
petites (2)	346	368	362	13	12	6
dont : ménages producteurs (3)	184	201	195	6	5	2
Ménages consommateurs	955	959	1.001	11	9	9
Total	2 857	2 858	2.982	60	40	24

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 les rubriques *Prêts bancaires* et *Qualité du crédit*.

(1) Comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

Tableau a5.5

Qualité du crédit : taux de détérioration
(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises					Ménages consommateurs	Total (2)
		dont :			dont: entreprises petites (1)			
		activités manufacturières	bâtiment	services				
Déc. 2020	0,0	0,6	0,6	1,0	0,9	1,0	0,5	0,5
Mars 2021	0,0	0,7	0,5	0,7	1,1	1,1	0,9	0,7
Juin 2021	0,0	0,6	0,9	0,7	0,8	1,0	1,0	0,7
Sept. 2021	0,0	1,1	1,0	1,2	1,7	1,6	1,4	1,0
Déc. 2021	0,0	1,1	0,7	1,6	1,6	1,7	1,4	1,1
Mars 2022 (3)	0,0	0,8	0,7	1,3	1,1	1,3	1,0	0,8

Source : Centrale des risques, rapports des banques et des sociétés financières. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (3) Données provisoires.

Qualité du crédit bancaire : incidences
(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises		Ménages consommateurs	Total (2)
			dont: entreprises petites (1)		
Part des prêts non performants sur le total des crédits					
Déc. 2019	..	6,7	7,9	2,6	4,4
Déc. 2020	..	4,7	6,1	2,5	3,3
Déc. 2021	..	3,5	4,6	2,5	2,6
Mars 2022 (3)	..	2,6	4,4	2,4	2,2
Part des prêts en souffrance sur le total des crédits					
Déc. 2019	-	3,3	3,9	1,2	2,1
Déc. 2020	-	1,9	2,9	0,9	1,3
Déc. 2021	-	0,9	1,5	0,7	0,7
Mars 2022 (3)	-	0,7	1,6	0,8	0,6

Source : rapports de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Qualité du crédit*.

(1) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés simples, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. - (2) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. - (3) Données provisoires.

Radiations et cessions de prêts en souffrance
(pourcentages et millions d'euros)

POSTES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Radiations (1)									
Ménages consommateurs	2,7	11,0	4,2	5,6	10,3	12,2	7,3	1,9	6,0
Entreprises	2,2	7,2	4,2	16,6	13,7	10,3	22,2	10,4	19,6
<i>dont</i> : secteur manufacturier	8,6	6,2	29,1	20,2	29,9	26,6	8,7	9,1
bâtiment	7,2	4,7	9,0	12,8	15,5	19,7	3,2	6,4
services	6,0	2,3	19,5	13,3	3,2	24,9	15,6	24,8
<i>dont</i> : petites entreprises	2,3	9,0	4,0	9,7	15,8	6,2	17,4	4,8	16,0
moyennes et grandes entreprises	2,2	6,4	4,3	18,7	12,7	12,3	24,8	12,5	21,9
Total	2,3	7,7	3,7	15,8	12,8	10,5	19,9	8,8	16,6
en millions	3	11	6	30	24	18	21	5	7
Cessions (2)									
Ménages consommateurs	5,0	13,0	7,1	14,4	18,0	20,1	34,8	34,7	38,0
Entreprises	1,2	1,5	5,2	1,2	11,6	13,6	22,8	36,4	31,8
<i>dont</i> : secteur manufacturier	0,5	0,3	8,0	0,5	12,2	16,6	28,3	7,3	62,0
bâtiment	2,4	2,8	2,3	1,2	11,3	13,4	28,1	41,9	41,1
services	0,4	0,9	3,1	1,5	12,0	12,2	17,4	38,3	24,0
<i>dont</i> : petites entreprises	1,6	1,4	6,5	2,5	10,7	16,0	30,3	16,8	30,7
moyennes et grandes entreprises	1,1	1,6	4,8	0,8	12,0	12,5	18,7	43,9	32,5
Total	1,7	3,3	10,5	2,8	16,3	14,5	24,6	36,1	33,1
en millions	2	5	18	5	31	25	26	21	13
<i>Pour mémoire</i> : cessions d'autres créances (3)	0	0	0	0	0	1	4	3	2

Source : rapports de surveillance. Cf. dans la section *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 la rubrique *Cessions et radiations de prêts en souffrance*.

(1) Radiations de prêts en souffrance, non cédés ou cédés, mais non décomptabilisés. En pourcentage des prêts en souffrance au début de la période. - (2) Comprend également les radiations de créances cédées. En pourcentage des prêts en souffrance au début de la période. - (3) Prêts *in bonis* et non productifs autres que les prêts en souffrance. Millions d'euros.

Taux de couverture des prêts non performants et incidence des garanties (1)
(pourcentages ; décembre 2021)

POSTES	Taux de couverture (2)	Taux de couverture des prêts non garantis (2)	Incidence garanties totales	Incidence garanties réelles
Entreprises				
Prêts non performants aux clients	51,6	72,1	74,9	52,7
<i>dont</i> : secteur manufacturier	59,7	77,9	79,1	23,5
bâtiment	51,0	65,0	94,3	68,6
services	51,7	72,8	69,4	49,7
<i>dont</i> : prêts en souffrance	70,4	72,8	90,6	48,8
<i>dont</i> : secteur manufacturier	81,5	77,5	98,1	12,7
bâtiment	68,6	75,8	90,4	39,3
services	69,8	74,8	93,6	60,1
Ménages consommateurs				
Prêts non performants aux clients	37,3	58,2	71,4	68,7
<i>dont</i> : prêts en souffrance	65,0	69,8	60,6	47,9
Total secteurs (3)				
Financements à la clientèle	2,3	1,9	61,4	45,1
In bonis	0,8	0,6	59,7	43,7
Dépréciés	50,1	67,3	74,7	55,2
<i>dont</i> : prêts en souffrance	66,1	67,6	78,8	45,8
inexécutions probables	43,6	68,7	73,5	59,7
échus	28,0	42,2	56,0	49,2

Source : rapports individuels de surveillance. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021*, au poste *Taux de couverture des prêts dépréciés et garanties*.

(1) Les données sont extraites des états financiers non consolidés, qui ne comprennent pas les prêts octroyés par les sociétés financières appartenant à des groupes bancaires et les filiales étrangères. L'incidence des garanties est donnée par le rapport entre la juste valeur de la garantie et le montant total de l'exposition brute ; dans le cas d'un crédit adossé à une garantie dont la juste valeur est supérieure au crédit, le montant de la garantie est égal au montant du crédit. - (2) Le taux de couverture est le montant des corrections de valeur par rapport à l'exposition brute correspondante. - (3) Comprend également les secteurs « Administrations publiques », « Sociétés financières et d'assurance », « Institutions sans but lucratif au service des ménages » et « Unités ne pouvant être classées et non classées ».

Épargne financière (1)

(valeurs en fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur 12 mois)

POSTES	2021	Variations		
		Déc. 2020	Déc. 2021	Mars 2022 (2)
Ménages consommateurs				
Dépôts (3)	2.791	8,1	3,8	4,6
<i>dont</i> : sur compte courant	1 935	11,8	6,7	8,2
dépôts d'épargne (4)	855	1,2	-2,1	-2,9
Titres en dépôt (5)	1.863	0,6	8,3	1,9
<i>dont</i> : obligations d'État italiennes	235	0,9	-10,3	-6,7
obligations bancaires italiennes	105	-17,1	-14,9	-12,5
autres obligations	94	-13,3	-5,1	-10,3
actions	165	10,3	21,2	5,8
part d'OPC (6)	1 260	3,4	14,8	5,7
Entreprises				
Dépôts (3)	1.499	15,8	18,7	45,6
<i>dont</i> : sur compte courant	1.401	17,6	15,1	47,4
dépôts d'épargne (4)	97	-16,6	112,2	-0,2
Titres en dépôt (5)	116	63,4	-28,9	-34,9
<i>dont</i> : obligations d'État italiennes	33	237,5	-57,8	-60,0
obligations bancaires italiennes	6	-15,8	-32,2	-43,8
autres obligations	10	65,8	-25,5	-27,5
actions	8	4,6	-11,9	-24,8
part d'OPC (6)	59	7,9	9,3	-4,5
Ménages et entreprises				
Dépôts (3)	4.290	10,5	8,6	17,4
<i>dont</i> : sur compte courant	3 336	14,0	10,1	23,6
dépôts d'épargne (4)	953	0,1	3,6	-2,7
Titres en dépôt (5)	1.979	4,1	5,1	-1,3
<i>dont</i> : obligations d'État italiennes	268	20,1	-21,2	-19,5
obligations bancaires italiennes	110	-17,0	-15,9	-14,6
autres obligations	104	-7,8	-7,6	-12,5
actions	173	9,9	19,2	3,9
part d'OPC (6)	1.319	3,6	14,5	5,3

Source : rapports de surveillance.

(1) Les dépôts et les titres en dépôt sont les principales composantes de l'épargne financière. Les variations sont ajustées pour tenir compte des reclassements. – (2) Données provisoires. - (3) les opérations passives de mise en pension sont incluses. - (4) Dépôts à échéance convenue ou remboursables avec préavis. – (5) Titres de dépôt simple et administré évalués au *fair value*. – (6) Organismes d'investissement collectif de l'épargne. Les sommes déposées par la clientèle en l'absence d'un contrat de dépôt explicite sont exclues.

Taux d'intérêt des prêts bancaires
(pourcentages)

POSTES	Déc. 2020	Juin 2021	Déc. 2021
TAE sur les prêts liés aux besoins de liquidité (1)			
Total des entreprises (à l'exclusion des entreprises individuelles)	4,6	4,9	4,5
<i>dont</i> : activités manufacturières	3,4	2,9	2,7
bâtiment	6,2	6,5	6,2
services	4,6	5,2	4,5
Moyennes et grandes entreprises	4,1	4,3	3,9
Petites entreprises (2)	6,1	6,9	6,6
TAEG sur les prêts liés aux besoins d'investissement (3)			
Total des entreprises (à l'exclusion des entreprises individuelles)	2,0	2,2	2,6
TAEG sur les nouveaux emprunts pour l'achat de logements (4)			
Ménages consommateurs	1,5	1,7	1,8

Source : Anacredit, Rilevazione analitica dei tassi di interesse attivi. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Taux d'intérêt des prêts*.

(1) Taux effectif annuel se référant aux types de financement suivants : les découverts, l'affacturage, les financements renouvelables et le financement des importations ou des exportations. - (2) Sociétés en commandite et sociétés en nom collectif, sociétés simples et sociétés de fait comptant moins de 20 salariés. - (3) Taux annuel effectif global des nouvelles opérations d'une durée d'au moins un an, se référant aux types de financement suivants : le crédit-bail, les pensions et les financements non renouvelables (tels que les emprunts). Les transactions à des fins d'importation ou d'exportation sont exclues. - (4) Taux annuel effectif global sur les nouvelles opérations ayant une échéance d'au moins un an.

Dépenses des collectivités territoriales en 2021 par nature (1)
(euros, parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'euros	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %
Dépenses actuelles primaires	1.105	8.953	83,9	4,9	4.545	85,1	2,9	3.494	88,6	3,7
<i>dont</i> : achat de biens et de services	447	3.622	33,9	11,3	2.109	39,5	3,6	2.001	50,7	4,3
dépenses pour le personnel	441	3.570	33,4	1,5	1.472	27,6	3,1	1.004	25,5	2,4
transferts courants aux ménages et aux entreprises	123	998	9,3	3,3	385	7,2	16,1	160	4,0	13,1
transferts courants vers d'autres collectivités locales	27	215	2,0	-1,3	164	3,1	-25,1	78	2,0	-7,0
transferts courants vers les administrations centrales (2)	3	25	0,2	-16,5	91	1,7	4,6	57	1,5	1,7
Dépenses en capital	213	1.723	16,1	15,7	798	14,9	12,6	449	11,4	6,5
<i>dont</i> : investissements fixes bruts	152	1 229	11,5	20,0	407	7,6	12,9	288	7,3	13,6
aides à l'investissement des ménages et des entreprises	29	237	2,2	21,9	157	2,9	-8,6	76	1,9	-18,1
aides à l'investissement d'autres collectivités locales	2	13	0,1	-6,5	79	1,5	5,1	34	0,9	6,6
aides à l'investissement d'administrations centrales (2)	0	0	0,0	-92,4	60	1,1	197,7	20	0,5	40,4
Dépenses primaires totales	1.318	10.676	100,0	6,5	5.342	100,0	4,2	3.943	100,0	4,0

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 10 mai 2022) ; pour la population résidente, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Les régions, les provinces et les villes métropolitaines, les municipalités et leurs communautés, les communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exclusion de la gestion commissariale de la commune de Rome), les agences sanitaires locales et les hôpitaux sont pris en compte ; le chiffre ne comprend ni les transferts entre les collectivités territoriales ni les postes financiers. - (2) Les administrations centrales comprennent également les organismes de sécurité sociale.

Dépenses des collectivités territoriales en 2021 par type de collectivité (1)
(euros, parts et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %	Euros par habitant	Parts %	Var. %
Dépenses actuelles primaires									
Région (2)	7.014	78,3	5,1	3.424	75,3	3,2	2.489	71,2	3,1
Provinces et villes métropolitaines	–	–	–	116	1,9	-1,5	102	2,8	8,9
Municipalités (3)	1.939	21,7	4,1	1.037	22,8	2,2	908	26,0	4,6
jusqu'à 5.000 habitants	2.181	17,8	5,3	1.320	5,9	3,5	907	4,3	4,5
5.001-20.000 habitants	–	–	–	964	5,8	2,0	734	6,3	5,6
20.001-60.000 habitants	1.280	3,8	-1,1	853	4,4	-1,3	768	5,0	5,6
plus de 60.000 habitants	–	–	–	1.052	6,7	3,7	1.185	10,3	3,6
Dépenses en capital									
Région (2)	1.047	60,8	16,3	514	64,5	15,6	204	45,5	-1,9
Provinces et villes métropolitaines	–	–	–	25	2,2	25,1	27	5,7	10,7
Municipalités (3)	675	39,2	14,9	265	33,3	6,6	219	48,8	15,1
jusqu'à 5.000 habitants	853	36,2	12,4	599	15,4	5,5	420	15,4	17,0
5.001-20.000 habitants	–	–	–	257	8,8	11,3	190	12,8	19,8
20.001-60.000 habitants	193	3,0	56,6	136	4,0	6,6	134	6,9	15,3
plus de 60.000 habitants	–	–	–	141	5,1	2,3	202	13,7	9,1
Dépenses primaires totales									
Région (2)	8.062	75,5	6,4	3.938	73,7	4,7	2.693	68,3	2,7
Provinces et villes métropolitaines	–	–	–	141	1,9	2,2	129	3,1	9,2
Municipalités (3)	2.614	24,5	6,7	1 302	24,4	3,1	1.126	28,6	6,5
jusqu'à 5.000 habitants	3.034	20,8	7,2	1.919	7,4	4,1	1.327	5,6	8,2
5.001-20.000 habitants	–	–	–	1.222	6,2	3,8	924	7,1	8,3
20.001-60.000 habitants	1 473	3,7	3,9	990	4,3	-0,3	902	5,2	6,9
plus de 60.000 habitants	–	–	–	1 194	6,5	3,5	1.387	10,7	4,4

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 10 mai 2022) ; pour la population résidente, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Dépenses des collectivités territoriales*.

(1) Le chiffre est déduit des transferts entre collectivités territoriales, et ne comprend pas les postes financiers. – (2) Comprend également les établissements de santé locaux et les établissements hospitaliers. – (3) Comprend également les communautés de Municipalités, les communautés de montagne et les gestions commissariales (à l'exclusion de la gestion commissariale de la commune de Rome). Les valeurs des communautés de municipalités et des communautés de montagne sont attribuées aux municipalités sous-jacentes en proportion de leur population résidente.

Progrès financier des POR 2014-2020 (1)
(millions d'euros et pourcentages)

POSTES	Allocation	Engagements (2)	Paiements (3)
Vallée d'Aoste	117	102,8	78,3
FEDER	64	107,4	82,8
FSE	53	97,1	72,8
Régions les plus développées (4)	13.195	96,8	70,4
FEDER	6.689	93,5	63,5
FSE	6.506	100,2	77,5
Italie (5)	32.709	91,5	62,0
FEDER	22.268	89,1	58,1
FSE	10.442	96,6	70,3

Source : Document d'économie et de finances 2021. Cf. dans les Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021, sous le poste Programmes opérationnels régionaux 2014-2020.

(1) Données au 31 décembre 2021. – (2) Engagements totaux par rapport à l'allocation. Les engagements peuvent être supérieurs à l'allocation disponible pour la pratique de sursérvation, en vertu de laquelle un programme peut inclure temporairement des projets d'une valeur supérieure à celle de sa dotation afin d'assurer l'utilisation totale des ressources prévues même en cas de révocation ou de renonciation. (3) Engagements totaux par rapport à l'allocation. – (4) Inclut les POR de la Vallée d'Aoste, du Piémont, de la Ligurie, de la Lombardie, de la Province autonome de Trente, de la Province autonome de Bolzano, du Frioul-Vénétie Julienne, de la Vénétie, de l'Émilie-Romagne, de la Toscane, de l'Ombrie, des Marches et du Latium. - (5) Inclut les POR de toutes les régions italiennes.

Ressources du PNRR allouées aux Administrations locales pour la période 2020-26

ORGANISMES D'EXÉCUTION PAR DOMAINES D'INTERVENTION	Vallée d'Aoste			Italie	
	Millions d'euros	Euros par habitant	Part par rapport au total national du programme	Millions d'euros	Euros par habitant
Régions					
Renforcement des lignes ferroviaires régionales (1)	3	22	0,1	2.886	49
Bus (1)	6	50	1,0	600	10
Qualité du logement	–	–	–	592	10
Architecture et paysages ruraux	2	20	0,4	590	10
Transport rapide de masse	–	–	–	145	2
Parcours avec autonomie pour personnes en situation de handicap (2)	1	12	25,0	6	0
Personnes âgées non autonomes (2)	2	20	50,0	5	0
Extrême pauvreté - services postaux (2)	1	9	50,0	2	0
Soutien à la capacité parentale (2)	0	2	12,5	2	0
Extrême pauvreté - <i>housing first</i> (2)	1	6	50,0	1	0
Prévention de l'hospitalisation (2)	0	3	33,3	1	0
Renforcement des services sociaux (2)	0	2	33,3	1	0
Provinces et Villes métropolitaines					
Bâtiment scolaire (3)	–	–	–	2 543	43
Plans urbains intégrés	–	–	–	518	9
Transport rapide de masse	–	–	–	332	6
Espaces verts urbains	–	–	–	287	5
Qualité du logement	–	–	–	239	4
Bâtiment scolaire - séisme 120 (4)	–	–	–	34	1
Municipalités					
Requalification urbaine (5)	11	87	0,3	3.399	57
Transport rapide de masse	–	–	–	3.123	53
Petits travaux	23	183	0,8	2.983	50
Mise en sécurité	5	42	0,2	2.826	48
Plans urbains intégrés	–	–	–	2.186	37
Bâtiment scolaire (3)	11	87	0,5	2.133	36
Bus	1	9	0,1	1.915	32
Qualité du logement	15	121	0,8	1.836	31
Bourgs	20	161	4,8	420	7
Crèches	–	–	–	279	5
Îles vertes (6)	–	–	–	200	3
Solution aux occupations sauvages de logement	–	–	–	200	3
Itinéraires cyclables urbains	–	–	–	150	3
Bâtiment scolaire - séisme 120 (4)	–	–	–	67	1
Autres collectivités					
Infrastructures d'irrigation	–	–	–	1.620	27
Zones économiques spéciales	–	–	–	517	9
Total (7)	103	833	0,3	34.137	576

Source : traitements des données contenues dans les décrets d'attribution ; pour la population, Istat. Données mises à jour au 24 mai 2022.

(1) Comprend les financements du Plan national pour les investissements complémentaires (Pnc). – (2) Mesures contenues dans le décret du Ministère du Travail et des Politiques Sociales du 6 mai 2022. – (3) Comprend les interventions de requalification, de nouvelle construction et d'efficacité énergétique des écoles maternelles, primaires et secondaires. – (4) Fonds pour la sécurisation et l'adaptation sismique des écoles touchées par les événements sismiques de 2016 et 2017. – (5) Municipalités de plus de 15 000 habitants. – (6) Municipalités situées sur 19 îles mineures. – (7) Le total national comprend les ressources (1,5 milliard) allouées aux municipalités des RSO, du Frioul-Vénétie Julienne, de la Sicile, de la Sardaigne et de la province autonome de Bolzano dans le cadre du décret du Ministère du Travail et des Politiques Sociales du 6 mai 2022.

Infrastructures scolaires (1)
(valeurs, mètres carrés, valeurs en pourcentage)

POSTES	Enfance	Primaire	Secondaire du 1er degré	Secondaire du 2e degré	Total
Vallée d'Aoste					
Élèves par classe	17,2	14,4	20,0	18,4	17,3
Surface par élève (m ²)	45,4	31,5	23,4	16,6	27,7
Cantine	86,8	89,5	59,9	15,2	59,7
Gymnase	31,3	61,2	84,8	80,1	68,4
Solution aux barrières architecturales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réduction de la consommation d'énergie	88,2	96,4	86,7	100,0	93,5
Transports publics	98,3	98,0	100,0	94,5	97,6
Usage scolaire	88,7	96,5	94,3	100,0	95,3
Bâtiment de moins de 50 ans	56,9	47,2	61,1	50,5	53,1
Contexte sans perturbation	92,7	94,4	89,5	86,3	90,6
Zone sécurisée	95,2	98,1	98,7	100,0	98,4
Certificats	41,0	36,9	51,2	19,7	37,3
Italie					
Élèves par classe	21,3	19,5	21,2	20,9	20,6
Surface par élève	34,8	27,5	29,9	31,4	30,2
Cantine	48,9	47,9	29,8	4,6	29,4
Gymnase	17,7	46,3	58,1	68,1	53,0
Solution aux barrières architecturales	97,3	98,2	98,5	96,7	97,7
Réduction de la consommation d'énergie	80,6	85,0	85,3	81,9	83,5
Transports publics	88,8	90,6	90,5	88,4	89,6
Usage scolaire	96,7	97,9	97,0	89,8	94,9
Bâtiment de moins de 50 ans	66,0	44,4	53,5	54,0	52,0
Contexte sans perturbation	81,2	79,4	78,3	70,0	76,2
Zone sécurisée	81,9	79,9	78,4	73,5	77,6
Certificats	21,1	20,9	20,7	18,7	20,2

Source : traitements des données du Ministère de l'éducation. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Dotation en infrastructures scolaires*.

(1) Moyennes pondérées du nombre d'élèves de chaque groupe scolaire.

Caractéristiques des marchés attribués (1)
(pourcentages, unités et millions d'euros)

POSTES	Par nombre d'offres attribuées			Par montant des offres attribuées		
	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie
Par pouvoir adjudicateur (2)						
Région	46,4	10,4	13,1	42,7	20,6	23,2
Provinces et villes métropolitaines	–	14,2	13,0	–	14,1	12,5
Municipalités	53,6	70,3	68,9	57,3	61,1	60,1
Centrales d'achat (3)	–	5,1	4,9	–	4,2	4,2
Par classe de montant						
150.000 – 500.000 euros	78,8	74,1	71,8	32,2	31,3	30,3
500.000 - 1 million d'euros	10,8	16,3	18,5	12,0	18,2	20,7
> 1 million d'euros	10,5	9,5	9,7	55,8	50,5	49,0
Par type de travaux						
Bâtiments	18,4	29,2	30,0	30,8	38,9	35,3
Routes	33,6	33,7	31,1	23,4	27,1	26,9
Secteurs spéciaux (4)	18,1	16,6	15,8	21,0	14,0	13,2
Autre	29,8	20,6	23,1	24,9	19,9	24,6
Par type d'attribution (5)						
Directe /Négociée	72,4	68,0	67,7	36,5	37,8	41,1
Concurrentielle	27,6	32,0	32,3	63,5	62,2	58,9
Total						
Attributions 2012-2020	744	17.478	72.928	450	11.141	47.194
<i>pour mémoire :</i>						
appels publiés 2012-2020	825	21.792	98.875	496	15.022	70.478

Source : Open ANAC. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Indicateurs de durée pour les marchés de travaux publics*.

(1) Données mises à jour en mars 2022 et relatives aux années 2012-2020. – (2) Les régions comprennent également les sociétés régionales inscrites sur la liste ANAC des entités agrégatrices. Les centrales d'achat sont celles dotées de leur propre code fiscal, constituées entre municipalités ou par l'organisme provincial. Les municipalités comprennent les communautés de municipalités et les communautés de montagne. – (3) Une centrale d'achat est une autorité qui attribue des marchés publics et des concessions, conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres entités adjudicatrices. Le code des marchés 2016 prévoyait l'obligation pour les municipalités qui ne sont pas des chefs-lieux de province de recourir à des centrales d'achat, à des entités agrégatrices qualifiées ou à des postes uniques de passation de marchés provinciaux pour l'attribution de travaux supérieurs à 150 000 euros. Cette obligation, qui vise à rationaliser le nombre de pouvoirs adjudicateurs et à rendre ainsi plus efficace le système de marchés publics, a ensuite été suspendue par plusieurs mesures à partir de 2019 et réactivée au cours de l'année 2021 pour les seuls appels d'offres liés au PNRR (DL 77/2021). – (4) Secteurs des marchés publics relatifs au gaz, à l'énergie thermique, à l'électricité, à l'eau, aux transports, aux services postaux, à l'exploitation de zones géographiques. – (5) Les procédures ordinaires (ouvertes ou restreintes) et le système d'acquisition dynamique sont considérés comme des types d'appels d'offres concurrentiels, toutes les autres méthodes de sélection d'un entrepreneur sont considérées comme directes ou négociées.

Tableau a6.7

Durée des phases de passation des marchés (1)
(jours)

POSTES	Conception			Attribution			Exécution		
	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie
Par pouvoir adjudicateur (2)									
Région	35	138	159	56	67	63	384	474	381
Provinces et villes métropolitaines	–	180	168	–	60	69	–	351	360
Municipalités	274	168	196	63	58	66	450	380	414
Centrales d'achat	–	–	66	73	–	::	::
Par classe de montant									
150.000 – 500.000 euros	167	129	153	56	53	57	380	337	344
500.000 - 1 million d'euros	197	202	245	93	72	80	618	511	566
> 1 million d'euros	743	365	383	161	126	143	1.001	890	1 010
Par type de travaux									
Bâtiments	180	174	208	67	64	73	434	450	483
Routes	168	133	150	56	56	62	393	349	345
Secteurs spéciaux (3)	176	175	180	56	61	63	398	378	384
Autre	274	182	230	64	57	68	427	411	451
Par type d'attribution (4)									
Négociation	52	48	51	377	334	347
Concurrentielle	126	98	113	709	553	626
Total des appels d'offres									
Total	194	166	189	61	60	66	411	390	408

Source : Base de données des administrations publiques (BDAP) et Open ANAC. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Indicateurs de durée pour les marchés de travaux publics*.

(1) Les années prises en compte pour le calcul des durées sont : 2014-2020 pour les conceptions, 2012-2020 pour les attributions, 2012-2019 pour les exécutions de travaux jusqu'à 1 million d'euros et 2012-17 pour ceux d'un montant supérieur. – (2) Les régions comprennent également les sociétés régionales inscrites sur la liste ANAC des entités agrégatrices. Les centrales d'achat sont celles dotées de leur propre code fiscal, constituées entre municipalités ou par l'organisme provincial. Les municipalités comprennent les communautés de municipalités et les communautés de montagne. – (3) Secteurs des marchés publics relatifs au gaz, à l'énergie thermique, à l'électricité, à l'eau, aux transports, aux services postaux, à l'exploitation de zones géographiques. – (4) Les procédures ordinaires (ouvertes ou restreintes) et le système d'acquisition dynamique sont considérés comme des types d'attribution concurrentielle, toutes les autres méthodes de sélection d'un entrepreneur sont considérées comme directes ou négociées. Pour la phase de conception, il n'est pas possible de calculer la durée en fonction du type d'attribution dans la mesure où plusieurs appels d'offres à type d'attribution variable peuvent correspondre à chaque projet.

Tableau a6.8

Coûts du service sanitaire
(euros et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (1)			Italie		
	2020 Millions d'euros	Var. % 2020/2019	Var. % 2021/20 (2)	2020 Millions d'euros	Var. % 2020/2019	Var. % 2021/20 (2)	2020 Millions d'euros	Var. % 2020/2019	Var. % 2021/20 (2)
Coûts encourus par les structures situées dans la région	301	8,4	6,6	9.392	3,6	5,3	128.232	4,5	3,2
Gestion directe	250	10,7	7,0	7.145	4,8	5,0	88.338	7,6	2,3
<i>dont</i> : achat de biens et de services	45	15,6	-4,8	1.562	6,0	4,3	21.394	11,3	-0,8
dépenses pour le personnel	126	8,4	0,0	3.481	3,4	1,9	36.642	3,6	2,5
Collectivités conventionnées et accréditées (3)	51	-1,9	4,6	2.241	-0,1	6,5	39.777	-1,7	5,3
<i>dont</i> : pharmaceutique convent.	14	-3,5	-4,6	481	-4,5	0,6	7.287	-3,5	1,2
soins de santé primaires	16	5,3	3,0	476	4,4	5,2	6.898	4,2	4,0
hospitalière accréditée	6	-21,3	27,0	242	4,0	19,7	8.316	-6,4	9,8
spécialisée convent.	2	17,3	4,9	211	-2,5	16,1	4.794	-2,2	8,0
Équilibre de la mobilité interrégionale en matière de santé (4)	-5			-95			0		
Frais engagés pour les résidents (5)	2.445	9,3	8,2	2.359	3,9	5,3	2.150	4,5	3,2

Source : traitement des données NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour au 11 mai 2022).

(1) La réglementation sur le financement du secteur sanitaire assimile la Sicile aux régions à statut ordinaire, cette région n'est donc pas incluse dans les RSS. – (2) Pour 2021, données de compte de résultat au 4e trimestre ; données provisoires. – (3) Comprend, en plus des coûts de production des fonctions de soins, les coûts engagés pour couvrir la mobilité vers l'hôpital pédiatrique Bambino Gesù de Rome et l'Ordre souverain militaire de Malte. – (4) Le signe est négatif (positif) quand le coût encouru pour les soins dans d'autres régions concernant les résidents est supérieur (inférieur) aux recettes pour fournir les soins aux non-résidents sur leur propre territoire. Ce solde doit être soustrait mathématiquement du montant indiqué sur la première ligne pour passer du coût encouru pour financer les structures sanitaires situées dans la région au coût encouru pour financer les soins en faveur des résidents, indépendamment du lieu de la prestation. – (5) Coûts par habitant en euros, ajustés pour la mobilité sanitaire. Les variations sont calculées sur les coûts totaux pour les résidents.

Ressources allouées à la mise en œuvre du PNRR dans le cadre de la mission 6 : Santé (1)

POSTES	Vallée d'Aoste		Italie	
	Millions d'euros	Euros par habitant	Millions d'euros	Euros par habitant
Foyers communautaires	3,5	28,2	2.000,0	33,8
Centrales opérationnelles territoriales, interconnexion, <i>device</i>	0,3	2,7	204,5	3,5
Hôpital communautaire	1,9	15,4	1.000,0	16,9
Modernisation du parc technologique et numérique hospitalier	8,1	65,0	4.052,4	68,4
Vers un hôpital sûr (2)	6,1	49,0	3.088,9	52,1
Renforcement de l'infrastructure technologique	0,1	0,5	30,3	0,5
Développement des compétences techniques professionnelles	0,2	1,8	80,0	1,4
Total	20,2	162,6	10.456,1	176,5
<i>dont</i> : projets en cours (3)	5,1	41,4	2.413,1	40,7

Source : traitements des données NSIS, Ministère de la Santé (données actualisées au 9 mars 2022).

(1) Ressources allouées en 2020-26. – (2) Comprend les financements du plan national d'investissements complémentaires. – (3) Comprend les ressources déjà allouées au cours de la période 2020-21.

Personnel des structures de santé publiques, assimilées aux structures publiques et privées accréditées (1)
(unités, pourcentages)

POSTES	Nombre pour 10 000 habitants					Variations des structures publiques et assimilées					
	Structures publiques (2)			Structures assimilées (5)	Structures privées accréditées	2011-19 (3)			2019-2020 (3)		
	Durée indéterminée	Durée déterminée et autre flexible (4)	Total			Structures publiques	Structures assimilées	Total	Structures publiques	Structures assimilées	Total
Vallée d'Aoste											
Médecins	28,4	0,4	28,8	–	2,1	-0,3	–	-0,3	1,1	–	1,1
Infirmiers	57,4	8,3	65,7	–	2,6	-0,5	–	-0,5	7,2	–	7,2
Autre personnel	92,4	9,5	101,9	–	3,1	0,0	–	0,0	-0,2	–	-0,2
rôle sanitaire	22,8	1,1	23,9	–	1,0	-1,0	–	-1,0	-3,6	–	-3,6
rôle technique	39,6	5,4	45,0	–	0,3	0,7	–	0,7	2,1	–	2,1
rôle professionnel	0,5	0,0	0,5	–	0,0	-5,5	–	-5,5	99,1	–	99,1
rôle administratif	29,6	3,0	32,6	–	1,8	0,1	–	0,1	-1,6	–	-1,6
Total	178,2	18,3	196,5	–	7,7	-0,2	–	-0,2	2,3	–	2,3
Italie											
Médecins	18,9	1,1	20,0	2,3	4,1	-0,4	2,7	-0,1	0,7	0,7	0,7
Infirmiers	46,5	3,0	49,6	3,9	4,2	-0,1	1,0	-0,1	4,4	2,9	4,3
Autre personnel	43,5	3,6	47,1	5,1	6,5	-0,9	1,6	-0,7	3,3	2,9	3,2
rôle sanitaire	13,2	1,1	14,3	0,9	1,4	-0,2	3,6	0,0	3,2	1,3	3,1
rôle technique	19,4	1,8	21,2	2,5	3,0	-0,8	0,8	-0,6	5,6	3,4	5,3
rôle professionnel	0,2	0,0	0,3	0,0	0,1	-1,4	-6,3	-2,1	3,0	-3,2	2,3
rôle administratif	10,7	0,7	11,4	1,7	2,1	-2,0	2,1	-1,6	-0,7	3,2	-0,2
Total	109,0	7,7	116,7	11,3	14,9	-0,5	1,6	-0,3	3,3	2,4	3,2

Source : traitement des données de la Ragioneria Generale dello Stato (RGS), *Comptes annuels*, données au 31 décembre ; pour la population résidente, Istat.
(1) Données relatives au 31 décembre 2020. – (2) Comprend le personnel des ASL, des entreprises hospitalières, de celles intégrées au SSN et à l'Université, et des IRCSS publics, également constitués en fondation. – (3) Variations annuelles moyennes calculées sur le nombre d'employés. – (4) Comprend le personnel sous contrat à durée déterminée, de formation et de travail intérimaire. – (5) Comprend le personnel des instituts qualifiés des ASL, des hôpitaux classés ou assimilés en vertu de la loi italienne n°132/1968, des polycliniques universitaires privées, des IRCSS privés et des organismes de recherche.

Recettes non financières des collectivités territoriales en 2021 (1)
(valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste				RSS			Italie		
	Millions d'euros	Euros par habitant	Parts %	Variations %	Euros par habitant	Parts %	Variations %	Euros par habitant	Parts %	Variations %
Région										
Recettes courantes	1.220	9.884	94,9	-8,1	4.775	95,5	-1,2	3.019	95,7	-1,0
Recettes en capital	66	537	5,1	68,1	227	4,5	38,9	134	4,3	4,7
Provinces et villes métropolitaines (1)										
Recettes courantes	–	–	–	–	123	72,8	-12,2	123	80,1	-15,6
fiscales	–	–	–	–	61	36,1	-14,3	73	47,6	-0,7
transferts (2)	–	–	–	–	58	34,7	-11,6	41	26,8	-35,6
<i>dont</i> : de la Région	–	–	–	–	46	27,0	-5,7	20	13,1	-19,6
non fiscales	–	–	–	–	4	2,1	24,8	9	5,6	7,6
Recettes en capital	–	–	–	–	46	27,2	110,5	30	19,9	55,0
Municipalités et Communautés de municipalités (1)										
Recettes courantes	331	2.682	85,4	-1,1	1 159	85,5	-0,8	1 058	85,5	0,8
fiscales	108	878	28,0	4,5	420	30,9	7,4	509	41,2	5,5
transferts (2)	163	1.323	42,1	-6,7	569	42,0	-8,4	362	29,3	-10,4
<i>dont</i> : de la Région	148	1 202	38,3	-5,1	398	29,4	3,9	106	8,5	-4,2
non fiscales	59	481	15,3	5,8	171	12,6	9,0	187	15,1	14,9
Recettes en capital	56	458	14,6	12,1	197	14,5	-2,2	179	14,5	20,0

Source : traitements des données Siope (données mises à jour au 11 mai 2022). Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Recettes non financières des collectivités territoriales*.

(1) Données consolidées au niveau du gouvernement. - (2) Comprend les coparticipations aux impôts d'État et aux fonds de péréquation.

Transferts pour l'urgence pandémique aux collectivités territoriales au cours de la période 2020-21
(en milliers d'euros, euros)

POSTES	Fonds pour les fonctions des collectivités locales		Compensations spécifiques			
	total	par habitant	total		par habitant	
			recettes	dépenses	recettes	dépenses
Vallée d'Aoste						
Provinces et villes métropolitaines	-	-	-	-	-	-
Municipalités	15.957	129	5.520	5.866	45	48
jusqu'à 5.000 habitants	12.071	134	4.299	4.103	48	45
5.001-20.000 habitants	-	-	-	-	-	-
20.001-60.000 habitants	3.886	117	1 221	1.763	37	53
60.001-250.000 habitants	-	-	-	-	-	-
plus de 250.000 habitants	-	-	-	-	-	-
Communautés de municipalités et communautés de montagne	2.602	29	-	-	-	-
Total des collectivités territoriales	18.559	158	5.520	5.866	45	48
Italie						
Provinces et villes métropolitaines	1.099.617	19	8.236	5.444	::	::
Municipalités	5.455.930	92	1.526.660	2.640.144	22	44
jusqu'à 5.000 habitants	784.195	80	180.300	527.286	14	51
5.001-20.000 habitants	1.276.048	72	301.977	770.803	14	43
20.001-60.000 habitants	999.353	74	198.319	565.587	12	42
60.001-250.000 habitants	781.820	87	176.325	396.008	16	43
plus de 250.000 habitants	1.614.514	180	669.740	380.459	70	41
Communautés de municipalités et communautés de montagne	84.824	5	1.819	4.741	::	::
Total des collectivités territoriales	6.640.371	116	1.536.715	2.650.329	26	45

Source : traitements des données du Ministère de l'Economie et des finances ; pour la population, Istat. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Transferts pour la gestion de l'urgence sanitaire*.

Capacité d'encaissement des collectivités territoriales (1)
(pourcentages)

POSTES	Capacité d'encaissement (2)	Réalisation des reliquats (3)	Réévaluation des reliquats (4)	Capacité d'évaluation (5)	Autonomie fiscale (6)
Vallée d'Aoste					
Provinces et villes métropolitaines	-	-	-	-	-
Municipalités	77,3	50,7	-1,6	101,8	58,9
jusqu'à 5.000 habitants	78,2	58,0	-1,8	101,7	59,1
5.001-20.000 habitants	-	-	-	-	-
20.001-60.000 habitants	74,2	36,6	-1,4	102,1	58,3
plus de 60.000 habitants	-	-	-	-	-
Total des collectivités territoriales	77,3	50,7	-1,6	101,8	58,9
Régions à statut spécial (RSS)					
Provinces et villes métropolitaines	72,8	33,7	-8,9	96,4	50,6
Municipalités	64,2	20,1	-6,8	95,7	58,8
jusqu'à 5.000 habitants	70,6	36,3	-4,7	95,0	52,1
5.001-20.000 habitants	66,7	22,8	-5,0	94,6	61,8
20.001-60.000 habitants	60,9	15,2	-7,2	93,5	63,2
plus de 60.000 habitants	60,1	15,5	-8,4	98,6	59,3
Total des collectivités territoriales	64,8	20,7	-6,8	95,8	58,2
Italie					
Provinces et villes métropolitaines	74,7	41,1	-4,1	97,8	64,6
Municipalités	69,4	23,4	-5,6	96,5	74,6
jusqu'à 5.000 habitants	73,5	35,4	-5,7	93,6	67,5
5.001-20.000 habitants	72,1	29,1	-5,2	95,7	77,3
20.001-60.000 habitants	68,5	22,8	-6,5	96,0	76,7
plus de 60.000 habitants	69,0	22,7	-7,8	96,7	73,1
Total des collectivités territoriales	69,9	24,4	-5,5	96,6	73,5

Source : traitements des données du Ministère de l'Intérieur et de la base de données des administrations publiques (BDAP) ; pour la population, Istat.

(1) Les quatre premiers indicateurs sont calculés en tenant compte uniquement des recettes propres (recettes fiscales, sans fonds de partage et de péréquation, et recettes non fiscales) - (2) Rapport entre les encaissements et les évaluations. - (3) Rapport entre les recettes au titre des reliquats et le stock de reliquats d'actifs au début de la période. - (4) Rapport entre les réévaluations des reliquats d'actifs et le stock de reliquats d'actifs au début de la période. - (5) Rapport entre les évaluations et les prévisions finales pour la période. - (6) Rapport entre les évaluations des recettes propres et le total des évaluations des recettes courantes (recettes propres, coparticipations, fonds péréquatifs et transferts).

Résultat d'administration des collectivités territoriales au 31 décembre 2020
(millions d'euros ; euros par habitant)

POSTES	Total	Partie mise en réserve (1)	Partie immobilisée (2)	Partie destinée aux investissements (3)	Partie disponible positive - Excédent (4)		Partie disponible négative - Déficit (4)	
					Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant	Euros par habitant
Vallée d'Aoste								
Région	435	103	131	0	201	1.620	-	-
Provinces et villes métropolitaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Municipalités	154	39	26	13	76	609	-	-
jusqu'à 5.000 habitants	115	23	18	11	63	699	-	-
5.001-20.000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-
20.001-60.000 habitants	39	17	7	2	12	366	-	-
plus de 60.000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	589	142	157	13	277	::	-	::
Régions à statut spécial (RSS)								
Régions	8.073	7.005	6 758	31	1.322	380	-7.043	-1.096
Provinces et villes métropolitaines	713	231	352	51	122	26	-43	-31
Municipalités	8.044	6.266	2.086	297	1.228	266	-1.833	-531
jusqu'à 5.000 habitants	1.862	714	477	138	632	410	-99	-468
5.001-20.000 habitants	1.856	1.306	388	74	350	242	-262	-453
20.001-60.000 habitants	1.799	1.866	313	56	124	139	-560	-615
plus de 60.000 habitants	1.862	2.380	907	29	122	164	-912	-520
Total	16.830	13.503	9.196	378	2.672	::	-8.919	::

Source : traitement des données Ragioneria Generale dello Stato (RGS). Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux sur 2021* sous le poste *Résultat d'administration des collectivités territoriales*.

(1) Il s'agit des obligations de provisionnement liées à l'apparition éventuelle de risques (par exemple, pour des litiges ou des pertes de sociétés émettrices), pour couvrir les reliquats périmés (uniquement pour les Régions), pour couvrir les créances irrécouvrables (provision pour créances douteuses) et pour rembourser les avances de trésorerie reçues de l'État pour le paiement de dettes commerciales (provision pour avances de trésorerie). - (2) Il s'agit de ressources dont la destination ne peut être détournée de leur objet, en raison d'obligations qui incombent déjà aux postes budgétaires (par exemple, en raison de la non-utilisation de transferts affectés, de remboursements d'emprunts, de contraintes imposées par la loi ou les principes comptables, ou de contraintes formellement assignées par les collectivités). - (3) Elle est constituée de ressources réalisées dans le passé pour couvrir les investissements non réalisés. - (4) L'excédent (déficit) est la différence positive (négative) entre le résultat d'administration et le total de la partie mise en réserve, immobilisée et destinée à des investissements. Les collectivités en excédent comprennent également celles dont le solde disponible est nul (seuil de rentabilité).

Excédent administratif potentiellement utilisable des Municipalités

POSTES	Situation des Municipalités au 31 décembre 2020							
	En excédent (1)		En déficit modéré (2)		En déficit élevé (3)		Total Municipalités	
	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS	Vallée d'Aoste	RSS
Pourcentage sur le total	100,0	85,7	-	3,9	-	10,5	100,0	100,0
Hypothèse minimale								
Millions d'euros	88	1.459	-	29	-	18	88	1506
Euros par habitant	713	316	-	32	-	7	713	186
Hypothèse intermédiaire								
Millions d'euros	112	2.719	-	317	-	75	112	3.111
Euros par habitant	899	588	-	344	-	30	899	385
Hypothèse maximale								
Millions d'euros	118	3.185	-	377	-	88	118	3.650
Euros par habitant	952	689	-	409	-	35	952	452

Source : traitement des données Ragioneria Generale dello Stato (RGS). Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports annuels régionaux* sur 2021 sous le poste *Estimation des excédents potentiellement utilisables des Municipalités*.

(1) Municipalités dont la partie disponible du résultat d'administration est positive ou nulle. - (2) Municipalités dont la partie disponible du résultat d'administration est négative et avec un résultat d'administration suffisant vis-à-vis de la somme du Fonds pour les créances douteuses et du Fonds pour les avances de trésorerie. - (3) Municipalités avec un résultat d'administration négatif ou dont une part disponible du résultat administratif est négative et avec un résultat d'administration insuffisant par rapport à la somme du Fonds pour les créances douteuses et du Fonds pour les avances de trésorerie.

Tableau a6.16

Dette des Administrations locales (millions d'euros et pourcentages)						
POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Valeur	230	183	10 234	11.291	84.605	87.471
Montant par habitant (1)	1.859	1.484	1 157	1.284	1.427	1 481
Pourcentage par rapport à l'année précédente	-26,5	-20,5	-5,4	10,3	-0,5	3,4
Pourcentage de la composition						
Titres émis en Italie	0,0	0,0	3,9	2,8	5,1	4,4
Titres émis à l'étranger	21,6	10,1	10,5	8,0	9,1	8,5
Prêts octroyés par des banques italiennes et les CDP	76,1	88,6	77,0	80,6	71,4	73,0
Prêts octroyés par des banques étrangères	0,0	0,0	5,4	5,8	3,9	4,1
Autres passifs	2,3	1,3	3,3	2,8	10,4	10,0
<i>pour mémoire :</i>						
dette non consolidée (2)	236	187	16.755	16.151	122.472	119.241
montant par habitant (1)	1.907	1.518	1 894	1.837	2 066	2.019
pourcentage par rapport à l'année précédente	-26,3	-20,7	-1,7	-3,6	-0,9	-2,6

Source : Banca d'Italia. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondi des chiffres décimaux. Cf. dans les *Notes méthodologiques. Rapports régionaux annuels* sur 2021 sous le poste *Dette des administrations locales*.

(1) Valeurs en euros. - (2) La dette non consolidée comprend également les passifs des administrations locales détenues par d'autres administrations publiques (administrations centrales et organismes de prévoyance et d'assistance).